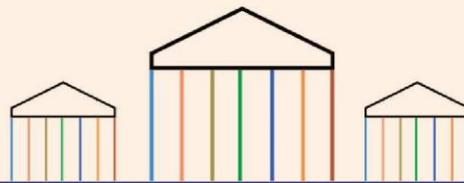




**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Liasse des engagements

**DÉCEMBRE
2021**

**Partenariat pour
un Gouvernement
Ouvert**

Sommaire

1. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.....	3
2. Ministère de la Transition Ecologique.....	16
3. Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports	32
4. Ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance	51
5. Ministère de l'Intérieur	60
6. Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion	65
7. Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales	69
8. Ministère de la Justice.....	74
9. Ministère des Solidarités et de la Santé	79
10. Ministère de la Mer	99
11. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	102
12. Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.....	110
13. Ministère délégué chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne.....	137
14. Autres institutions publiques porteuses	142

1. Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

Engagement #1 : Politique européenne de soutien aux communs numériques

Date de début et de fin de l'engagement

Présidence française de l'Union européenne (1er janvier 2022 – 30 juin 2022)

Agence / acteur d'exécution principal

Ambassadeur pour le numérique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les principes fondateurs d'Internet sont menacés par les stratégies hégémoniques de certains acteurs privés et Etats. L'Internet doit être libre, ouvert, unique et sûr pour permettre l'émancipation des utilisateurs et la concurrence saine nécessaire au développement économique de tous les acteurs.

L'engagement doit permettre de donner les moyens à la société civile de construire des outils numériques dont elle assure le développement et la gouvernance. Il doit par ainsi améliorer la participation citoyenne, tout en proposant une alternative aux acteurs hégémoniques de l'espace numérique.

Quel est l'engagement ?

Dans son effort pour améliorer l'efficacité et la transparence de l'action publique, mais aussi pour outiller davantage les utilisateurs, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'engage à mener une politique de soutiens aux communs numériques durant la Présidence française de l'Union européenne.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Comme le rappelle le rapport d'information sur les géants du numérique du 2 juin 2021 déposé par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, les communs numériques se caractérisent par une gestion collective et par le partage des ressources créées ou mises à disposition.

Parce qu'ils préservent une maîtrise collective des données comme de leur valorisation, les communs numériques contestent indirectement les stratégies hégémoniques, qu'elles émanent des grandes plateformes ou des Etats. Par conséquent, le soutien aux communs numériques s'inscrit dans la défense d'une souveraineté numérique nationale et européenne autant que dans la stratégie de gouvernement ouvert de la diplomatie française.

La stratégie de valorisation des communs numériques se fera en deux étapes :

- Faire de la promotion des communs numériques une priorité de la Présidence française de l'Union européenne de 2022 ;
- A cette même occasion, consacrer un budget de plusieurs millions d'euros au développement de communs numériques en Europe.

Cette stratégie permettra de faire émerger un écosystème de communs numériques en France et en Europe. Ce modèle donnera la possibilité aux utilisateurs de préférer

aux grands fournisseurs de services en ligne des solutions collaboratives et dont ils assureront la gouvernance.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La promotion des communs numériques permet à la société civile de participer à la construction des outils qu'elle utilise et à leur gouvernance. Cet engagement améliore la participation citoyenne.

La construction de communs numériques permet de créer des usages à partir des données ouvertes. Ces outils améliorent l'accessibilité de l'information et le droit à l'information du public, que celle-ci provienne d'entités publiques ou du secteur privé. Les communs numériques sont au service de la transparence.

De la même façon, on peut envisager que certains communs développés puissent être pertinents pour améliorer la redevabilité publique.

Informations supplémentaires

Budget : plusieurs millions sur 3 ans selon la taille de la fondation

- Dans la lignée du mouvement pour les logiciels libres qui a émergé à la fin des années 1980 et s'est développé depuis (Wikipédia, Mozilla, etc.).
- En lien avec la circulaire n°6264/SG du 27 avril 2021 du Premier Ministre relative à la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, elle-même issue des recommandations du rapport Bothorel et des engagements du 5ème Comité Interministériel pour la Transformation Publique (CITP).
- En lien avec la doctrine de souveraineté numérique comme défense d'une indépendance stratégique numérique de la France et de l'Europe portée par le MEAE.
- En lien avec la stratégie normative européenne sur les services et les marchés numériques (Digital Services Act et Digital Market Act), qui vise à mieux protéger les consommateurs et leurs droits fondamentaux en ligne et rendront les marchés numériques plus équitables et plus ouverts pour chacun.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Rassembler un budget de plusieurs millions d'euros (selon la taille de la fondation) pour promouvoir les communs numériques à l'échelle de l'Union européenne - **Début : Janvier 2022 → Fin : 30 juin 2022**
- Organisation d'une conférence sur la souveraineté numérique dans le cadre de la PFUE avec une valorisation du pilier commun numérique - **Février 2022**
- Allouer ce budget dans les projets retenus - **Début : 30 juin 2022 → Fin : 30 juin 2025**

Informations de contact

Personne responsable de l'agence d'exécution

Henri Verdier
Ambassadeur pour le numérique
henri.verdier@diplomatie.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

Acteurs étatiques impliqués

- Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (MEAE)
- Conseil de l'Union européenne

OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail

- Toute personne issue de la société civile souhaitant participer à la construction d'un commun numérique.

Engagement #2 : Développement d'une archive collaborative, Open Terms Archive

Date de début et de fin de l'engagement

Septembre 2020 – Décembre 2023

Agence / acteur d'exécution principal

Ambassadeur pour le numérique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les principes fondateurs d'Internet sont menacés par les stratégies hégémoniques de certains acteurs privés et Etats. L'Internet doit être libre, ouvert, unique et sûr pour permettre l'émancipation des utilisateurs, le respect de leurs droits et une concurrence saine nécessaire au développement économique de tous les acteurs.

Par conséquent, les utilisateurs de l'espace numérique sont aujourd'hui dans une situation asymétrique avec les fournisseurs de services en ligne, et parfois même avec les Etats. Par exemple, les conditions générales d'utilisation (CGU), contrat auquel l'utilisateur est obligé de souscrire, sont longues, techniques et peuvent évoluer au fil du temps. La relation contractuelle est alors régulièrement modifiée de façon unilatérale.

L'engagement doit permettre de créer un outil collaboratif pour aider le régulateur, le législateur et l'ensemble de la société à suivre l'évolution des CGU pour mieux appréhender les efforts de mise en conformité des plateformes et améliorer leur régulation.

Quel est l'engagement ?

Développer une archive collaborative, Open Terms Archive, pour suivre l'évolution des CGU des grands fournisseurs de services en ligne. D'autres usages pourront être construits à partir de ce commun numérique.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Comme le rappelle le rapport d'information sur les géants du numérique du 2 juin 2021 déposé par la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, les communs numériques se caractérisent par une gestion collective et par le partage des ressources créées ou mises à disposition. Ils s'appuient sur une intelligence et une collaboration collectives.

- Open Terms Archive, commun numérique développé par une start-up d'Etat placée sous la responsabilité de l'Ambassadeur pour le numérique, est un outil libre et ouvert de suivi et d'archivage des évolutions des conditions générales d'utilisation (CGU) des principaux fournisseurs de services en ligne.

- L'équipe de l'Ambassadeur pour le numérique est chargée de développer l'outil, de créer de nouveaux usages, de mobiliser une communauté de contributeurs, et de promouvoir leur utilisation.
- Cet outil et les usages associés permettront de mieux réguler les plateformes du numérique, grâce à un suivi précis des modifications de leurs CGU. Dans les mains des autorités publiques ou de la société civile, Open Terms Archive participera à rééquilibrer l'asymétrie de la relation avec les fournisseurs de services en ligne.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ? •

Open Terms Archive est ouvert à la contribution – et par conséquent à la gouvernance – de la société civile. Cet engagement améliore la participation citoyenne.

Open Terms Archive permet de créer des usages à partir des CGU des grandes entreprises de services en ligne. L'outil améliore l'accessibilité de l'information et le droit à l'information du public. Il est au service de la transparence.

Informations supplémentaires

Budget : 220 000 euros en 2021

- Dans la lignée du mouvement pour les logiciels libres qui a émergé à la fin des années 1980 et s'est développé depuis (Wikipédia, Mozilla, etc.).
- En lien avec la circulaire n°6264/SG du 27 avril 2021 du Premier Ministre relative à la politique publique de la donnée, des algorithmes et des codes sources, elle-même issue des recommandations du rapport Bothorel et des engagements du 5ème Comité Interministériel pour la Transformation Publique (CITP).
- En lien avec la stratégie normative européenne sur les services et les marchés numériques (Digital Services Act et Digital Market Act), qui vise à mieux protéger les consommateurs et leurs droits fondamentaux en ligne et rendront les marchés numériques plus équitables et plus ouverts pour chacun.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Elargissement du nombre de CGU et du nombre de traductions de CGU dans Open Terms Archive – **Début Décembre 2020 puis amélioration continue**
- Construire de nouveaux usages à partir d'Open Terms Archive – **Début 16 février 2021 puis amélioration continue**
- Faire d'Open Terms Archive un outil de référence auprès des régulateurs - **Début 16 février 2021 puis amélioration continue**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Henri Verdier
Ambassadeur pour le numérique
henri.verdier@diplomatie.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

Acteurs étatiques impliqués

- La Direction générale des entreprises (DGE), à travers le pôle d'expertise de la régulation du numérique (PEReN), contribue à l'outil en développant de nouvelles fonctionnalités, comme le suivi des images et des documents au format PDF.
- Autorité de la concurrence (intérêt manifesté)
- DGCCRF (intérêt manifesté)

OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail

- Toute personne issue de la société civile souhaitant participer à la consolidation d'Open Terms Archive ou construire des outils à partir de ce commun accessible à tous sur GitHub.
- L'association Terms of Service Didn't Read (ToSDR) avait développé un outil similaire, TOSBack et a ainsi transféré ses moyens et documents suivis depuis plusieurs années vers notre outil

Engagement #3 : Poursuivre et étendre la politique d'ouverture des données

Engagement permanent / Contributions aux données ouvertes depuis 2013)

Agence / acteur d'exécution principal

Directeur du numérique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

- Transparence de l'action publique
- Conception de nouveaux services (payants ou gratuits) issus d'entreprises ou de la société civile.
- Simplification de démarches administratives
- Lutter contre l'asymétrie informationnelle et « fake news »

Quel est l'engagement ?

L'ouverture des données est une démarche véritablement porteuse de sens et d'engagement pour les agents du ministère. Ces ouvertures de données concourent directement à la transparence de l'action publique, à un soutien à l'économie et à l'élaboration de nouveaux services à destination des usagers. Les réutilisations possibles de données du ministère peuvent autant être du fait d'organismes publics, de structures privées que de la société civile.

L'objectif global est autant de générer une valeur nouvelle pour la société civile que de réduire des irritants rencontrés par les citoyens.

En termes d'exemples, nous assurerons le maintien en qualité opérationnelles de jeux de données déjà exposés (Etat-civil, adoptions, PVT, élections, traités, Appel de Paris, etc.) et poursuivrons l'effort sur l'identification et la mise à disposition de nouvelles ressources (citons actuellement en phase exploratoire certaines données cartographiques, relatives à l'aide publique au développement, à l'appel de Christchurch ou aux français de l'étranger, etc.).

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public

L'engagement contribuera à résoudre ou réduire les problèmes évoqués en adoptant la démarche suivante :

- Inventorier les données du ministère
- Appliquer les champs d'exclusion prévus par la loi
- Rendre les données accessibles en conformité avec les attentes et valeur de « l'open data »
- De constituer et d'animer des communautés de potentiels réutilisateurs afin de faire connaître nos données et inciter à les utiliser.
- Prendre en compte les demandes d'éclaircissements et propositions d'amélioration

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'ouverture des données est principalement contributive de la valeur de transparence portée par l'OGP ; notamment en :

- Améliorant l'accessibilité à l'information dans un format compréhensible par un externe au ministère,
- Améliorant la qualité de l'information,
- Réduisant l'asymétrie informationnelle.

Informations supplémentaires •

Les actions relatives à l'ouverture des données sont par ailleurs inscrites dans la feuille de route « data » du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères

La politique des données s'inscrit dans le cadre de la feuille de route « data » de l'Etat et s'appuie sur les moyens offerts par la DINUM (data.gouv, api .gouv, code.gouv)

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Pilotage de l'avancement des chantiers d'ouverture (tableau de bord des jeux de données exposés) – **Début T1 2021 puis amélioration continue**
- Evolution de la communauté d'intérêts autour des données - **Début T1 2021 puis amélioration continue**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Fabien Fieschi

Directeur du numérique, Direction du numérique

fabien.fieschi@diplomatie.gouv.fr

Pour toutes questions opérationnelles merci de prendre contact avec

M. Jean-Yves Mahé

Responsable de la gouvernance des données

jean-yves.mahe@diplomatie.gouv.fr - 01 43 17 60 91.

Autres acteurs impliqués

Acteurs étatiques impliqués

- DINUM (Direction interministérielle du numérique)
- Autres ministères

Engagement #4 : Mise en place d'une base de données de l'aide publique au développement française

Date de début et de fin de l'engagement

août 2021 - août 2022

Agence / acteur d'exécution principal

Ministère de l'Europe et des affaires étrangères, Ministère de l'économie, des finances et de la relance et Agence française de développement

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Accès à l'information, redevabilité et transparence budgétaire, innovation et technologie au service de la participation citoyenne à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques

Quel est l'engagement ?

Mettre en place une base de données ouverte regroupant les informations relatives à l'aide publique au développement bilatérale et multilatérale de la France, conformément à la loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales promulguée le 4 août 2021

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La France a renforcé son action en matière de transparence de l'aide depuis 2014 avec son adhésion à l'IATI (international aid transparency initiative). Les données de l'aide publique au développement (APD) sont aujourd'hui publiées sur différentes plateformes (site du Comité d'aide au développement de l'OCDE, site commun au MEAE et à l'Agence Française de Développement (AFD) sur la transparence de l'aide, et data.gouv.fr.

La création d'un site global de l'aide française, qui s'inspirera des sites des autres grands bailleurs internationaux (Royaume-Uni, Union Européenne, Etats-Unis), a vocation à couvrir un éventail large de données relatives à l'aide publique au développement.

Il s'appuiera sur les dernières innovations technologiques pour renforcer la redevabilité envers les citoyens français en améliorant l'accès à l'information.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'ogp ?

Cet engagement permettra une meilleure diffusion des principes du gouvernement ouvert auprès du grand public et des ONG, dans le but de promouvoir une plus grande transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Cet engagement sera mis en œuvre de manière étroite et concertée entre les deux ministères et une agence de mise en œuvre, renforçant ainsi la coordination interministérielle pour la transparence des données publiques.

Informations supplémentaires

Le site de transparence de l'aide comprendra les données suivantes :

- Les données d'APD déclarées annuellement auprès du comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE : les projets d'aide bilatérale de la France (fonds de solidarité pour l'investissement - FSPI, projets de l'AFD et d'expertise France, FASEP, prêts du trésor, aide humanitaire, aide alimentaire programmée, assistance technique, aide budgétaire, etc. ; l'aide multilatérale allouée aux organisations internationales et aux fonds verticaux ; les allègements de dette et les contrats de désendettement et de développement; les projets mis en œuvre par les collectivités territoriales et les fonds transitant par les organisations de la société civile
- Des données qualitatives liées aux projets de développement mis en œuvre par la France, parmi lesquelles les évaluations des projets de l'AFD et des FSPI
- Les stratégies sectorielles de la politique de développement de la France.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Finalisation des termes de références et recrutement d'un consultant pour la mise en œuvre technique - **Début : Septembre 2021 → Fin : Décembre 2021**
- Mise en place du site global de transparence de l'aide – **Début : 1er trimestre 2022 → Fin : août 2022**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Laure Serra, Charlotte Foffano, MEAE
laure.serra@diplomatie.gouv.fr
charlotte.foffano@diplomatie.gouv.fr
0143176897/ 0143176334

Duncan Toulon, MEFR
Alya Ben Haj, AFD

Autres acteurs impliqués

- Expertise France
- Osc, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail

Engagement #5 : Soutien à la participation citoyenne par un accès accru à l'information en Afrique

Date de début et de fin de l'engagement

premier trimestre 2022 – décembre 2024

Agence / acteur d'exécution principal

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères,
Agence Française de Développement

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Accès à l'information, redevabilité et transparence budgétaire, innovation et technologie au service de la participation citoyenne à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques

Quel est l'engagement ?

Poursuivre le soutien technique et financier à la participation citoyenne en Afrique via la deuxième phase du Projet d'Appui au Gouvernement Ouvert dans les pays Francophones (PAGOF), pour accompagner la mise en œuvre de réformes de gouvernement ouvert dans cinq pays membres du PGO (Tunisie, Burkina Faso, Sénégal, Côte d'Ivoire et Maroc) et deux pays proches de l'adhésion au PGO (Bénin et Niger) et promouvoir les principes du gouvernement ouvert et le renforcement des capacités en Afrique francophone.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Depuis 2017, la France a accompagné trois pays d'Afrique francophone membres du PGO pour les appuyer dans la mise en œuvre de leurs engagements relatifs au Partenariat, à travers le projet PAGOF. Le succès de cette première phase, qui comprenait également un volet régional dédié à la promotion des principes du gouvernement ouvert en Afrique francophone, auprès des acteurs institutionnels et de la société civile, amène la France à poursuivre son action dans les pays partenaires pour accompagner la poursuite des efforts de réforme et d'ouverture démocratique. Quatre nouveaux pays seront également ciblés pour cette deuxième phase. L'objectif est de promouvoir la mise en œuvre des principes du gouvernement ouvert dans la région et consolider le réseau des « réformateurs » mis en place dans la première phase du projet PAGOF.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement permettra la diffusion des principes du gouvernement ouvert en Afrique francophone dans le but de promouvoir une plus grande transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques.

Cet engagement sera également dédié à favoriser la participation citoyenne dans les pays partenaires, par le biais d'actions de sensibilisation, le financement de projets

menés par des organisations de la société civile locale et/ou les médias et le soutien à la mise en place d'une structure participative pour l'élaboration et le suivi des plans d'actions nationaux dans les pays visés.

Le projet PAGOF s'efforcera également de soutenir les actions inscrites dans les plans d'action nationaux des pays partenaires dédiés à la lutte contre la corruption, l'accès à l'information, l'ouverture de l'espace civique, la redevabilité publique et l'Open Data.

Informations supplémentaires

L'AFD, en lien avec le MEAE, s'engage à contribuer au financement de la deuxième phase du projet PAGOF en 2021 à hauteur de 7 millions d'euros.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Fin de la 1ère phase du PAGOF 1 1er semestre 2018 31/12/2021
- Lancement du PAGOF 2 : 1er trimestre 2022 31/12/2024

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Elena Flanigan et Aurélie Bellon MEAE

Elena.flanigan@diplomatie.gouv.fr

aurelie.bellon@diplomatie.gouv.fr

Guilhem Arnal et Melissa Arslan AFD

arnalg@afd.fr

arslanm@afd.fr

Autres acteurs impliqués

Acteurs étatiques impliqués

- Expertise France
- Canal France International

OSC, secteur privé, multilatéraux, groupes de travail

- Démocratie Ouverte

2. Ministère de la Transition Ecologique

Engagement #6 : Réussir ensemble la transition écologique et climatique !

Date de début et de fin de l'engagement :

Septembre 2021 - Juillet 2024

Ministère porteur

Ministère de la transition écologique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les politiques climatiques font l'objet d'une attention croissante de la part de la société civile et des citoyens.

Par ailleurs, les choix de consommation et les modes de vie des citoyens (logement, transport, alimentation, etc.) ont un impact élevé sur la trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'atteinte des objectifs climatiques que la France se fixe nécessite l'adhésion et le portage des orientations retenues par la société civile et les citoyens.

Quel est l'engagement ?

Dans le prolongement de la convention citoyenne sur le climat, le ministère de la transition écologique (MTE) s'engage à impliquer directement les citoyens dans la phase d'élaboration de la future stratégie française climat et énergie (SFEC).

La future stratégie française climat et énergie comprend :

- la stratégie nationale bas carbone (SNBC),
- la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE),
- le plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Une loi de programme sur l'énergie et le climat, adoptée à l'été 2023, fixe les grands axes de la stratégie. La SNBC et la PPE seront adoptées à l'été 2024.

Le MTE prévoit d'associer les citoyens à chaque phase du projet d'élaboration de la stratégie :

- une concertation publique sous l'égide d'un garant aura lieu en amont, de novembre 2021 à février 2022. L'objectif est d'associer les citoyens à la définition des grands enjeux de la stratégie et des choix dimensionnant. Une plateforme participative sera ouverte à cette occasion. Cette plateforme participative hébergera un ensemble d'informations et de ressources concernant les enjeux de la transition climatique et énergétique. Les participants seront invités à répondre à un panel de questions et à s'exprimer librement sur douze thèmes retenus pour cette concertation amont. Les acteurs institutionnels et les entreprises pourront aussi donner leur avis sur ces

thèmes en déposant des cahiers d'acteur. Supervisé par Isabelle Jarry, garante du MTE en tant que membre de la liste nationale des garants de la CNDP.

- après l'élaboration d'un premier cadrage de la SFEC et en amont du dépôt d'un projet de loi sur la stratégie à l'automne 2022, le MTE organisera une participation citoyenne avant de finaliser le projet de loi.
- A l'automne 2023, le MTE organisera une nouvelle concertation publique, sous l'égide de la CNDP, sur la stratégie afin de traduire les grands objectifs et mesures de la loi de programme en mesures détaillées dans la SNBC et la PPE
- Au printemps 2024, le MTE organisera une consultation publique sur les projets de SNBC et de PPE.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement permettra :

- de mieux connaître les attentes des citoyens ;
- de questionner certaines implications de la SFEC en termes de modes de vies et d'acceptabilité sociétale ;
- d'apporter plus de visibilité aux citoyens sur l'action publique ;
- de faciliter la compréhension, l'adhésion et la confiance des citoyens sur ces sujets techniques.

In fine, cet engagement permettra d'accroître la légitimité et la visibilité des choix et orientations du scénario et de la SFEC. Cet engagement est ainsi susceptible à court et surtout à long termes d'influencer les modes de vie et de consommation des citoyens en faveur de la transition bas-carbone.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement relève pleinement de la démarche Open Government.

L'engagement contribue à un partage d'informations tout au long du processus d'élaboration de la SFEC. Il renforce grandement la transparence du processus ;

Il permettra aux citoyens d'exprimer leurs attentes puis de porter un avis et d'enrichir les hypothèses prises et les orientations retenues.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Sarah Prince-Robin

Commissariat Général au Développement Durable

sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr

Engagement #7 : Co-construire la 3e Stratégie nationale de la biodiversité (SNB3) pour la période 2021-2030 et créer de l'engagement au cœur même des territoires.

<p>Date de début et de fin de l'engagement</p> <p>Début 2021- début 2022</p> <p>Ministère porteur</p> <p>Ministère de la Transition Ecologique</p>
--

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'urgence d'une troisième stratégie nationale de la biodiversité 2021-2030

Les rapports de l'IPBES et les indicateurs nationaux dressent un constat alarmant de l'état de la biodiversité dans le monde et en France. Ainsi, la moitié des espèces vivantes pourrait disparaître d'ici un siècle, compte tenu d'un rythme d'extinction 100 à 1000 fois supérieur au taux naturel. En 2018, 28 % des 96 951 espèces étudiées étaient menacées, dont 40 % des amphibiens, 25 % des mammifères, 14 % des oiseaux, 31 % des requins et raies, 34 % des conifères... Les milieux naturels sont également fragilisés ou détruits par certaines activités humaines : par exemples, plus de 35 % des milieux humides littoraux et continentaux ont disparu depuis 1970 dans le monde. Au rythme actuel de la déforestation, les forêts tropicales pourraient disparaître d'ici 50 à 70 ans.

Pourtant, les apports de la nature sont vitaux. Elle fournit des services fondamentaux, dits « écosystémiques ». Elle satisfait des besoins primaires comme l'oxygène, la nourriture, l'eau potable, des énergies. Elle inspire des innovations et constitue une ressource extraordinaire pour le monde médical. Elle assure la reproduction de plantes agricoles, via les pollinisateurs, et maintient la fertilité des sols. Elle atténue certains risques naturels comme les inondations.

Une impulsion nouvelle vient d'être donnée au plus haut par le « One planet summit » dédié à la biodiversité, réuni à Paris le 11 janvier 2021. La France a accueilli par ailleurs à Marseille, du 3 au 11 septembre, le Congrès mondial de la nature, rendez-vous majeur de l'UICN (l'Union internationale de la conservation de la nature). Puis se tiendra en Chine la 15ème conférence des parties de la convention sur la biodiversité, qui définira un cadre mondial nouveau dans ce domaine. Enfin, l'Union européenne actualise sa stratégie européenne de la biodiversité.

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique. Après une première phase 2004-2010 basée sur des plans d'actions sectoriels, la SNB 2011-2020 a visé un engagement plus important des acteurs dans tous les secteurs d'activité, à toutes les échelles territoriales, en métropole et outre-mer.

La troisième stratégie nationale de la biodiversité, applicable sur la période 2021-2030, sera élaborée tout au long de l'année 2021. Elle doit constituer une réponse forte de la France et de tous les Français aux défis rappelés ici. Elle doit proposer un cadre stratégique techniquement, socialement et politiquement efficient. Elle doit être à la fois structurante et opérationnelle, nationale et territoriale.

Dans ce contexte, la France a présenté à Marseille, en septembre 2021, ses ambitions pour la stratégie nationale. Celle-ci sera ensuite amendée pour prendre en compte les décisions prises au niveau international. Concrètement, l'objectif est donc de produire une première version de la stratégie pour l'été prochain.

Quel est l'engagement ?

L'élaboration de la SNB3 répond à 2 objectifs majeurs :

- Co-construire une feuille de route nationale pour les 10 années à venir, qui agit sur les 5 PRESSIONS pesant sur la biodiversité et lève les freins pour plus d'opérationnalité des politiques publiques.
- Créer de l'engagement en faveur de la biodiversité au cœur même des territoires, là où l'interaction avec le citoyen est la plus puissante, et là où agissent les collectivités et les porteurs de projets.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Les finalités de la SNB3 peuvent être regroupées en trois grands ensembles :

1. L'action sur les causes de dégradation de la biodiversité : Il s'agit de réduire voire supprimer les principales pressions à l'origine de ces dégradations, à savoir les cinq menaces identifiées par l'IPBES (la destruction et la fragmentation des milieux naturels, la surexploitation d'espèces sauvages : surpêche, déforestation, braconnage.. ; les pollutions d'eau, des sols et de l'air, mais aussi les pollutions lumineuses ou phonique ; le changement climatique qui peut s'ajouter aux autres causes et les aggraver ; la propagation d'espèces exotiques envahissantes).
2. La restauration de la biodiversité. Il s'agit ici d'aller au-delà de la protection mais bien de reconquérir des espaces pour des espèces.
3. La valorisation des bienfaits de la biodiversité au profit des citoyens, notamment en recréant du lien en l'être humain et la nature.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La SNB3 est élaborée en s'appuyant sur une large participation des acteurs institutionnels et des citoyens et rejoint donc pleinement les objectifs mis en avant dans le cadre du PGO de participation du public et de transparence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques, qui plus est appliqués aux questions environnementales. Cet objectif sera poursuivi dans la mise en œuvre de la stratégie. En effet, il est attendu une gouvernance prévoyant des indicateurs transparents, publics et favorisant la participation.

Informations supplémentaires

Sur le site dédié : <https://biodiversite.gouv.fr/>

Information de contact

Nom de la personne responsable de l'agence porteuse

Sarah Prince-Robin

DGALN/ DEB

sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr

Engagement #8 : Associer les citoyens à la démarche « Habiter la France de Demain »

Date de début et de fin de l'engagement :

février- octobre 2021

Ministère porteur

Ministère de la Transition Ecologique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Pourquoi une nouvelle consultation ? La crise sanitaire a fait évoluer le regard des Françaises et des Français sur leur cadre de vie. L'objectif est de comprendre ces nouveaux besoins afin de faire émerger une vision partagée d'un aménagement « sobre et humaniste », avec des solutions.

En 2020, la crise sanitaire a fait émerger une demande forte des Français pour des logements de qualité, suffisamment grands, avec un espace extérieur directement accessible et si possible végétalisé. Le confinement a ainsi pu susciter une forme de rejet de l'habitat collectif dense. Or, notre modèle d'aménagement doit être compatible avec la lutte contre l'artificialisation des sols, la recherche d'un aménagement bas-carbone et la conception de lieux qui favorisent le « vivre-ensemble ». Il doit également répondre à d'autres aspirations de nos concitoyens en matière de proximité de l'emploi et d'accessibilité aux équipements et aux services, qu'offre la « ville du quart d'heure ».

La réconciliation de ces enjeux nécessite de formaliser un projet politique ambitieux d'urbanisme et d'aménagement qui réponde à une demande relayée par la convention citoyenne pour le climat, celle de « sensibiliser à l'importance et l'intérêt de la ville plus compacte, et construire une nouvelle culture de l'habitat collectif » allant plus globalement vers une meilleure prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux dans les territoires.

Quel est l'engagement ?

« Habiter la France de demain » a été lancée au mois de février 2021 pour amplifier et accompagner les projets vertueux et valoriser de nouvelles solutions en réponse aux défis de la ville et des territoires de demain.

Cette démarche entend fédérer et animer les réseaux d'acteurs, accompagner les projets de territoires, mais aussi créer un écosystème favorable à l'émergence de nouvelles solutions en réponse aux défis de demain.

Nos villes et nos territoires doivent impérativement mieux intégrer les enjeux globaux, notamment climatiques, en ne compromettant pas les ressources et les potentialités des générations futures, tout en tenant compte de la spécificité du lieu et en répondant aux aspirations de ses habitants en matière de confort et de qualité de vie.

Habiter la France de demain doit redéfinir les fondamentaux de notre vie en commun en réaffirmant les principes simples qui fondent un aménagement sobre et humaniste.

Un nouveau pacte pour une ville et des territoires durables se dessine aujourd'hui autour de quatre défis politiques de notre ambition nationale pour les territoires : sobriété, résilience, inclusion et production. Ils doivent sous-tendre la fabrication urbaine et territoriale, et guider l'émergence de territoires, de villes, de quartiers, d'espaces du quotidien, plus durables encore.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cette démarche est construite avec l'intelligence locale, avec l'ensemble des parties prenantes de la société civile et des institutions, mais aussi avec les citoyens.

Le renforcement de la place du citoyen dans les décisions publiques permettra de concevoir des projets plus soutenables, souvent plus innovants, en faveur d'une plus grande cohésion sociale et collectivement plus acceptables. Les démarches participatives permettent en effet d'améliorer la qualité des projets en répondant mieux aux attentes des citoyens, habitants, usagers, acteurs économiques, etc., tout en offrant la possibilité d'engager des processus d'auto-évaluation, d'amélioration continue et finalement de renouvellement démocratique de la fabrication de la ville.

Cette démarche se déroule en plusieurs étapes (calendrier estimatif à date):

- Une journée de webinaire "Habiter la France de demain" organisée le 9 février 2021
- Analyse et synthèse globale d'une dizaine de consultations publiques menées ces dernières années sur les thématiques de l'aménagement et de l'habitat ayant donné lieu à des milliers de contributions. L'analyse permettra de mettre en évidence les consensus et les dissensus exprimés, et plus particulièrement les dissensus ou tensions entre aspirations ou représentations citoyennes et orientations des politiques publiques
- 28 Juin 2021 : lancement de la consultation « grand public », via une plateforme en ligne sur les impacts de la crise sanitaire dans le rapport des Français au logement et à leur cadre de vie,
- Les 22 juillet, 6, 17 et 30 septembre 2021 : organisation d'ateliers avec un groupe de citoyens représentatif de la diversité française
- 14 Octobre 2021 : organisation d'une restitution nationale

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La démarche Habiter la France de demain s'inscrit pleinement en ligne avec les valeurs du PGO puisqu'elle renforce la place de la société civile dans l'élaboration des politiques publiques pour formuler des propositions permettant de dépasser les contradictions entre les aspirations individuelles et les objectifs nationaux d'aménagements sobres en foncier et favorisant le vivre ensemble.

La transparence sera assurée par la publication d'un manifeste partagé et l'organisation d'une restitution nationale.

Informations supplémentaires

Sur la plateforme dédiée : <https://www.ecologie.gouv.fr/habiter-france-demain>

<https://habiterfrancedemain.fr/>

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Sarah Prince-Robin

Commissariat Général au Développement Durable

sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr

Engagement #9 : Construire ensemble une seule santé

Date de début et de fin de l'engagement :

1er octobre 2021 - 1er octobre 2023

Ministère porteur

Ministère de la transition écologique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'approche One Health (« une seule santé ») est une vision systémique de la santé publique, animale et environnementale. Elle vise à mieux tenir compte des liens complexes entre l'environnement et la biodiversité (et leur bon état écologique) avec lesquels interagissent les individus et la santé des individus eux-mêmes. Cela vise à la fois à prévenir et mieux lutter contre les pandémies et les pathologies liées à la présence de contaminants dans l'environnement mais aussi à diminuer les impacts des actions de santé publique sur l'environnement (exemples de la lutte anti vectorielle, de l'usage de biocides ou des déchets liés aux mesures sanitaires). Sa mise en œuvre concrète en terme de politique publique est encore à construire, en partenariat avec la société civile et de manière la plus transparente et collaborative possible. Elle devra passer par une meilleure communication et une meilleure synergie entre les différents acteurs des 3 santé, qu'ils soient publics ou civils.

Quel est l'engagement ?

Le Ministère de la Transition Ecologique s'engage à inclure la société civile dans la construction de la mise en œuvre de l'approche One Health en interne et en interministériel, via un dialogue continu dans des instances dédiées. En particulier, il s'engage à mettre à disposition le maximum d'information sur les impacts environnementaux pour la santé et l'état des écosystèmes, avec une attention particulière pour la communication vers le monde de la santé publique et animale.

Les partenaires (associations environnementale ou de vétérinaires, de professionnels de santé, associations de patients...) contribuent à l'enrichissement des données et des informations disponibles, et au développement de canaux de communication systématiques entre les acteurs des 3 santé. Un partenariat spécifique avec l'association Humanité Biodiversité sera mis en place.

Le résultat attendu est d'une part une meilleure synergie entre les acteurs des 3 santé, avec une dynamique commune mais aussi un accès aux données et informations des différents acteurs facilité (au moyen de plateforme(s) dédiée(s) et d'instance de discussion pérennisées). D'autre part, l'information et la sensibilisation des citoyens aux enjeux de One Health sont nécessaires pour engager des changements transformateurs dans le mode de vie ou de consommation ayant des effets directs sur les 3 santé. Des communications dédiées seront assurées par le Commissariat Général au Développement Durable, sur son site web.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La mise en place d'ateliers avec la société civile permettra d'identifier les enjeux One Health prioritaires mais aussi les verrous à lever, ce qui contribuera à l'élaboration d'une politique publique One Health cohérente : cela se fera en lien avec, voire au sein de l'instance de discussion notamment entre acteurs publics et civils qu'est le Groupe Santé Environnement (qui a une base plus large avec les 5 collèges du Grenelle de l'environnement : Etat, collectivités locales, salariés, responsables professionnels, associations environnementales et personnalités qualifiées). En parallèle, des actions spécifiques seront mises en place pour nourrir ce dialogue :

- une réflexion sur la gouvernance One Health et les instances à pérenniser pour porter cette dynamique ;
- un groupe de travail One Health créé à la rentrée 2021 dans le cadre du Plan National Santé-Environnement ;
- la mise en place dans le cadre du quatrième Plan National Santé Environnement d'un Green Data for Health, espace commun de données environnementales pour la recherche en santé, qui permettra une meilleure mobilisation de la donnée environnementale existante pour la croiser avec des données de santé.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

A ce jour, l'approche de One Health se fait en silo ce qui limite la mobilisation de la société civile. L'engagement crée une opportunité pour celle-ci d'influencer la mise en œuvre d'une politique publique cruciale pour la santé de l'homme, des animaux d'élevage et des écosystèmes ; il est donc pertinent pour la participation citoyenne. Il permettra par ailleurs une plus grande transparence sur la progressive prise en compte des problématiques One Health par les décideurs publics.

Informations supplémentaires

Cet engagement s'inscrit dans la dynamique créée par le quatrième Plan National Santé Environnement lancé le 7 mai 2021, la feuille de route interministérielle antibiorésistance de 2016, les futures stratégie d'accélération maladies infectieuses émergentes et SNB3, l'initiative internationale Prézode lancée lors du One planet summit du 11 janvier.

Lors du Congrès mondial pour la conservation de la nature (sept 2021), l'Office français de la biodiversité a organisé une communication sur One Health dans le cadre de l'Espace Générations Nature accessible au grand public et le Commissariat Général au Développement Durable une soirée « Santé de la biosphère et santé humaine » au sein du pavillon français.

L'engagement démarrera au dernier trimestre 2021 et se prolongera ensuite jusqu'en 2023. Il est demandé un appui logistique et organisationnel pour préparer et monter les ateliers (notamment par la DITP).

L'association Humanité & biodiversité est intéressée pour accompagner le CGDD dans ce partenariat, en tant que garante.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Sarah Prince-Robin

CGDD

sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr

Engagement #10 : Réussir ensemble l'affichage environnemental !

Date de début et de fin de l'engagement

1er juillet 2021 – 1er juillet 2023

Ministère porteur

Ministère de la transition écologique / ADEME

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les pouvoirs publics souhaitent répondre aux attentes d'affichage environnemental qui émanent de l'ensemble de la société civile (particuliers, partenaires sociaux, ONG, entreprises) pour permettre une consommation « éclairée » respectueuse de l'environnement

Quel est l'engagement ?

La mise en place d'un affichage environnemental mobilise d'ores et déjà différents acteurs et partenaires : consommateurs, associations, collectifs, producteurs, distributeurs, services d'information des consommateurs, bureaux d'études, pouvoirs publics...

L'engagement pris est de continuer à développer ensemble les méthodes, données et outils nécessaires à la mise en place de l'affichage environnemental.

En particulier, une expérimentation sera conduite en s'appuyant sur Beta.gouv, l'incubateur de services numériques de l'Etat. Suivant les principes de la méthode agile, cette expérimentation sera progressive pour tester rapidement avec les acteurs un service numérique dont l'objectif final serait de :

- renouveler et étoffer les informations présentes sur les bases de données pré-existantes ;
- faciliter l'enrichissement progressif de ces bases de données sur un mode collaboratif et transparent, en permettant aux acteurs de la société civile d'y interagir pour interroger et affiner chaque donnée.

Dans une logique d'open data, les données seront à la disposition et modifiables par tous : bureaux d'études, associations, producteurs, start-ups, particuliers...

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

- Rendre plus lisible l'affichage environnemental des produits, pour permettre aux citoyens et aux entreprises (notamment les PME) d'adapter leur consommation et leur production pour en diminuer les impacts environnementaux.
- Créer une interface intuitive pour mettre en valeur les informations déjà existantes

- Actualiser les bases de données actuelles par des informations variées, proposées et vérifiées sur un mode collaboratif et transparent, notamment pour valoriser les procédés de production écoresponsables
- Éviter l'écoblanchiment (greenwashing) par une meilleure compréhension des impacts environnementaux et une vérification systématique et permanente des impacts environnementaux

Plus largement, l'engagement doit contribuer à réussir l'affichage environnemental qui est maintenant rendu obligatoire par la loi Climat & Résilience (Article 2), ce qui appelle désormais plusieurs années de préparation et de travaux réglementaires avec les acteurs.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ? -

- Permettre au citoyen d'obtenir une meilleure information sur les impacts environnementaux des produits et services, pour accélérer la prise de conscience et le changement des habitudes de consommation de chacun.
- Donner à l'État la possibilité de concevoir des politiques publiques avec la société civile à partir de données issues d'un dispositif transparent et collaboratif.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Sarah Prince-Robin

CGDD

sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr

Engagement #11 : Améliorer l'accès aux informations sur les orientations d'aménagement du territoire grâce au Géoportail de l'urbanisme (GPU)

Date de début et de fin de l'engagement :

2021-2023

Ministère porteur

Ministère de la Transition Ecologique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les citoyens ainsi que les acteurs professionnels du territoire peuvent rencontrer des difficultés à accéder facilement aux documents d'urbanisme, ainsi le Géoportail de l'urbanisme permet de :

1) **Relayer auprès du grand public les informations disponibles sur les orientations d'aménagement du territoire.**

En effet, les citoyens pouvaient être gênés, avant la création du GPU, car les documents d'urbanisme étaient mis à disposition, de manière hétérogène (version papier ou numérique, en divers formats...) par les collectivités compétentes. Cependant, bien que le GPU ait répondu à ce besoin en regroupant en un lieu unique les documents d'urbanisme, les citoyens utilisent encore peu ce service, les sites des mairies semblant conserver leur préférence.

L'accès aux informations relatives à l'urbanisme pour alimenter le débat public sur les orientations d'aménagement des territoires est par ailleurs un enjeu démocratique.

2) **Faciliter, pour les acteurs de l'urbanisme, l'accès aux données pour accélérer les étapes préalables à la construction (études foncière notamment).**

Le développement d'un format unique pour les documents d'urbanisme rendu nécessaire pour les intégrer dans un lieu unique permet aux acteurs de l'aménagement du territoire de tirer parti plus aisément de tous les documents d'urbanisme des territoires sur lesquels porte leur attention.

Quel est l'engagement ?

Grâce au GPU, l'accès aux documents est grandement simplifié pour l'ensemble des citoyens et permet également aux professionnels de réaliser diverses études ou fonctionnalités à partir des données fiables qui y sont présentes.

Afin de répondre au mieux aux futurs besoins d'évolution du Géoportail de l'Urbanisme, dans ses prochaines versions, deux partenariats complémentaires avec des associations de la société civile et des professionnels pourraient être envisagés :

- Open Data France, pour les enjeux propres à la donnée,

- la Coordination nationale des conseils de développement, pour les enjeux d'aménagement et de concertation citoyenne.

Ces partenariats viseront, pour le public informé et particulièrement concerné comme pour les acteurs professionnels, à rendre la donnée plus accessible et plus lisible ainsi qu'à développer de nouvelles fonctionnalités répondant à des besoins identifiés. L'accord de ces deux structures est en cours de négociation.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Le partenariat avec les associations garantes consistera à participer à des ateliers usagers visant à expliciter les besoins des citoyens et des professionnels à l'égard des nouvelles fonctionnalités du Géoportail de l'urbanisme encore à développer.

Ces ateliers permettront de définir certains des besoins pour les intégrer aux développements prévus dans la version 5 du Géoportail de l'urbanisme. Ce partenariat pourra prévoir de rendre compte auprès des utilisateurs des évolutions de l'outil.

Il s'agit donc d'une démarche de co-construction articulée autour du triptyque : associer, prendre en compte et rendre des comptes sur la mission du Géoportail de l'urbanisme.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La création et l'enrichissement en continu du Géoportail de l'Urbanisme s'inscrit pleinement dans les objectifs du PGO puisqu'il permet d'améliorer la qualité et l'accessibilité des informations au grand public. Il ouvre de nouvelles opportunités d'exploitation des données d'aménagement des territoires, pour le citoyen comme pour les professionnels de l'urbanisme.

En plus de cela, cette démarche porte un intérêt en termes de redevabilité publique puisqu'elle donne la possibilité aux citoyens de comparer la qualité et la lisibilité des documents d'urbanisme produits par les collectivités. A un autre degré d'analyse, elle permet aussi aux citoyens de s'informer et sur les orientations d'aménagement qui sont choisies et déployées par les collectivités.

Informations supplémentaires

Sur le site dédié : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Sarah Prince-Robin

CGDD

sarah.prince-robin@developpement-durable.gouv.fr

3. Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Engagement #12 : Renforcer l'engagement citoyen des jeunes

Date de début et de fin de l'engagement

2021-2023

Ministère porteur

Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'engagement permettra de favoriser l'adhésion des jeunes aux valeurs républicaines en développant leur intégration aux dispositifs d'aide et d'engagement en faveur de l'intérêt commun, en leur permettant, sur l'ensemble du territoire, de s'impliquer pleinement dans la vie de la Nation, en favorisant leur insertion sociale et professionnelle et en luttant contre les discriminations et le harcèlement à l'École

Quel est l'engagement ?

L'engagement s'articule autour des actions suivantes :

1. Développer un parcours d'engagement citoyen pour tous, dès le plus jeune âge, grâce au service national universel,
2. Développer et soutenir l'engagement citoyen à travers le service civique,
3. Développer et faciliter l'engagement citoyen dès le plus jeune âge grâce à la réserve civique,
4. Valoriser et soutenir les initiatives pédagogiques qui permettent à des jeunes de s'engager dans des causes et de travailler avec des acteurs de la société civile,
5. Renforcer la lutte contre le harcèlement à l'École,
6. Développer le dispositif des éco-délégués pour répondre au besoin d'engagement des élèves en matière environnementale,
7. Déployer la labellisation E3D : Établissements en démarche de développement durable, en lien avec les Comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESE).

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

1. Le Service national universel (SNU) permettra d'améliorer l'accès des jeunes aux différentes formes de volontariat, de garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge, de renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel, de valoriser les territoires, leurs dynamiques et leur patrimoine culturel et naturel, de renforcer le lien armées-jeunesse, de renforcer la relation de service entre l'administration référente du parcours de chaque volontaire et le volontaire lui-même.

2. L'ambition du Service civique est d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les jeunes en situation de handicap) l'opportunité de s'engager, de donner de son temps pour l'intérêt général. Le Service Civique, c'est la possibilité de vivre une expérience formatrice, apprenante et valorisante en choisissant parmi de nombreuses missions, dans des domaines très divers. Il permet de répondre aux enjeux sociaux et sociétaux générés ou accrus par le contexte que traverse notre pays. Le Service civique a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Son développement, annoncé dans le cadre du Plan « 1 jeune, 1 solution », vise à accueillir 100 000 volontaires supplémentaires d'ici la fin de l'année 2021.
3. L'objectif de la réserve civique est de contribuer au développement d'une société de l'engagement, inclusive et solidaire, et de faciliter l'engagement dès le plus jeune âge. Cet engagement passe notamment par la réserve civique et sa plateforme numérique dédiée, jeuxaider.gouv.fr.
4. Un autre objectif de l'engagement est de développer une politique de développement du mentorat en faveur des jeunes ambitieuse, répondant à un impérieux besoin de lutter contre la problématique de l'inégalité des chances, subie principalement par les jeunes en situation de fragilité (en fonction de leur situation économique, scolaire, etc.).
5. Le dispositif de lutte contre le harcèlement scolaire permettra en deux ans de réduire significativement les faits de harcèlement scolaire, phénomène présent dans tous les établissements sous des formes variées (y compris numériques) et qui nuit fortement au climat scolaire.
6. Le dispositif des éco-délégués permettra de répondre au besoin d'engagement des élèves en matière environnementale (cf. les marches pour le climat) et de s'appuyer sur des ambassadeurs du développement durable pour sensibiliser l'ensemble des élèves.
7. Le dispositif de labellisation E3D permettra de mobiliser les établissements scolaires en faveur du développement durable et de contribuer à la généralisation de l'éducation au développement durable auprès des plus jeunes.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Annoncé par le Président de la République en 2018 et mis en place dans sa phase pilote en 2019, le Service national universel (SNU) est un projet éducatif d'émancipation et de responsabilisation des jeunes, visant à les impliquer pleinement dans la vie de la Nation et à nourrir le creuset républicain. Réelle dynamique pour un civisme actif des générations montantes, le SNU s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans et vise à être conjointement utile à chacun des jeunes qui y participent et à la République. Il contribue à la construction de l'autonomie mais aussi à forger une vision partagée d'un destin commun et de la contribution que chacun peut, à sa manière, apporter.

Le développement du Service Civique répond aux valeurs du PGO à plusieurs niveaux :

- Le secteur associatif (associations, fédérations et unions), acteur clé de l'organisation et de la vitalité de la société civile, représente 82 % des 10 500 organismes d'accueil et 63 % des volontaires accueillis.

- Les missions de Service Civique, obligatoirement tournées vers le grand public ou des publics plus ciblés (ex. les jeunes, les seniors, les personnes en situation de handicap, les résidents de territoires ruraux ou relevant de la politique de la ville), appuient la sensibilisation, l'apprentissage et la mobilisation citoyenne autour d'un très grande variété d'enjeux d'intérêt général (éducation, santé, transition écologique, solidarités, culture et loisirs, sport, mémoire et citoyenneté, interventions d'urgences, développement international et action humanitaire).
- Le dispositif de Service Civique intègre systématiquement la capacité d'initiative du volontaire accueilli : ne se trouvant pas en situation de subordination vis-à-vis de son organisme d'accueil, il est encouragé à concevoir, proposer et mettre en œuvre des actions participant de l'objet de sa mission.
- Le dispositif de Service Civique prévoit également, et de manière obligatoire, une formation civique et citoyenne (2 jours de formation théorique et une formation aux gestes de premiers secours – PSC1), encadrée par un référentiel national organisé autour de la devise républicaine et permettant des regroupements de jeunes volontaires propices, selon les modalités de l'éducation populaire, à l'appréhension et la compréhension des enjeux collectifs et individuels du « vivre ensemble ».
- Le suivi et le conseil de chaque jeune en Service Civique par un tuteur, dans une relation différant du cadre éducatif ou professionnel, représente une expérience originale d'intégration dans un collectif autour d'objectifs sociaux forts.
- L'engagement volontaire en Service Civique constitue une expérience unique et transformante de mixité sociale (via le contact sur temps long avec les publics, les acteurs de la structure d'accueil et d'autres volontaires), renforçant la cohésion nationale et la citoyenneté.
- Enfin, le bilan de fin de mission et l'accompagnement au projet d'avenir offerts à tous les volontaires sont des vecteurs de responsabilisation et de prise de conscience et confiance dans leur insertion sociale.

En s'appuyant sur les acteurs territoriaux, le développement de la réserve civique doit permettre de répondre aux enjeux opérationnels suivants : la fidélisation des utilisateurs, la diversification des thématiques des missions proposées, le développement du maillage territorial et la stabilisation de la plateforme numérique.

La plateforme numérique www.1jeune1mentor.fr doit permettre d'obtenir des données (anonymisées) sur les profils des utilisateurs pour adapter au mieux et améliorer le déploiement de la nouvelle politique publique du mentorat pour les jeunes, en communiquant ensuite sur les résultats de sa mise en œuvre.

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire se présente comme une stratégie globale de prévention et d'intervention, associant tous les membres de la communauté éducative. Les écoles et collèges du programme :

- signeront une charte d'engagement dans laquelle ils s'engageront pour deux ans à mettre en place le programme ;

- constitueront une équipe ressources de cinq personnels en circonscription pour les écoles et cinq personnels par collège, en charge de l'application du protocole qui suivront la formation proposée par l'académie ;
- formaliseront un protocole de traitement, présenté en CESCE et voté en conseil d'école ou en conseil d'administration et présenté aux familles, aux élèves et aux personnels, au CVC ;
- formeront une équipe d'élèves ambassadeurs collégiens (minimum 10 élèves) ;
- mettront en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les parents ;
- participeront aux temps forts du programme : journée non au harcèlement, Safer internet day et concours non au harcèlement ;
- organiseront dix heures d'apprentissages annuelles pour les élèves du Cp à la troisième.

Les éco-délégués jouent un rôle important dans le déploiement de l'éducation au développement durable, qui repose à la fois sur des enseignements et des projets pédagogiques concrets. Le travail des éco-délégués est ancré sur les objectifs de développement durable et conduit à des projets croisant plusieurs thématiques telles que l'écologie et la solidarité.

La labellisation E3D constitue un levier et une reconnaissance de l'engagement des différents acteurs de la communauté éducative (professeurs, élèves et éco-délégués, personnels d'éducation, de direction, d'encadrement, administratifs, de santé, sociaux et techniques, parents), des associations et autres partenaires, en relation étroite avec les collectivités territoriales, parties prenantes du fonctionnement de l'école ou de l'établissement

Informations supplémentaires

Service national universel :

La mise en place du SNU a commencé avec une phase de préfiguration de la phase de séjour de cohésion dans treize départements fin juin 2019, avant une mise en œuvre progressive vers la généralisation. La crise sanitaire a suspendu la nouvelle étape de déploiement du SNU prévue en 2020. L'année 2021 vise à rétablir cette dynamique, sur la base du volontariat comme en 2019, dans chaque département métropolitain et ultramarin.

Les crédits inscrits sur le programme 163 s'élèvent à 61 M€. Ils permettront d'accueillir quelque 18 000 jeunes volontaires en séjour de cohésion, et de leur donner l'opportunité de réaliser ensuite une mission d'intérêt général.

Par la suite, les jeunes pourront poursuivre volontairement leur service national en réalisant une période d'engagement d'une durée d'au moins trois mois, liée, par exemple, à la défense et à la sécurité, à l'accompagnement des personnes, à la préservation du patrimoine ou de l'environnement.

Ces différentes opportunités d'engagements, civils ou militaires, intégreront les formes de volontariat existantes ainsi que des propositions nouvelles, y compris celles qui émaneront des jeunes eux-mêmes.

Service civique :

Le développement du Service Civique s'intègre dans le plan « 1 jeune, 1 solution » du plan France Relance et constitue une réforme prioritaire du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Il est au total doté d'environ 860 M€ en loi de finances initiale pour 2021.

Son appui aux actions publiques et associatives en matière de transition écologique et de développement durable constitue une orientation stratégique majeure pour 2021.

Sa participation au rayonnement des actions des collectivités locales, par exemples en territoires ruraux, et à leur rapprochement des citoyens font également partie des axes majeurs d'intervention qui lui sont fixés.

Réserve civique :

Le budget du dispositif et de la start-up d'Etat qui développe la plateforme numérique jeuxaider.gouv.fr est d'environ un million d'euro annuellement.

Son essor soutient une grande variété d'actions publiques, recourant à l'engagement civique : campagnes de vaccination, mobilisation d'assesseurs lors des journées électorales, collectes alimentaires pour les personnes les plus démunies...

Le dispositif du mentorat est doté de 30 millions d'euros pour l'année 2021 et fait écho aux autres dispositifs d'accompagnement en faveur des jeunes comme celui des Cordées de la réussite ou le dispositif du Parrainage porté par le ministère du travail.

Le programme de lutte contre le harcèlement scolaire « pHARe » s'articule parfaitement avec le plan de lutte contre les violences en milieu scolaire mis en place depuis septembre 2019 autour de 3 axes principaux :

1. La protection de l'école (élèves et personnels), la sécurisation de l'espace scolaire et des abords des établissements ;
2. La responsabilisation des familles ;
3. La prise en charge des élèves hautement perturbateurs ou poly-exclus.

Le dispositif des éco-délégués s'inscrit dans l'Agenda 2030 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La démarche de labellisation E3D s'inscrit dans l'Agenda 2030 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, elle est également intégrée dans le plan d'action climat du MENJS, dans la Stratégie nationale biodiversité SNB et dans le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC).

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Développer un parcours d'engagement citoyen pour tous, dès le plus jeune âge, grâce au service national universel. Accompagnement des territoires et des

partenaires pour déployer 30 000 propositions de missions d'intérêt général et renforcement de l'animation territoriale → **Janvier 2022**

- Développer et soutenir l'engagement à travers le service civique.
 - S2 2022 : 245 000 volontaires ayant réalisé au moins 1 jour de mission
 - S2 2023 : 2 700 000 volontaires ayant réalisé au moins 1 jour de mission
- Développer et faciliter l'engagement citoyen dès le plus jeune âge grâce à la réserve civique.
 - T4 2022 : 100 000 citoyens mobilisés sur des missions de la réserve civique via la plateforme jeuxaider.gouv.fr
- Valoriser et soutenir les initiatives pédagogiques qui permettent à des jeunes de s'engager dans des causes et de travailler avec des acteurs de la société civile.
 - S2 2021 : 2e AAP sur le développement du mentorat en France et 100 000 jeunes mentorés
 - Fin 2022 : 200 000 jeunes mentorés
- Renforcer la lutte contre le harcèlement à l'école
 - T3 2021 : généralisation du dispositif pHARe
 - T2 2023 : résultats de l'enquête sur le climat scolaire
 - T3 2023 : lancement du dispositif pHARe2
- Développer et valoriser les éco-délégués pour répondre au besoin d'engagement des élèves en matière environnementale
 - T1 2022 : mise en place d'une plateforme internet valorisant les projets des éco-délégués
 - T3 2023 : jury national et remise des prix de l'action éco-déléguée
- Déployer la labellisation E2D : établissements en démarche de développement durable, en lien avec les CESCE
 - T3 2022 : bilan de la labellisation de l'année scolaire 2021-2022
 - T3 2023 : bilan de la labellisation de l'année scolaire 2021-2023 avec en cible 10 000 écoles et établissements labellisés

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Pierre Oudot

Chef de service, adjoint à la Directrice de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)

pierre.oudot@jeunesse-sports.gouv.fr

01 40 45 95 23 2

Didier Lacroix

Chef du service de l'accompagnement des politiques éducatives (DGESCO)

didier.lacroix@education.gouv.fr

01 55 55 37 48

Nicolas Babut

Conseiller stratégie numérique auprès de la Secrétaire générale

nicolas.babut@education.gouv.fr

01 55 55 22 21

Véronique Gronner
Secrétaire générale adjointe
veronique.gronner@education.gouv.fr
01 55 55 82 89

Autres acteurs impliqués

- Ministère des Armées
- Haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises
- Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
- Collectif mentorat (association)
- Direction interministérielle du numérique (DINUM)
- Plus de 5000 organisations publiques ou associatives
- Services académiques

Engagement #13 : Développer les dispositifs de participation citoyenne sur tout le territoire et en favoriser le suivi par les citoyens

Date de début et de fin de l'engagement

2021-2023

Ministère porteur

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'engagement contribue à l'amélioration de la transparence de l'action éducative et à la stimulation démocratique en développant les dispositifs de concertation nationale associant les citoyens

Quel est l'engagement ?

L'engagement s'articule autour des actions suivantes :

1. Publier le suivi des plans d'action issu de la consultation citoyenne Grenelle de l'Education,
2. Faire monter en compétences les acteurs académiques sur les pratiques participatives et sur les enjeux de fond soulevés par le PGO,
3. Fédérer, animer une communauté des acteurs de l'innovation/transformation publiques dans l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Les valeurs portées par le PGO seront largement diffusées au sein de la communauté éducative et plus particulièrement dans les services administratifs, en administration centrale ou en services déconcentrés.

Les actions envisagées cibleront ou impliqueront notamment les directions d'administration centrale, les 16 labs académiques, les cadres supérieurs en académie, les cadres nouveaux arrivants, à travers divers événements (formations, webinaires, prix, lettres d'information, ...) faisant appel aux méthodologies de co-construction comme le design thinking, le design de services, les hackatons, etc. En mettant en avant les enjeux de participation citoyenne, en favorisant l'acculturation à ces jeux et la créativité des agents dans les différentes initiatives contribuant à la mise en œuvre des politiques publiques éducatives, l'ensemble de l'action du ministère s'inscrira dans une dynamique naturelle de transparence.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Par construction, cet engagement contribue à améliorer la transparence de l'action publique et la participation citoyenne.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Publier le suivi des plans d'actions issus des grandes concertations nationales
 - S2 2021 : information sur l'avancement des mesures du Grenelle de l'éducation
- Faire monter en compétences les acteurs académiques sur les pratiques participatives et sur les enjeux de fond soulevés par le PGO
 - S2 2021 : organisation d'événements de sensibilisation à la participation citoyenne : cycle de webinaires pour les 15 labs académiques, séminaire des hauts-cadres académiques, accueil des cadres
- Fédérer / animer une communauté des acteurs de l'innovation / transformation publiques dans l'EN/ESRI
 - S1 2022 : évolution du prix Impulsions pour permettre l'essaimage de l'innovation au sein de la communauté éducative

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Nicolas Babut

Conseiller stratégie numérique auprès de la Secrétaire générale

nicolas.babut@education.gouv.fr, 01 55 55 22 21

Véronique Gronner

Secrétaire générale adjointe

veronique.gronner@education.gouv.fr, 01 55 55 82 89

Sidi Soilmi

Directeur de projet Bâti scolaire

sidi.soilmi@education.gouv.fr, 01 55 55 22 52

Autres acteurs impliqués

- Directions d'administration centrale
- Services académiques

Engagement #14 : Encourager la contribution de toutes les parties prenantes (élèves, parents, agents publics, collectivités, société civile, entreprises, ...) dans les projets de construction d'établissements scolaires et ouvrir les établissements scolaires à la communauté éducative

Date de début et de fin de l'engagement

2021-2023

Ministère porteur

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Chaque jour, plus de treize millions de personnes fréquentent une école, un collège ou un lycée parmi les 63 000 établissements répartis sur le territoire français. Alors que les enjeux relatifs aux espaces scolaires ont fortement évolué et que les attentes de proximité sont de plus en plus fortes, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports souhaite contribuer activement à la réflexion aux côtés des collectivités territoriales.

Quel est l'engagement ?

L'engagement permettra de dessiner une Ecole plus sûre, plus verte, plus ouverte, favorisant l'inclusion et le bien-être de tous, en contribuant activement à la réflexion aux côtés des collectivités territoriales. Il s'articule autour des actions suivantes :

1. Accompagner et outiller la démarche,
2. Créer des « établissements de services » sur le territoire.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

En invitant tous les acteurs à exprimer leurs attentes, leurs envies et leurs idées, et ainsi participer à la réflexion commune : les élèves, de l'école maternelle au lycée, les personnels de l'éducation nationale et des collectivités territoriales, les élus, les professionnels du bâti, le grand public, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports facilite le dialogue et réinvente la conception des projets de construction des établissements scolaires au service de tous.

En favorisant l'expérimentation, avec les collectivités territoriales volontaires, d'espaces de services sur les champs de l'éducation, de la formation et de la jeunesse au sein d'établissements secondaires publics, le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports favorise d'une part la territorialisation de l'action publique en matière d'éducation, de formation et de jeunesse pour la rendre mieux connue et plus accessible, et construit d'autre part une offre intégrée d'acteurs pluriels, peu habitués à travailler ensemble, en misant sur la proximité et le rapprochement en synergie entre usagers et services.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement est pertinent avec les valeurs de l'OGP suivantes :

- **Transparence** : l'objectif des espaces de services créés est d'offrir des services qui, pour la quasi-totalité d'entre eux, n'étaient pas offerts jusqu'à présents dans des collèges ou des lycées ni même dans les territoires où ils sont installés. Les publics variés – et non pas seulement scolaires - de ces espaces bénéficieront bien d'informations à la fois plus accessibles et plus nombreuses.
- **Participation citoyenne** : il s'agit d'une démarche de concertation nationale pour l'évolution du bâti scolaire avec l'ensemble des parties prenantes dont les citoyens.

Les espaces de services créés seront un levier utile pour la formation tout au long de la vie de leurs publics (élèves et jeunes non scolarisés d'abord mais aussi parents, personnels de l'éducation nationale, adultes et usagers) ; dans leur gouvernance même, une majorité d'entre eux devraient associer dans leur programmation les communautés d'usagers concernées.

Informations supplémentaires

L'appel à manifestation d'intérêt est doté de 6M€ apportés par le secrétariat général pour l'investissement (SGPI). Il s'inscrit dans le cadre de l'action « Territoires d'innovation pédagogique » du Programme d'investissement d'avenir (PIA) et présente une dimension interministérielle forte : ministères de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de la culture, de l'agriculture et de l'alimentation, du travail, de l'emploi et de l'insertion, de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, des solidarités et de la santé, et celui des armées.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- **Accompagner et outiller la démarche** : production de ressources, formation des acteurs, mise à disposition d'outils dédiés
 - S2 2021 : création d'une plateforme en ligne de ressources (référentiel école/collège/lycée, guide de conduite de projet, de concertation) et de valorisation de projets exemplaires, accessibles à tous
 - S2 2022 : événement valorisant un ou plusieurs projets ayant associé la communauté éducative
 - S2 2023 : événement valorisant un ou plusieurs projets ayant associé la communauté éducative
- **Développer les établissements de services sur le territoire** (cf. AMI, expérimentation en cours jusqu'en septembre 2027) T3 2022 : ouverture d'une quinzaine d'établissements de services à titre expérimental
 - T3 2023 : premier suivi annuel de l'expérimentation sur la base d'indicateurs communs
 - T3 2025 : première évaluation de l'expérimentation

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Sidi Soilmi

Directeur de projet Bâti scolaire (SG)
sidi.soilmi@education.gouv.fr, 01 55 55 22 52

Yves Beauvois
Conseiller technique (DGESCO)
yves.beauvois@education.gouv.fr, 01 55 55 17 16

Nicolas Babut
Conseiller stratégie numérique auprès de la Secrétaire générale
nicolas.babut@education.gouv.fr, 01 55 55 22 21

Véronique Gronner
Secrétaire générale adjointe
veronique.gronner@education.gouv.fr, 01 55 55 82 89

Autres acteurs impliqués

- Collectivités territoriales
- SGPI
- Etablissements
- Services académiques

Engagement #15 : Poursuivre l'ouverture des données, des algorithmes et des codes sources en développant la culture de la donnée

Date de début et de fin de l'engagement

2021-2023

Ministère porteur

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les administrations publiques détiennent chacune dans leur domaine d'action des données sur l'état du pays, de ses habitants, de ses territoires, qui mieux utilisées, dans le respect des libertés individuelles, constituent une ressource précieuse pour dynamiser l'action publique, prendre les bonnes décisions et encourager l'innovation, la recherche et la création de valeur économique.

Quel est l'engagement ?

- Elaborer un plan d'actions open data / open source (publication des données et algorithmes, cartographies, formation, sensibilisation)
- Ouvrir de nouveaux jeux de données en s'appuyant sur les besoins du terrain (modalités d'analyse et de remontée des besoins du terrain)
- Mettre en place des événements réguliers permettant de faciliter la manipulation et l'exploitation des données ouvertes brutes (ex : hackatons dataviz,)
- Confier aux référents open data un rôle de facilitateur d'accès à la donnée et de conseil (vis-à-vis des agents)

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

En impulsant l'ouverture de nouveaux jeux de données sur la plateforme ministérielle de données synchronisée avec la plate-forme interministérielle et en lien avec la plate-forme dédiée au MESRI: data.education.gouv.fr grâce au portage du comité stratégique de la donnée, présidé par la Secrétaire générale du ministère.

En ouvrant de nouveaux jeux de données plus pertinents et fiables basés sur les données des services statistiques (DEPP), qui font l'objet de demandes récurrentes du public et de nouveaux codes sources.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement améliore l'ouverture des données, la qualité des informations divulguées et leur accessibilité pour agir. L'engagement est pertinent pour l'accès à l'information.

Il améliore également la connaissance des attentes des citoyens donc l'engagement est pertinent pour la participation citoyenne.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Favoriser l'ouverture des données, des algorithmes et des codes sources -
 - T3 2021 : feuille de route ministérielle de la donnée,
 - S2 2022 : intégration de la formation à la culture et aux sciences de la donnée dans les plans nationaux et académiques de formation de la donnée dans les plans nationaux et académiques de formation
 - S2 2022 : intégration de l'ouverture des codes sources « by design » pour toutes les nouvelles applications
- Développer des ressources pédagogiques sur la culture de la donnée
 - -S1 2022 : réalisation d'un MOOC sur la culture de la donnée de la donnée
 - -T4 2022 : ouverture du MOOC sur la culture de la donnée
 - -2023 : Essaimage du MOOC sur la culture de la donnée
- Ouvrir de nouveaux jeux de données en s'appuyant sur les besoins du terrain
 - -S1 2022 : définition d'une méthode de remontée des besoins en data du terrain et de définition des priorités de publication de nouveaux jeux de données
- Mettre en place des événements réguliers permettant de faciliter la manipulation et l'exploitation des données ouvertes brutes (ex : hackathon, dataviz, etc)
 - -S1 2022 : Organisation d'un hackathon les données de l'éducation
 - -S1 2023 : organisation d'un hackathon les données de l'éducation
- Confier aux référents open data un rôle de facilitateur d'accès à la donnée et de conseil (vis-à-vis des agents)
 - S1 2022 : organisation de comités de données dans chaque direction, animés par des ambassadeurs/référents des données
 - S1 2022 : dispositif d'accompagnement des ambassadeurs (conseils, outils, kits pédagogiques, ressources, etc)

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Jean-Yves Capul

Administrateur ministériel des données

jean-yves.capul@education.gouv.fr, 01 55 55 99 34

Nicolas Babut

Conseiller stratégie numérique auprès de la Secrétaire générale

nicolas.babut@education.gouv.fr, 01 55 55 22 21

Véronique Gronner

Secrétaire générale adjointe

veronique.gronner@education.gouv.fr, 01 55 55 82 89

Autres acteurs impliqués

- Toutes les directions d'administration centrale

- Opérateurs du ministère
- Services académiques

Engagement #16 : Favoriser la démocratie sanitaire et environnementale à l'école, au collège, au lycée et dans l'enseignement supérieur

Dates de début et de fin de l'engagement

1er janvier 2021- 2023

Ministère porteur

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'engagement permettra de renforcer la prise en compte des sujets relatifs à la santé et à l'environnement à l'École, en accord avec les valeurs qu'elle promeut.

Quel est l'engagement ?

L'engagement s'articule autour des actions suivantes :

1. Ouvrir les données liées à la gestion de la crise sanitaire (nombre d'établissements et de classes fermées, nombre de cas Covid avérés parmi les élèves ou les personnels, nombre de tests salivaires réalisés) ;
2. Publier annuellement le nombre de postes de professionnels de santé couverts à la maille départementale / académique / régionale pour l'année scolaire précédente ;
3. Déployer les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) dans tous les établissements scolaires ;
4. Documenter et diffuser les initiatives pédagogiques innovantes qui ont été mises en œuvre et ont permis, dans le cadre scolaire (notamment les lycées professionnels), aux élèves, agents, citoyens volontaires de contribuer à la lutte contre la pandémie.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement contribue à améliorer la transparence autour des questions de santé et d'environnement à l'École. Il promeut la santé, les valeurs républicaines et l'égalité, notamment en renforçant les liens entre l'établissement d'enseignement, les parents d'élèves et les partenaires extérieurs, autour de problématiques comme la lutte contre l'exclusion, la prévention contre les conduites à risque, la lutte contre la violence, la santé physique, mentale et sociale, en particulier éducation à la sexualité et à l'alimentation et prévention des conduites addictives..

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement permet également d'ouvrir la voie à de nouvelles démarches collectives avec les partenaires de l'École dans le domaine de la santé et de l'éducation au développement durable.

Informations supplémentaires

Cet engagement s'inscrit dans l'Agenda 2030 et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment portés par la Convention citoyenne pour le climat et le projet de loi Climat et résilience.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Ouvrir les données liées à la gestion de la crise sanitaire
 - T3 2021 : Publication en open data du nombre d'établissements et classes fermées en raison de la crise sanitaire, ainsi que du nombre d'élèves et d'agents contaminés
- Publier annuellement le nombre de postes de professionnels de santé couverts à la maille départementale / académique / régionale pour l'année n-1
 - S2 2021 : 1ère publication
- Déployer les comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) dans tous les établissements scolaires
 - T3 2021 : approbation du projet de loi Climat et résilience, révision des textes
 - S2 2022 : intégration d'une formation spécifique dans le plan national de formation du ministère
 - T3 2023 : fin du déploiement.
- Documenter et diffuser les initiatives pédagogiques innovantes qui ont été mises en œuvre et permis, dans le cadre scolaires (notamment les lycées professionnels) aux élèves, agents, citoyens volontaires de contribuer à la lutte contre la pandémie
 - S2 2021 : production et publication d'un kit de synthèse.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Nicolas Babut

Conseiller stratégie numérique auprès de la Secrétaire générale
nicolas.babut@education.gouv.fr, 01 55 55 22 21

Sidi Soilmi

Directeur de Projet Bâti scolaire (SG)
sidi.soilmi@education.gouv.fr 01 55 55 22 52

Christophe Géhin

Chef de service DGESCO B
christophe.gehin@education.gouv.fr 01 55 55 35 52

Didier Lacroix

Chef de service DGESCO C
didier.lacroix@education.gouv.fr 01 55 55 37 48

Véronique Gronner

Secrétaire générale adjointe

veronique.gronner@education.gouv.fr 01 55 55 82 89

Autres acteurs impliqués

- Collectivités territoriales (au titre du bâti scolaire)

4. Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Engagement #17 : Renforcer la transparence de la commande publique

Date de début et de fin de l'engagement

1er janvier 2021 – 31 décembre 2023

Ministère porteur

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Le montant des marchés publics passés en France est de l'ordre de 100 milliards d'euros par an. La dématérialisation de la passation des marchés supérieurs à 40000 euros HT est obligatoire via des plateformes électroniques appelées "profils d'acheteur".

L'acheteur doit offrir sur son profil d'acheteur un accès libre, direct et complet aux données dites essentielles des marchés publics (23 au total, cf. articles R.2196-1 et R.3131-1 du CCP et son annexe 15), à l'exception des informations dont la divulgation serait contraire à l'ordre public (articles L. 2196-2 et L.3131-1 du CCP). Les données sont donc publiées en clair sur le profil d'acheteur (directement lisibles) et sous format JSON ou XML, lisibles par traitement informatique et donc par des initiés.

L'engagement public vise à augmenter la transparence des données de la commande publique en traitant les questions suivantes :

- Améliorer la lisibilité extérieure de ces données,
- Continuer à promouvoir et favoriser l'utilisation de ces données ouvertes, tout en augmentant leur nombre.

Quel est l'engagement ?

L'engagement de rendre plus transparente la commande publique se fera via quatre actions :

Action 1 : Passer à une publication régulière obligatoire d'une quarantaine de données de la commande publique (DCP) au lieu des 23 actuelles.

Action 2 : Favoriser l'accès des données au public :

- Via le développement d'une plateforme nationale permettant la visualisation des DCP, notamment par territoire, et la recherche autour de ces dernières,
- par une information régulière sur les sites traitant de la commande publique accompagnée d'outils explicatifs (ex : tutoriels,...).

Action 3 : Monter une opération de communication à destination des acheteurs publics autour des avantages à ouvrir leurs données.

Action 4 : Confier à des territoires des expérimentations en matière :

- de pilotage d'une politique d'achat par la donnée (Région Bretagne),

- de suivi des données environnementales et sociales (GIP Maximilien Ile-de-France).

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'action 1 se fera en faisant converger les différentes catégories actuelles de données autour de la commande publique, notamment les données essentielles et celles du recensement annuel. Ainsi, pour l'acheteur, il devrait y avoir un seul jeu de données à publier au fur et à mesure que les marchés sortent.

Partant d'un jeu de données unique, plus important qu'aujourd'hui et disponible plus rapidement, l'accès au public sera favorisé grâce à l'action 2 qui mettra à disposition les données en format réel et sous une forme grand public, sans avoir besoin de connaître le traitement de données xml ou json.

Si les acheteurs sont obligés de publier certaines de leurs données dont ils sont propriétaires, ils ne voient pas forcément tous les avantages qu'ils peuvent en tirer, faute souvent d'information. L'action 3 a donc pour objectif de les informer en la matière. Ils pourront ainsi travailler sur la qualité de ces données et leur meilleure intégration dans leur système d'information. Les opérations menées dans l'action 4 seront des meilleures pratiques en termes d'utilisation des données de la commande publique par des collectivités territoriales.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement est pertinent :

- pour la transparence :
 - augmentation du nombre de données rendues publiques au fil des marchés,
 - unicité de ces données,
 - accessibilité facilitée par des formats de données plus grand public.
- pour la participation citoyenne :
 - traitement des données facilité pour le citoyen,
 - retours des citoyens possibles via la plateforme DCP.
- pour la redevabilité publique :
 - plus grand information des acheteurs publics sur l'usage de leurs données pour des outils de pilotage de politique publique,
 - expérimentations sur la responsabilité publique en matière d'achats, notamment sur les plans environnemental et social.

Informations supplémentaires

Les actions seront conduites, pour la partie nationale (Actions 1 à 3), dans le cadre du plan de transformation numérique de la commande publique (PTNCP), notamment son volet « TNCP - Interopérabilité ».

Côté international, le format sémantique d'échanges de données du TNCP intégrera les données exigées par le nouveau règlement européen 2019/1780 sur les formulaires pour la passation de marchés publics. Par ailleurs, les données ouvertes sont publiées sur data.gouv.fr également suivant le format ocds de l'ONG « Open contracting partnership ».

Information de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Jean-François Thibous

Directeur de projet auprès de la directrice des affaires juridiques, MEFR

jean-francois.thibous@finances.gouv.fr

Pour les expérimentations territoriales

Daniel Coissard

Directeur du GIP Maximilien IdF

daniel.coissard@maximilien.fr

Céline Faivre

Directrice générale adjointe « Numérique, Achat, Juridique » de la Région Bretagne

celine.faivre@bretagne.bzh

Engagement #18 : Engager les territoires dans un débat national sur le numérique

Date de début et de fin de l'engagement :

31 août 2021 - 10 février 2023

Ministère porteur

Ministère des finances, de l'économie et de la relance

Conseil national du numérique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Créé en 2011, le Conseil national du numérique dans sa mandature actuelle a pour mission de conduire une réflexion ouverte sur la relation des humains au numérique, pris en tant que fait social total. Le Conseil vise ainsi à faire circuler les pensées et actions qui participent au débat et à contribuer à sa structuration. Il travaille à donner aux citoyens et aux décideurs, à l'échelle nationale et européenne, des clefs pour réfléchir et pour agir. Il s'agit de transmettre au plus grand nombre ces réflexions et questionnements autour du numérique.

La transition numérique s'impose de plus en plus aux citoyens et l'épidémie à laquelle nous faisons face a encore renforcé l'omniprésence des technologies numériques dans nos quotidiens. Cependant, les débats autour du numérique ont été particulièrement animés ces dernières années et la fracture qui éloigne les plus fragiles risque de s'aggraver. Le numérique, porteur de progrès et de modernité il y a dix ans, est désormais souvent vécu comme un vecteur et un objet de défiance.

Pour faire face à ces phénomènes, il est indispensable de mettre le débat à la portée de tous les citoyens et de les outiller en conséquence.

Quel est l'engagement ?

L'organisation par le Conseil national du numérique d'ateliers ouverts à tous dans l'ensemble du pays et à partir de la rentrée 2021 aura pour objectif de stimuler le débat et recueillir et partager la parole des personnes intéressées aux enjeux du numérique autant que ceux à qui elle n'est généralement pas accordée.

Dans chacune des régions métropolitaines (et en Outre-mer si les conditions et les financements du projet le permettent), le Conseil souhaite organiser une série de rencontres et de débats avec les citoyens et les écosystèmes numériques locaux.

Conscient des dynamiques déjà existantes et de la puissance du maillage des acteurs locaux, le Conseil s'associera et s'appuiera sur ces derniers pour toucher le public le plus large avec le plus de pertinence possible. De cette manière, les membres et le secrétariat général pourront participer à des rencontres et événements qui existent déjà.

Afin d'assurer la rencontre de tous les publics, notamment des moins avertis et engagés, des formats ad hoc seront organisés avec les structures locales (élus, associations, structures de médiation, etc.).

Parmi les déclinaisons envisagées :

- Des débats citoyens, ouverts à tout type de public, permettant à chacun de faire valoir son point de vue. Le Conseil y aura une posture d'écoute et de recueil des impressions et recommandations des participants, et ne sera pas dans une logique "descendante" de promotion de ses idées
- Des échanges avec les élus locaux
- Des rencontres avec des écoliers, collégiens et lycéens dans les établissements scolaires
- Des discussions avec l'écosystème numérique (jeunes entreprises, associations de médiation, etc.)
- Des visites de terrain (lieux de médiation, incubateurs, initiatives locales, etc.)

L'ensemble de ces rencontres fera l'objet d'une restitution sous la forme d'un ouvrage et de contributions numériques. Le Conseil s'attachera ensuite à faire circuler l'ensemble des idées qui auront émergées lors de ces débats au plus grand nombre et en particulier aux décideurs.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Le contexte politique et sanitaire de ces deux dernières années a mis en lumière les différentes fractures qui marquent la France et rendu visible un désir de participation des citoyens. Dans ce contexte, l'année 2022 sera cruciale.

Ces rencontres viseront ainsi à recueillir les idées et volontés des citoyens et acteurs locaux, et à les partager dans l'ensemble des territoires.

L'engagement du Conseil aura pour objectif la mise à disposition de l'information pour tous les citoyens. Il nous apparaît fondamental pour inciter à débattre et ne pas se battre.

Depuis dix ans, de multiples acteurs ont émergé au sein de l'Etat et de la société civile autour du numérique. L'ambition du Conseil à travers ce projet est de s'appuyer sur leur légitimité dans les territoires et de faire le lien entre tous. Ce projet s'articulera ainsi autour de partenariats pertinents.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Le travail préparatoire du CNNum et la mobilisation d'acteurs de la médiation, d'élus, permet de faciliter la compréhension et l'appropriation des enjeux de notre relation au numérique. La valeur ajoutée de ce projet se situe dans la circulation des idées entre les régions et à l'échelle nationale. Le Conseil veillera ainsi à restituer précisément les échanges aux personnes présentes, aux événements suivants et à l'issue des rencontres. L'objectif étant de donner de la visibilité à l'ensemble des acteurs.

1. La diffusion des clés des débats permet d'outiller les citoyens ;
2. La perspective d'une restitution du contenu des débats contribue à une logique d'influence des décisions ;

3. La création d'opportunités d'expression citoyenne (les débats) et pour la société civile (les rencontres avec les écosystèmes locaux du numérique : associations ; entreprises ...).

Informations supplémentaires

Budget de l'engagement

- Déplacements (billets + hébergement) : 12 000 €
- Création de contenus pour annoncer les rencontres, organiser la restitution et valoriser les conclusions : 35 000 €

Liens avec d'autres programmes gouvernementaux

- L'action de l'ANCT dans les territoires et notamment l'organisation de Numérique en commun(s) chaque année ainsi que le programme Labo Soc Num
- La coordination avec des acteurs locaux comme les Conseils régionaux ou municipaux du numérique
- La coopération avec un acteur public national investi sur des enjeux similaires comme Inria

Liens vers d'autres plans pertinents, tels qu'une stratégie anti-corruption

- La valorisation des acteurs et initiatives pertinentes en région
- La valorisation de la recherche

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Jean Cattan
Secrétariat Général CNNum
Jean.cattan@cnumerique.fr

Engagement #19 : Renforcer la transparence du plan de relance

Date de début et de fin de l'engagement :

1er janvier 2021 – 31 décembre 2023

Ministère porteur

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, le Gouvernement a mis un plan d'investissement 100 milliards d'euros déployés autour de trois axes : l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

Pour une meilleure visibilité sur la mise en œuvre du plan de relance, le MEFR met à disposition un tableau de bord de suivi de l'avancement des principales mesures des trois volets du plan.

L'engagement public vise à augmenter la transparence du plan de relance en traitant les questions suivantes :

- améliorer la lisibilité extérieure de ces données,
- continuer à promouvoir et favoriser l'utilisation de ces données ouvertes.

Quel est l'engagement ?

L'engagement de rendre plus transparente la mise en œuvre du le plan de relance se fera via trois actions :

1. Passer à une publication régulière des données du plan de relance
2. Favoriser l'accès des données au public :
 - Via le développement d'une plateforme nationale permettant la visualisation des progrès du déploiement du plan de relance, notamment par territoire et avec un moteur de recherche,
 - Par une information régulière par des outils explicatifs (de type data-visualisation, cartographies et éditorialisation) sur le site institutionnel du plan de relance
3. Encourager la réutilisation des données via des événements dédiés avec la communauté open data présente sur le territoire

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'action 1, socle des deux autres, se fera en industrialisant le processus de publication des données du plan de relance afin d'assurer une communication régulière et dans le respect des secrets (économiques ou fiscaux). L'ambition des données publiées est adaptée aux différents utilisateurs types identifiés : grand public, chercheurs, comités d'évaluation.

L'action 2 permet une lecture simplifiée des données pour les non spécialistes de l'open data ou des données. Cela permet de rendre accessible les informations au plus grand nombre.

L'action 3 vise à aider les spécialistes de l'open data à réutiliser les données et à adapter si besoin les modalités de publication à mettre en place par l'administration.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement est pertinent :

- pour la transparence :
 - augmentation du nombre de données rendues publiques,
 - unicité de ces données,
 - accessibilité facilitée par des formats de données plus « grand public ».
- pour la participation citoyenne :
 - traitement des données facilité pour le citoyen.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Florent Mangin

Secrétariat général au plan de relance

florent.mangin@finances.gouv.fr

Stéphane Trainel

Administrateur ministériel des données, DGFIP

stephane.trainel@finances.gouv.fr

5. Ministère de l'Intérieur

Engagement #20 : Renforcer le rôle de l'instance ministérielle d'écoute des usagers

Date de début et de fin de l'action :

Juin 2021 – septembre 2023

Ministère porteur

Ministère de l'intérieur

Secrétariat Général Cabinet

Mission de modernisation et de simplification

Description de l'action

Quel est le problème public que l'action réglera ?

Le ministère de l'intérieur a engagé en 2017 sa transition numérique pour mettre en adéquation son offre de service avec les attentes actuelles des usagers. Cependant, tous les usagers ne sont pas prêts pour amorcer ce changement de paradigme (passage d'une offre de service au guichet à une offre de service complètement ou partiellement dématérialisée).

Quelle est l'action ?

Intégrer davantage les usagers notamment dans les phases de tests de conception des services et tendre vers l'inclusion numérique. Il s'agit d'éviter ainsi une rupture d'égalité entre ceux à l'aise avec les outils informatiques et ceux déconnectés ou en difficulté.

Comment l'action contribuera-t-elle à résoudre le problème public ?

Cinq actions ont été identifiées pour associer les usagers :

1. Constituer des panels d'usagers, représentatifs de tous les territoires, en vue d'effectuer à terme des tests pour les futurs projets portés par le Ministère de l'Intérieur
2. Identifier les outils et méthodes permettant d'effectuer des tests auprès de différents panels
3. Echanger sur les bonnes pratiques des autres administrations en matière d'implication des usagers dans des tests
4. Associer les usagers dès l'amont de la phase de conception des outils numériques
5. Être transparent sur la prise en compte des usagers dans les tests

Pourquoi cette action est-elle pertinente pour les valeurs de l'OGP ?

Cette action améliore l'information au public dans la mesure où des usagers seront mieux informés des projets numériques en cours, en les associant en amont de la phase de conception et en étant transparent sur la prise en compte de leurs avis,

Les usagers auront une réelle influence sur la conception des services en étant associés aux phases de tests,

Les associations partenaires font partie de l'instance ministérielle d'écoute des usagers au sein de laquelle elles pourront faire part de leur retour d'expérience devant des hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur qui y siègent.

Informations supplémentaires

Liens avec d'autres programmes gouvernementaux : en phase avec le programme Action publique 2022 et le dispositif programme Services Publics +

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Constituer des panels d'usagers, représentatifs de tous les territoires, en vue d'effectuer à terme des tests pour les futurs projets portés par le Ministère de l'Intérieur → 12/2021
- Identifier les outils et méthodes permettant d'effectuer des tests auprès de différents panels → 01/2022
- Echanger sur les bonnes pratiques des autres administrations en matière d'implication des usagers dans des tests → 07/2021
- Associer les usagers dès l'amont de la phase de conception des outils numériques → 01/2022
- Etre transparent sur la prise en compte des usagers dans les tests → 06/2022

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Bertrand GOUILLART

Chef de la mission modernisation et simplification

Secrétariat général (SG)

bertrand.gouillart@interieur.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

Acteurs étatiques impliqués

- Etat :
- Ministère de l'Intérieur : Cabinet du SG(MMS) et DNUM

Collège associatif :

- AFP France Handicap
- Croix Rouge
- Secours Catholique

Engagement #21 : Déployer le dispositif FR-Alert

Date de début et de fin de l'engagement :

1er janvier 2021 – décembre 2023

Ministère porteur

Ministère de l'intérieur – Secrétariat Général

Direction du numérique (DNUM)

Description de l'action

Quel est le problème public que l'action réglera ?

En situation de crise, la population a besoin d'informations pour se protéger au mieux et au plus vite au-delà du dispositif d'alerte des sirènes.

Quelle est l'action ?

Diffusion de messages d'alerte et d'information des autorités publiques aux populations situées dans une zone de danger via les opérateurs télécom (catastrophes naturelles, incidents techniques ou technologiques, événements de sécurité publique, ...)

Comment l'action contribuera-t-elle à résoudre le problème public ?

Fr-Alert permettra aux autorités en charge de la gestion de la crise de répondre au besoin de diffusion de l'alerte proprement dite quand la crise est là ou imminente (nature de l'évènement, zone de danger, conseils/consignes de comportements à adopter) et également de l'information liée à l'alerte (en amont d'une crise lorsqu'on est par exemple en vigilance rouge sur un phénomène, en aval pour donner de l'information sur le déroulement de la crise et l'immédiat post crise). Chaque citoyen pourra ainsi recevoir des messages officiels d'alerte sur son téléphone portable.

Pourquoi cette action est-elle pertinente pour les valeurs de l'OGP ?

Cette action participe à la transparence de l'action publique en améliorant l'information diffusée aux usagers en situation d'urgence.

Elle participe également à impliquer le citoyen dans la gestion de crises. En effet, il s'agit de l'utilisateur final de la solution FR-Alert et il pourra également être amené à faire remonter de l'information aux autorités qui pourraient ensuite décider de la diffuser via l'outil

Informations supplémentaires

Ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre de la directive UE 2018/172 du 11 décembre 2018 dont l'article 110 relatif à l'alerte du public en situation de crise prévoit que les Etats membres doivent imposer à leurs opérateurs de communications électroniques de diffuser les messages d'alerte et d'information des autorités publiques aux populations situées dans une zone de danger. La directive UE précitée fixe l'échéance du 21 juin 2022 pour la mise en œuvre effective de ce dispositif.

Budget : 37 M€ dans le cadre du plan de relance

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable:

- Base Début en 2020 → Fin en Juin 2022
 - Enrichissement et sécurisation Début en Juin 2022 → Fin en 2023
 - Diversification Début en 2023 → Fin pour les JO 2024
-

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Romain MOUTARD

Directeur de programme

Direction du numérique (DNUM)

romain.moutard@interieur.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

Etat :

- DGSCGC
- DGGN
- DGPN
- PP
- CCED

Opérateurs télécom :

- SFR
- Bouygues
- Orange
- Free

6. Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Engagement #22 : Rénovation du dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)

Date de début et de fin de l'engagement

1er octobre 2021 - 30 mars 2022

Ministère porteur

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Haut-commissariat aux compétences

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La VAE constitue une voie pertinente d'accès à la qualification pour l'ensemble de nos concitoyens. Elle est, aux côtés de l'enseignement scolaire et de la formation continue, la troisième voie d'accès à la certification. Fondée sur la reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise tout au long de la vie, elle constitue une véritable opportunité d'insertion dans l'emploi durable ainsi qu'un levier efficace d'évolution et de transition professionnelle.

Toute personne ayant exercé une activité professionnelle peut, sous conditions, bénéficier de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Son expérience lui permet ainsi d'obtenir une certification afin d'évoluer professionnellement. Cette certification doit être enregistrée au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) :

- Trop faible recours à la VAE,
- Parcours trop complexe et long et accompagnement insuffisant,
- Nombreux dispositifs hétérogènes de certification,
- Membres des jurys à professionnaliser.

Les pouvoirs publics et les acteurs de la VAE partagent le constat d'une sous-utilisation de cette voie d'accès à la qualification, pourtant adaptée à des publics alternant périodes d'emploi et de chômage, ou des publics peu ou pas qualifiés. A titre d'exemple, seuls 0,25% des demandeurs d'emploi ont recours à la VAE (rapport IGAS d'évaluation de la VAE, oct. 2016), alors que près de 75 % d'entre eux qui ont obtenu un diplôme par la VAE en 2017 ont retrouvé un emploi dans les 6 mois suivants (ministère du Travail, bilan 2017 des titres professionnels).

De manière plus générale, ces difficultés, vécues comme de véritables freins à l'accès à la VAE, ont un impact significatif sur cette voie d'accès à la qualification :

En 2019, 55 500 personnes ont déposé un dossier de recevabilité, soit une baisse significative de 11 % sur un an, et 36 000 se sont présentées devant un jury de VAE, soit une baisse de 7 % sur un an. 22 000 candidats ont obtenu la certification visée (soit un

taux de réussite de 61 %, mais une baisse en volume de 9% par rapport à 2018), 9 500 ont obtenu une validation partielle et 4 500 ont échoué.

Quel est l'engagement ?

Il s'agit d'associer les citoyens à la réflexion sur les pistes d'amélioration du dispositif VAE, pour les tester et pour en trouver d'autres le cas échéant :

- Simplifier et accélérer la procédure de VAE, notamment l'étape recevabilité, pour la rendre plus attractive et renforcer les chances de succès,
- Harmoniser et renforcer les pratiques d'accompagnement des candidats,
- Professionnaliser et valoriser les membres des jurys,
- Moderniser la procédure par le développement d'outils numériques performants à l'usage des candidats et des certificateurs.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Le Gouvernement a déjà identifié des pistes d'amélioration du dispositif avec les acteurs institutionnels traditionnels mais associer la société civile à la réflexion permettra de tester la pertinence de ces pistes et d'en identifier d'autres, du point de vue de l'utilisateur ou d'autres experts du sujet, notamment en ce qui concerne le développement d'outils nouveaux.

L'association de la société civile permettra également de cibler précisément les freins, notamment psychologiques, qui peuvent entraver l'accès ou le déroulement de la procédure de VAE.

Plusieurs ateliers d'ouverture sont prévus de l'automne 2021 au printemps 2022

Les points de sortie pourront porter sur des textes normatifs, des instructions à droit constant, des simplifications de formulaires ou de process, des plans d'actions, des campagnes de communication...

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement apportera :

- De la transparence grâce à une meilleure explication du processus de VAE auprès des usagers,
- Une meilleure prise en compte de l'expérience et des attentes des usagers dans la construction des politiques publiques relatives à cette voie d'accès à la qualification,
- De la participation citoyenne à la décision publique puisque des ateliers ouverts permettront aux citoyens de donner leur avis et de soumettre des propositions concrètes.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Au moins un atelier d'ouverture, scindé en 2 maximum selon le nombre de personnes mobilisée (car un atelier doit être limité à 10 ou 12 personnes) → Octobre 2021-Novembre 2021
- Au moins une consultation en ligne pour permettre à beaucoup plus d'acteurs de s'exprimer sur ce sujet (société civile, associations, partenaires sociaux,

institutions diverses, think tank et autres chercheurs → Novembre 2021 - Décembre 2021

- Eventuellement une ou plusieurs enquêtes flash qualitatives, en complément, pour tester la pertinence des solutions et modalités de mise en œuvre envisagées, qui résulteront de l'exploitation des ateliers d'ouverture et de la consultation en ligne → Décembre 2021- Janvier 2022
- Eventuellement, organiser un dernier atelier ouvert pour confronter les points de vue sur les solutions pressenties avant validation et calage d'une feuille de route opérationnelle pour les mettre en œuvre → Janvier 2022 - Février 2022

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Axel COURNEDE

Adjoint à la cheffe de mission alternance et accès à la qualification

MTEI/ DGEFP/ MAAQ

axel.cournede@emploi.gouv.fr

07 64 50 30 42/ 01 44 38 33 69

Autres acteurs impliqués Acteurs étatiques impliqués

- DGEFP
- CESE
- Partenaires sociaux
- Enseignants/ chercheurs/ salariés/ demandeurs d'emploi
- Représentants de certificateurs privés
- Plus largement, représentants de la société civile

7. Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Engagement #23 : La démarche Territoires d'engagement

Date de début et de fin de l'engagement

Printemps 2021 – Décembre 2023

Ministère porteur

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Transformer durablement les modes de travail au sein des collectivités locales, pour soutenir l'engagement des citoyens et fabriquer les politiques locales avec les habitants.

Quel est l'engagement ?

Accompagner pendant 3 ans les collectivités locales qui s'engagent dans la démarche, à travers le financement de formations, d'accompagnements au changement et de projets de coopération emblématiques.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La démarche Territoires d'engagement est une réussite, si, au bout des 3 ans d'accompagnement, des savoir-faire et compétences ont été acquis durablement au sein de la collectivité (élus, services, partenaires), pour faire de la coopération et de l'engagement citoyen une marque de fabrique locale.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement vise, à l'échelle des territoires, au plus près de la population, à multiplier pour les citoyennes et les citoyens les occasions de participer à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent.

Il vise en outre à faire évoluer en profondeur les relations entre les habitants et leurs institutions, dans une logique de coopération, venant renforcer et redynamiser la démocratie représentative locale.

Informations supplémentaires

Budget de l'engagement : l'accompagnement de chaque collectivité peut mobiliser jusqu'à 100 000€ par an, pendant 3 ans.

La démarche Territoires d'engagement s'articule étroitement avec la plateforme www.territoires-en-commun.fr

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- L'objectif 2021 – 2024 est de faire entrer entre 10 et 20 collectivités chaque année dans la démarche Territoires d'engagement.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Matthieu Angotti

matthieu.angotti@anct.gouv.fr

Morgane Lursaki

morgane.luraski@anct.gouv.fr

ANCT

Direction Générale Déléguée

Appui opérationnel et stratégique

Autres acteurs impliqués

La démarche Territoires d'engagement s'appuie sur de multiples partenariats, avec des acteurs publics et privés, pour mener les formations, accompagnements et projets sur les territoires.

Engagement #24 : Favoriser l'accès de la société civile aux données publiques des collectivités territoriales

Date de début et de fin de l'engagement :

1er janvier 2021 – 31 décembre 2023

Agence / acteur d'exécution principal

Agence nationale de la cohésion des territoires

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'ouverture des données publiques est un vecteur essentiel de la transparence de l'action publique et de l'information factuelle des citoyens. Dans les faits, plusieurs fondamentaux font souvent défaut :

- Disponibilité : Toutes les collectivités territoriales n'ouvrent pas leurs données publiques.
- Contextualisation et lecture croisée : Toutes les collectivités territoriales n'ouvrent pas les mêmes jeux de données, et n'utilisent pas systématiquement les mêmes standards.
- Accessibilité : Les acteurs les plus avertis peuvent mieux comprendre et utiliser les données publiques de leur territoire que ceux qui sont plus éloignés de la culture de la donnée.

Quel est l'engagement ?

L'ANCT s'engage à favoriser l'accès à une donnée publique territoriale de qualité, source d'information directe des citoyens et vecteur de la compréhension des politiques publiques et la participation citoyenne.

Pour cela, l'ANCT s'engage à accompagner davantage de collectivités territoriales

- dans leur première démarche d'ouverture de données et
- dans les modalités de publication (mise à disposition et de communication au public).

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

- Amélioration quantitative : 90% des collectivités concernées par la Loi pour une République numérique (soit 4000 collectivités sur les 4600 concernées) n'ont pas entamé de démarche d'ouverture de données.
- Amélioration qualitative : Comblent l'écart entre accès théorique et accès effectif à la donnée publique

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

- Transparence de l'action publique
- Ouverture des ressources numériques publiques
- Information accessible et transparents

Informations supplémentaires

Engagement en cohérence avec la feuille de route de l'AMDAC du Ministère de la Cohésion des territoires, sous réserve d'obtention de moyens de mise en œuvre et de suivi

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Accompagnement des collectivités dans le cadre d'un partenariat renouvelable ANCT x Open Data France → 31.12.2021 (renouvelable)
- Organisation d'un atelier autour des processus de constructions de référentiels de données (NEC 2021), et publication d'une restitution → Début 01.09.2021 → Fin 30.11.2021
- Organisation d'un atelier de consultation des besoins de la société civile en données ouvertes en s'appuyant sur les réseaux existants
- Accompagnement à l'ouverture d'un échantillon de collectivités dans le cadre du Programme National d'Investigation de l'Incubateur des Territoires)
- Contribuer au guichet d'accès à la donnée de la transition écologique et de la cohésion des territoires en lien avec le Ministère de la Transition Écologique → 2022 S1
- Construire un outil permettant de cartographier les données des territoires et en diffuser l'info au grand public → 2022 S1
- Définir une stratégie de réalisation de schémas et de standards de données territoriales. → 2022 S2
- Organiser chaque année une journée nationale de la data des territoires et y associer des représentants de la société civile → 2022 S2

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Pierre-Louis Rolle
Directeur de programme et AMDAC
Direction du Numérique, ANCT
Pierre-Louis.ROLLE@anct.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

- Ministères et Établissements publics du périmètre de l'AMDAC
- Coordination / relai avec les structures déconcentrées de l'État dans les territoires (SGAR, référents territoriaux de l'ANCT) et avec les GT Data du TNT (ex-DCANT)
- OpenDataFrance, association réunissant les collectivités locales engagées dans l'ouverture des données publiques (<https://www.opendatafrance.net>), qui met en œuvre l'observatoire open data des territoires
- Réseaux actifs sur les enjeux de transparence du secteur public

8. Ministère de la Justice

Engagement #25 : Favoriser la participation de la société civile aux projets du Ministère de la Justice

Date de début et de fin de l'engagement :

1er janvier 2021 – 31 décembre 2023

Ministère porteur

Ministère de la Justice

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Il est fait le constat d'une faible compréhension du fonctionnement de la justice par les citoyens, une méconnaissance de son organisation alors même que l'institution se modernise et travaille à un renforcement du lien entre citoyens et justice

Quel est l'engagement ?

Associer la société civile aux projets du Ministère de la Justice, afin de prendre en compte les besoins des usagers dans la mise en place de services, et de permettre aux citoyens de mieux comprendre le fonctionnement de la justice

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement vise à renforcer les points de dialogue entre le Ministère et les usagers :

- Envisager une consultation citoyenne dans le cadre des états généraux de la justice
- Promouvoir les démarches centrées utilisateurs dans la construction des projets du ministère, comme c'est déjà en partie le cas :
 - Recueil des besoins usagers pour la refonte de justice.gouv.fr (enquêtes utilisateurs citoyens, nouvelles enquêtes à venir sur publics ciblés pour recueil des besoins). Cette consultation du public vise à comprendre leurs besoins en information et la manière dont ils s'informent habituellement. Des tests utilisateurs sont systématiquement réalisés pour évaluer l'adéquation des sites avec les besoins des utilisateurs.
 - Communauté Portalis
 - Communauté « les acteurs de la procédure pénale numérique »
- Systématiser les démarches permettant de recueillir l'avis des citoyens, y compris dans le cadre interministériel – programme Transparence, Service public + :
 - Bouton « je donne mon avis »
 - Questionnaires de satisfaction en ligne et généralisés dans tous les réseaux justice : dans les juridictions mais aussi établissements pénitentiaires, établissements et services de la PJJ (SP et SAH), points justice etc.
- Promouvoir les méthodologies d'innovation ouverte :
 - Lancement d'un lab innovation

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ? •

- Transparence de l'action publique : l'engagement améliore la qualité des informations divulguées et leur accessibilité par la prise en compte des retours des usagers.
- Participation citoyenne : l'engagement crée des opportunités d'échanges avec le public et un environnement propice à la société civile.

Informations supplémentaires

Lien avec le programme Transparence, Service public +

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Consultation de la société civile dans le cadre de l'Organisation des Etats généraux de la justice – **Début : Octobre 2021 → Fin : Novembre 2021**
 - Organisation d'un atelier ouvert d'idéation autour de la communauté des aidants sur le projet Portalis – **Début : Novembre 2021 → Fin : Novembre 2021**
 - Organisation d'atelier de présentation / test des usagers à l'écosystème justice.gouv → **Novembre 2021**
 - Ouverture du Lab d'innovation – **Début : Septembre 2021 → Fin : Décembre 2021**
 - Nomination d'un référent consultation citoyenne : **Début : Juin 2021 → Fin : Juin 2021**
 - Organisation d'un atelier de consultation autour du besoin en données ouvertes → **Novembre 2021**
-

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Camille Le Douaron
Ministère de la Justice - Secrétariat Général
Service de l'expertise et de la modernisation
camille.le-douaron@justice.gouv.fr

Engagement #26 : accompagner l'open data des décisions de justice

Date de début et de fin de l'engagement :

30 juin 2021 - 31 décembre 2025

Agence / acteur d'exécution principal

Ministère de la justice – Conseil d'Etat – Cour de cassation

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'arrêté du 28 avril 2021 fixe le calendrier de mise à disposition des décisions de justice en open data. Cette mise à disposition a pour objectif de favoriser la compréhension et la connaissance de la justice.

Néanmoins, la spécificité des décisions de justice implique que leur mise à disposition en open data soit accompagnée pour favoriser la compréhension et l'exploitation de ces données, tant par le grand public que par les développeurs.

Quel est l'engagement ?

Soutenir ou mener des actions lors de la mise à disposition des données afin d'en favoriser la compréhension et d'accompagner leur réutilisation.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Les acteurs de la mise à disposition des décisions de justice (ministère de la justice, Cour de cassation, Conseil d'Etat) ainsi que les acteurs de la réutilisation des données participeront à des actions et événements permettant de faciliter la compréhension de ces données, en utilisant l'ensemble des méthodologies et enceintes pertinentes pour ce faire :

- Travaux sur le thème « Expliquer ce qu'est la jurisprudence / l'open data des décisions de justice » (et utilisation des apprentissages issus de cet événement dans les sites internet dédiés à l'open data des décisions de justice)
- Événements d'échanges entre les institutions publiques mettant à disposition les données et les ré-utilisateurs et les citoyens pour permettre de faire des bilans à chaque étape de l'ouverture des données, de recueillir les retours d'expérience et de prendre en compte les attentes et besoins. Par exemple, le GT Réutilisation mis en place en 2021 avec les instances représentatives des avocats, chercheurs, éditeurs juridiques et legaltechs sera poursuivi.
- Ateliers d'idéation et/ou hackathon sur les réutilisations possibles à chaque mise à disposition des données

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

- **Transparence** : en favorisant la compréhension des décisions de justice, l'engagement améliore l'accessibilité des informations au public et favorisera l'amélioration de son utilité et de sa qualité.

- Participation citoyenne : en créant ou pérennisant des instances de dialogue avec la société civile, l'engagement crée des opportunités d'échanges avec le public et améliore un environnement propice à la société civile.

Informations supplémentaires

Ces événements seront déclinés à chaque étape de la mise à disposition des décisions de justice, dont le calendrier a été rendu public avec la publication de l'arrêté du 28 avril 2021.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Mise en ligne de ressources sur le thème « Expliquer ce qu'est une décision de justice et l'open data de ces décisions » sur le site du ministère de la justice – **Début : 30 septembre 2021 → Fin : 31 décembre 2021**
- Poursuite des travaux du GT Réutilisation – ateliers thématiques et organisation d'une plénière à l'automne 2021
- Organisation de points d'étape pour des retours d'expérience sur la mise en œuvre de l'open data – **Début : 13 janvier 2021**
- Atelier d'idéation sur les réutilisations lors de l'événement Rendez-vous des transformations du droit en novembre 2021 – **Début : Septembre 2021 → Fin : Novembre 2021**
- Hackathon à l'occasion de la mise à disposition des décisions des juridictions du fond au printemps 2022 – **Début : Mars 2022 → Fin : Juin 2022**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Estelle Jond-Nécand
Cour de Cassation,
Estelle.Jond-Necand@justice.fr

Mickaël Poyet
Conseil d'Etat, Direction des systèmes d'information
michael.poyet@conseil-etat.fr

Camille Le Douaron
Ministère de la Justice, Service de l'expertise et de la modernisation, Département évaluation et projets de modernisation
camille.le-douaron@justice.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

- Engagement co-porté par le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et le ministère de la justice
- Open Law, Démocratie ouverte

9. Ministère des Solidarités et de la Santé

Engagement #27 : Simplifier l'accès aux services publics pour les entrepreneurs du numérique en santé

Date de début et de fin de l'engagement

Juin 2021 – décembre 2023

Ministère porteur

Ministère des solidarités et de la santé

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Le développement et l'accès au marché des services numériques en santé sont complexes pour les nouveaux entrants du fait d'un cadre réglementaire spécifique, de la multiplicité des acteurs, et de modèles économiques encore peu matures.

Quel est l'engagement ?

Afin de faciliter la vie des entrepreneurs, le ministère des solidarités et de la santé a mis en place dès 2020 un guichet d'orientation G_NIUS (guichet national de l'innovation et des usages en e-santé).

Dès octobre 2020 G_NIUS a mis en ligne de premiers contenus et services dans une démarche de guichet transverse. Cette approche a fédéré les acteurs nationaux et régionaux qui interagissent avec les innovateurs en santé numérique, soit dans leur mission de régulateur (acteur nationaux institutionnels) soit dans leurs missions d'accompagnement (acteurs dans les territoires). La conception du guichet a demandé 60 ateliers et mobilisé plus de 150 personnes.

Le Guichet G_NIUS actuellement en ligne facilite la compréhension des spécificités du secteur par son approche globale et transverse.

Dans le cadre de la stratégie d'accélération santé numérique, il apparaît désormais indispensable de construire une offre de services de guichet à plus forte valeur ajoutée qui accélèrera le développement des innovations en santé, optimisera l'accès aux ressources rares des experts, et fluidifiera la compréhension des politiques publiques.

Ce guichet s'articulera avec les missions et les offres des acteurs nationaux et territoriaux de l'écosystème de la santé mais aussi avec les acteurs en charge du développement des entreprises. Les interactions avec la French Tech notamment seront renforcées.

Le champ d'intervention du guichet pourra s'étendre progressivement avec la mise en ligne de service relatifs à l'international.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

1. Coordonner les actions des acteurs nationaux en santé et apporter une meilleure lisibilité des politiques publiques par l'articulation des acteurs institutionnels publics nationaux – ANS, HAS, ANSM, CNAM, CNIL, ANS, bpifrance, ministères.

2. Opérateur du programme : Equipe G_NIUS. L'opérateur co-construira l'offre de service et les contenus dans une approche UX qui inclut à la fois les opérateurs des guichets, les acteurs territoriaux et les entrepreneurs. L'équipe G_NIUS assurera pour partie le service de niveau 1
3. Accompagnement et communication : la DNS et l'équipe projet G_NIUS pilotent le plan de communication

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

G_NIUS permet une meilleure lisibilité et transparence de l'action publique vis-à-vis des innovateurs en santé numérique.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Laura Létourneau
déléguée ministérielle au numérique en santé
Direction du numérique en santé
laura.letourneau@sante.gouv.fr

Engagement #28 : Pérenniser la participation citoyenne à la politique du numérique en santé

Date de début et de fin de l'engagement

1er janvier 2020 – décembre 2023

Ministère porteur

Ministère des solidarités et de la santé

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Le numérique en santé est un enjeu particulièrement sensible. En plein développement, il touche au cœur des données personnelles et intimes de nos concitoyens. La régulation du secteur numérique en santé et la gouvernance des données de santé doit être le résultat d'un consensus politique prenant en compte les intérêts techniques, économiques et éthiques.

Au-delà de la concertation nécessaire des professionnels de santé et des associations de patients, la participation directe de citoyens au débat permettra de vulgariser les enjeux propres au secteur. Ces contributions viendront directement enrichir la feuille de route du ministère de la Santé en la matière.

Quel est l'engagement ?

Mettre en place un comité citoyens, réunissant citoyens recrutés et représentant d'associations de patients.

Animé sous la forme d'une conférence de consensus, ce comité sera amené à produire un avis et des recommandations sur des questions liées au développement des usages du numérique dans le secteur de la santé.

Réuni tous les ans sur de nouvelles questions, ses contributions viendront alimenter l'évolution de cette politique publique.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Objectif : Prise en compte de la contribution directe de citoyens dans la définition d'une politique publique

1. Lancement du comité citoyen : octobre 2021
2. Publication de l'avis de comité citoyen décembre 2021

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Renforce la participation directe des citoyens dans la construction d'une politique publique.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Lancement du comité citoyen – **Début : Janvier 2021 → Fin : Octobre 2021**

- Publication de l'avis de comité citoyen → **Décembre 2021**
-

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Laura Létourneau, déléguée ministérielle au numérique en santé

Direction du numérique en santé

laura.letourneau@sante.gouv.fr

Engagement #29 : Faciliter la coopération entre les citoyens engagés et les agents publics : mécénat de compétences, immersions, ambassadeurs

Date de début et de fin de l'engagement :

1er septembre 2021 – 31 décembre 2022

Ministère porteur

Ministère des solidarités et de la santé

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La généralisation des services publics numériques en santé, en particulier la mise en œuvre de Mon Espace Santé, soulève l'enjeu des fractures numériques. Certains citoyens sont éloignés (parfois exclus) de ces services à cause du manque de compétence numérique, de fractures numériques géographiques, ou du défaut de matériel. D'autres se retrouvent en difficulté à accéder aux services numériques en santé par manque d'usage.

L'engagement des Ambassadeurs doit permettre de résorber le mieux possible ces inégalités.

Quel est l'engagement ?

L'engagement doit permettre aux usagers du système de santé d'avoir accès facilement à Mon Espace Santé.

Le projet Ambassadeur permet d'identifier sur le territoire des citoyens volontaires, prêts à contribuer bénévolement auprès des individus éloignés du numérique en santé, à l'appropriation de leur espace santé.

Les ambassadeurs s'engagent à faire connaître Mon Espace Santé. Formés par des outils pédagogiques adaptés, les ambassadeurs contribuent à créer les usages de Mon Espace Santé et à renforcer les compétences des usagers sur les enjeux du numérique en santé (sécurité des données, confidentialité, nouvelles pratiques...).

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement permet de garantir l'accès effectif de tous les usagers à Mon Espace Santé.

Le dispositif sera mis en visibilité grâce à une communication autour du projet.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Car il se fonde sur un engagement solidaire et citoyen de bénévoles issus de la société civile à faveur de toutes et tous.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Lancement du pilote Haute-Garonne → **Septembre 2021**

- Démarrage de généralisation nationale → **Décembre 2021**
-

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Laura Létourneau, déléguée ministérielle au numérique en santé

Direction du numérique en santé

laura.letourneau@sante.gouv.fr

Engagement #30 : Mise à disposition d'un programme d'écoute citoyenne

Date de début et de fin de l'engagement :

2020 - 2023

Ministère porteur

Health Data Hub, Ministère de la santé et des solidarités

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La santé est un domaine où la collecte et l'exploitation des données personnelles concentrent de vifs enjeux pour plusieurs raisons. Des efforts importants sont déployés par la puissance publique pour favoriser une exploitation ouverte et innovante de ces données, et dans le même temps une multiplication des opportunités de traitement par le croisement de bases de différente nature. Cela donne lieu à de riches promesses tant en matière de prévention, de diagnostic, de suivi des maladies que de rationalisation de l'offre de soins et de services innovants pour les patients, et des interrogations potentielles sous l'angle de la sécurité des données et du respect de la protection de la vie privée.

L'un des enjeux eu égard à la société civile est celui de la capacité des individus à peser sur l'exploitation de leurs données de santé, d'y jouer une part active. L'une des façons de le rendre acteur est de lui donner des possibilités régulières et variées d'écoute.

Quel est l'engagement ?

L'engagement implique de mettre en œuvre des espaces d'expression de façon régulière et sous des formes variées (questionnaires, entretiens libres, micros-trottoirs, groupes de travail, focus groupes, ateliers de concertation ou de consensus...). Cette écoute constitue une des étapes permettant aux citoyens d'être acteurs des données de santé.

Cette écoute permettra :

- De produire de l'information ciblée et adaptée sur les projets d'étude, sur les enjeux liés aux données, etc.
- De faire évoluer la gouvernance des données par la prise en compte des besoins et attentes exprimés

Les résultats de cette écoute sont systématiquement rendus publics sous des formats adaptés et variés : site internet du HDH, plaquettes, vidéos, etc.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Chaque année le Health Data Hub élaborera un programme d'écoute citoyenne pour l'année, un travail qui se fera en étroite relation avec un comité citoyen.

1. Une consultation citoyenne en ligne à l'échelle européenne mobilisant plusieurs pays, et dans le cadre d'une action conjointe de la commission européenne pour recueillir les perceptions liées aux données et les attentes en termes d'engagement des citoyens dans le cadre d'un espace européen des données de santé.

2. Un groupe de travail composé de patients et de membres de la société civile (journalistes, etc.) pour la rédaction des engagements du Health Data Hub vis à vis des données de santé.
3. Un groupe de travail composé d'étudiants pour la rédaction d'une note d'information à destination des responsables de données et de la vulgarisation du service catalogue.
4. Trois focus groupes pour recueillir les avis sur les initiatives d'exploitation secondaires des données de santé.
5. Une étude préliminaire par entretiens individuels d'1h auprès des acteurs de l'écosystème pour recueillir leurs perceptions et attentes d'un espace européen des données de santé.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cette écoute permettra de produire de l'information ciblée et adaptée sur les projets d'étude, sur les enjeux liés aux données, etc. C'est par la compréhension des perceptions, des besoins et attentes, de l'écoute des incompréhensions, que l'on peut se donner les moyens de construire une information transparente, accessible de tous, claire et lue.

Cette écoute permettra de faire évoluer la gouvernance des données par la prise en compte des besoins et attentes exprimés.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Un groupe de travail composé de patients et de membres de la société civile – **Début : Juillet 2019 → Fin : Juillet 2020**
- Trois focus groupes pour recueillir les avis sur les initiatives d'exploitation secondaires des données de santé - **Début : Janvier 2021 → Fin : Décembre 2021**
- Un groupe de travail composé d'étudiants pour la rédaction d'une note d'information à destination des responsables de données et de la vulgarisation du service catalogue – **Début : Avril 2021 → Fin : Novembre 2021**
- Etude préliminaire par entretiens individuels d'1h – **Début : Juin 2021 → Fin : Juillet 2021**
- consultation citoyenne en ligne à l'échelle européenne – **Début : Novembre 2021 → Fin : Mars 2022**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Stéphanie Combes, directrice HDH
stephanie.combes@health-data-hub.fr

Caroline Guillot, directrice adjointe de la relation citoyenne, Health Data Hub
caroline.guillot@health-data-hub.fr

Autres acteurs impliqués

Cet engagement a été co-construit avec France Assos Santé et la Fédération Française des Diabétiques.

Engagement #31 : Mettre en œuvre une démarche de référencement des services numériques de santé à destination des citoyens

Date de début et de fin de l'engagement

Janvier 2020 - décembre 2023

Ministère porteur

Ministère des solidarités et de la santé

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Il existe plus de 300 000 applications mobiles de santé dans le monde et les citoyens sont perdus face à cette offre pléthorique et sans connaître le niveau d'engagement des éditeurs sur la sécurité et l'éthique de ces services, notamment autour des données de santé qui y sont collectées.

Quel est l'engagement ?

Dans le cadre du lancement du service public Mon Espace Santé déployé pour tous les citoyens au 1 Janvier 2022, un catalogue de services numériques permettra aux citoyens de choisir des services ayant été référencés sur la base de critères éthique, fractures numériques, de protection des données personnelles (RGPD), et techniques (interopérabilité, sécurité).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La mise en place de cet engagement permettra une meilleure information des citoyens sur le respect de critères de qualité par les services numériques publics et privés et leur permettre de faire leur choix plus facilement.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Lancement du processus de référencement → Décembre 2021
- Lancement du catalogue de services référencés → S2 2022

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Laura Létourneau, déléguée ministérielle au numérique en santé

Direction du numérique en santé

laura.letourneau@sante.gouv.fr

Engagement #32 : Promouvoir et développer l'ouverture des données aux citoyens grâce aux Data Challenges

Date de début et de fin de l'engagement

Octobre 2019 – décembre 2023

Ministère porteur

Health Data Hub, Ministère de la santé et des solidarités

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Aujourd'hui les bases de données de santé sont disparates et insuffisantes pour appliquer une approche d'intelligence artificielle (IA). L'organisation de Data Challenges est l'occasion de collecter et de centraliser des données de santé pertinentes pour la recherche et de faciliter leur accès pour les citoyens en les mettant en open data à l'issue de l'événement.

Quel est l'engagement ?

L'engagement sera d'accompagner et d'organiser des projets de Data-Challenges en partenariat avec des acteurs du monde médical.

Les Data Challenges sont des compétitions en science des données qui visent à répondre à des problématiques médicales précises à l'aide de l'analyse des données mises à disposition. A l'issue de la compétition, les participants sont classés et une récompense est proposée aux meilleurs compétiteurs, ce qui génère une émulation autour des thématiques de santé et d'intelligence artificielle.

Ces événements innovants favorisent les interactions entre le monde de l'intelligence artificielle et le monde de la santé. Les Data Challenges s'inscrivent dans une démarche d'ouverture globale, des données et des algorithmes. Ils sont ouverts à tous.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La mise en place de ces compétitions s'inscrit dans une démarche citoyenne d'ouverture sur 3 niveaux :

1. Les Data Challenges sont ouverts à tous. Tout le monde peut s'inscrire à un Data Challenge et tenter de le remporter. Les compétitions organisées peuvent être à l'échelle internationale ou européenne. Les Data Challenges sont des occasions pour les compétiteurs de se faire repérer par des acteurs majeurs du domaine.
2. Les données collectées dans le cadre des Data Challenges sont rendues accessibles à tous à l'issue des compétitions. Cette ouverture des données a d'autant plus de valeur qu'elles sont généralement annotées par des médecins.
3. Les lauréats des Data Challenges sont fortement incités à partager leur solution algorithmique en open source. En effet, le partage de la solution algorithmique est une condition requise pour pouvoir recevoir la récompense.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Les algorithmes lauréats peuvent permettre d'apporter une aide au diagnostic médical et ainsi faciliter la prise de décisions des médecins dans leurs missions quotidiennes.

L'organisation de Data Challenges constitue un outil pédagogique significatif dans la professionnalisation des étudiants dans le domaine de la science des données. En effet, les Data Challenges constituent une opportunité gratuite, ouverte à tous, de s'entraîner sur des données et sur une problématique médicale posée.

Informations supplémentaires

L'initiative Data Challenge est soutenue financièrement par le programme Grand Défi : « Améliorer les diagnostics médicaux à l'aide de l'intelligence artificielle » ainsi que par la « Stratégie d'Accélération Santé Numérique » à hauteur de 200k€ par data challenge accompagné.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Stéphanie Combes, directrice HDH

stephanie.combes@health-data-hub.fr

Caroline Guillot, directrice adjointe de la relation citoyenne, Health Data Hub

caroline.guillot@health-data-hub.fr

Autres acteurs impliqués

Cet engagement a été co-construit avec le Think Tank Villa Numéris.

Engagement « 33 : Construire une culture de la donnée de santé

Date de début et de fin de l'engagement :

1er septembre 2021 – décembre 2023

Ministère porteur

Health Data Hub, Ministère de la santé et des solidarités

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les données de santé ont un rôle à jouer pour construire un système de santé plus efficace, personnalisé et humaniste. Cela passe par le développement de projets d'intérêt général, visant l'amélioration de la santé des personnes. Cela passe aussi par l'adhésion des citoyens. Il faut permettre aux citoyens, ainsi qu'aux associations d'utilisateurs du système de santé et plus largement à l'ensemble des acteurs de l'écosystème d'avoir une part plus active dans la compréhension et l'utilisation des données de santé.

La transparence constitue la première marche la plus efficace pour donner les compétences nécessaires aux personnes dans le domaine des données de santé. Cette transparence résulte notamment de l'application du RGPD qui en fait une obligation et en pose les lignes directrices dans ses articles 12, 13 et 14. Elle consiste en particulier à mettre à disposition sous une forme claire et aisément accessible des informations sur les projets de recherche et sur les droits des personnes à l'égard des données.

Toutefois, être informé ne suffit ni à se sentir concerné par l'information, ni à la comprendre, et donc ni à adhérer. C'est pourquoi l'étape complémentaire à la mise à disposition de l'information est l'accompagnement à sa compréhension, donc une formation dédiée. La co-construction et la diffusion d'outils pédagogiques d'initiation aux données constituent une marche complémentaire pour rendre les personnes acteurs de leurs données. Elle permet non seulement de se tenir informé, mais aussi de rendre les citoyens et les associations d'utilisateurs du système de santé, en capacité d'être acteurs de la donnée de santé. Être acteur peut signifier que les citoyens puissent s'en emparer et développer des usages citoyens : déposer eux-mêmes des projets d'études, de mettre en place des initiatives à l'instar de CovidTracker...

Quel est l'engagement ?

Le Health Data Hub s'attache à contribuer à la production d'une culture de la donnée de santé afin de permettre aux citoyens d'être dans une position proactive s'ils le souhaitent. Il s'agit de proposer des outils pédagogiques qui permettent à tous les acteurs, selon leur niveau de connaissance et d'expertise, de s'acculturer aux données de santé (aux enjeux et aux usages) et d'y trouver des informations nécessaires à leur projet ; ce sont différents supports visant à vulgariser, à partager les premiers éléments permettant d'appréhender le SNDS ou à faciliter son exploitation.

Une stratégie collaboration avec la société civile sera mise en place. Un lien avec France Assos Santé, et ses 85 associations membres, avec l'Education nationale, avec l'association nationale des étudiants en pharmacie de France et le Think Tank Renaissance numérique, permettra de toucher 150 000 personnes sur une année.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Les données du SNDS sont aujourd'hui réservées à des experts et l'objectif est d'ouvrir les données à des usages citoyens. Pour que ce soit réalisable, l'objectif est d'accompagner la société civile à la réutilisation de ces données (associations de patients, journalistes, citoyens...).

Plusieurs formations seront lancées.

1. Formation à destination du grand public visant à mieux connaître le cadre et les enjeux liés aux données de santé, et notamment du SNDS. Cette formation s'appuie essentiellement sur les questionnements des citoyens vis-à-vis de leurs données de santé et des usages qui en sont faits pour la recherche.

La formation SNDS citoyenne aura une durée de 30 minutes pour chaque module contenu dans cette formation.

Début de la constitution : janvier 2021

Fin de sa constitution : décembre 2022

Début de mise en ligne (les premiers supports mis en ligne au fil de l'eau) : octobre 2021

2. Formation à destination d'un public familial avec l'usage des données de santé, et une appétence pour déposer un projet d'étude. Cette formation lui apportera essentiellement des informations sur les données du SNDS (dont celles en open data) et sur les démarches réglementaires d'accès au SNDS.

-> information sur le SNDS et modalité d'accès aura une durée de 2h30 (en une seule séquence)

Début de sa constitution : Mars 2021

Fin de sa constitution : octobre 2021

Début du test de cette formation : Juin 2021

3. Formation visant à former les futurs contributeurs aux outils open source. Cette formation est à destination de toute personne souhaitant contribuer via Gitlab à la documentation collaborative du SNDS soit en proposant du contenu, soit en signalant une erreur par exemple. Des journées de rédactions collaboratives sont également proposées pour accompagner les contributeurs

-> Utiliser Gitlab pour contribuer à la documentation du SNDS - Durée 3h (en une seule séquence), Rédaction collaborative de la documentation - Durée 1j

Début de sa constitution : septembre 2021

Fin de sa constitution : octobre 2021

Début du test de cette formation : octobre 2021

4. Formation à destination exclusivement des utilisateurs internes et externes du HDH en charge de manipuler les données du SNDS dans le cadre de projet réalisé sur la plateforme technologique du HDH. Cette formation est davantage opérationnelle avec : une présentation de la structuration de ce système, l'organisation de ses principales bases et les identifiants associés ; une description des principales clefs et concepts pour réaliser une extraction ; une mise en application via des cas d'usages à partir de jeux de données de synthèse. Une formation pouvant être ensuite ouverte en externe au HDH.

-> formation opérateur technique du HDH - Durée 1 journée

5. Stratégie de diffusion des formations :

- Stratégie de diffusion de la formation citoyenne :
 - Support en accès sur le site du HDH
 - En discussion avec l'éducation nationale pour une diffusion dans les lycées (en cours)
 - Présentation à la demande au sein des structures demandeuses dans des DU (en cours de discussion)
- Stratégie de diffusion des autres formations :
 - Lors d'évènements dédiés

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Compte tenu du projet de décret relatif au SNDS qui prévoit le socle minimal d'informations que le HDH est tenu de mettre à disposition, l'un des objectifs du HDH est rendre visible et faire comprendre l'activité du Health Data Hub et des projets de recherche, et de toucher autant les utilisateurs de données (porteurs de projets de recherche), que les responsables de données (les détenteurs de bases de données) et les citoyens (comprenant les associations de patients). C'est aussi d'informer les personnes sur les droits. Les supports existants sur les données ne sont pas en accès libre, et réservés à des experts. Notre démarche vise à ouvrir l'information, à l'adapter.

Engagement #34 : Développer la démarche d'ouvertures de code sources, de données et promouvoir la science ouverte en santé

Date de début et de fin de l'engagement

Janvier 2021 – Décembre 2023

Ministère porteur

Health Data Hub, Ministère de la santé et des solidarités

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'utilisation des données de santé est aujourd'hui réservée à un petit nombre d'experts du fait du cloisonnement des données mais également de leur nature complexe. Comprendre les données, leur organisation, mais aussi leurs biais, potentiels, limites, représente un effort considérable pour chaque porteur de projet, c'est la raison pour laquelle le HDH propose de mutualiser les connaissances.

Quel est l'engagement ?

Le HDH et ses partenaires (DREES, Santé publique France, CNAM, ANSM, ARS, ATIH, etc.) mettent à disposition depuis 2019 une documentation ouverte collaborative comprenant des notebooks pour se former au fonctionnement du SNDS, un générateur de données de synthèse, de nombreuses fiches thématiques regroupant les spécificités du SNDS, une section open data listant toutes les ressources accessibles sur le thème des données de santé, ainsi que des programmes utilisés par les data scientist et statisticiens. Un dictionnaire interactif permettant de visualiser sous la forme de graphiques le schéma de données, ainsi qu'un forum d'entraide viennent compléter la documentation.

L'objectif est de démocratiser l'accès à la connaissance et de multiplier le nombre de contributeurs et utilisateurs de cette démarche.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Sur les six derniers mois, le nombre de vues de pages (8474 sur mai 2021, 4485 en décembre 2020) ainsi que de visites (6259 sur mai 2021, 3146 en décembre 2020) a doublé avec actuellement environ 400 vues / jour. La documentation créée début 2020, comportait fin 2020, 37 fiches thématiques dont la moitié ont été mises à jour au cours de l'année. Le code source du dashboard visualisant les chiffres clés de l'accès aux données de santé en France disponible sur le site internet du HDH est également disponible. Ces outils, dont les codes sources sont ouverts à tous dans des repository Gitlab et maintenus quotidiennement par l'équipe du HDH, sont aussi alimentés par les partenaires du HDH et les utilisateurs. Le Health Data Hub maintient et anime un forum d'entraide. Ce forum est à destination des nouveaux utilisateurs de données de santé mais s'adresse aussi aux experts souhaitant échanger avec d'autres membres. Ce forum est ouvert à tous, 539 posts ont été créés sur l'année 2020 et 149 depuis début 2021. Les outils et la démarche sont régulièrement présentés à la communauté Meetup

rassemblant 1350 membres en juin 2021 avec plus de 300 inscrits sur les 6 derniers mois. Depuis 2019, 26 Meetup ont été organisés. Ces événements attirent 120 personnes en moyenne et les présentations peuvent être visionnées ultérieurement sur la chaîne Youtube du Health Data Hub.

Pour accélérer l'utilisation et le déploiement de cette démarche, les actions suivantes seront conduites :

1. La mise en ligne d'une cartographie des experts du SNDS pour faciliter la mise en relation.

Septembre 2021.

2. Le lancement d'un AMI pour financer le développement d'algorithmes pour faciliter l'utilisation des données, lesquels seront mis en open source, condition du partage.

Lancement en juillet, projets entre octobre 2021 et début 2023.

3. La mise en partage des données dans un format international plus réutilisable d'ici fin d'année 2021, de premiers travaux ayant été conduits dans le cadre de la crise sanitaire pour favoriser la mise en relation des différentes sources de données au niveau national et international

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La mise en place de cet engagement et de ces divers chantiers permettra de rendre accessibles à tous des connaissances sur les bases de données qui sont uniquement réservées à certains experts actuellement. Une collaboration sur cet engagement a été réalisée avec le Think Tank Renaissance Numérique.

Informations supplémentaires

Financement de la bibliothèque d'algorithmes open source : 400 000€.

2 personnes employées pour la démarche science ouverte, 1 en cours de recrutement, une dizaine de membres du Health Data Hub impliqués également dans la démarche

L'équipe open source est régulièrement en lien avec Etalab

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Mise en ligne d'une cartographie des experts du SNDS – **Début : Janvier 2021 → Fin : Septembre 2021**
- Lancement d'un AMI pour financer le développement d'algorithmes destiné à faciliter l'utilisation des données : **Début : Octobre 2021 → Fin : Janvier 2023**
- Partage des données dans un format réutilisable des travaux conduits dans le cadre de la crise sanitaire : **Début : Janvier 2021 → Fin : Décembre 2021**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Stéphanie Combes, directrice HDH

stephanie.combes@health-data-hub.fr

Caroline Guillot, directrice adjointe de la relation citoyenne

Health Data Hub
caroline.guillot@health-data-hub.fr

Autres acteurs impliqués

Cet engagement a fait l'objet d'une co-construction avec France Assos Santé, Fédération Française des Diabétiques, Renaissance Numérique et Villa Numéris.

Engagement #35 : Assurer la transparence de l'usage des données de santé et faciliter l'exercice des droits citoyens concernant l'utilisation de leurs données personnelles

Date de début et de fin de l'engagement

1er septembre 2021 – décembre 2023

Ministère porteur

Health Data Hub, Ministère de la santé et des solidarités

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La France est caractérisée par un grand nombre de bases de données de santé (registres, cohortes, entrepôts hospitaliers, données médico-administratives) éparpillées sur le territoire. Les bases de données ne sont pas cartographiées, les informations sont peu disponibles et il est aujourd'hui pratiquement impossible pour un citoyen de savoir si ses données sont réutilisées et à quelles fins.

Quel est l'engagement ?

L'engagement est de favoriser l'accès à l'information pour les citoyens : quelles données sont réutilisées, à quelles fins, pour quels bénéficiaires, quels résultats sont obtenus et quelle procédure peut être appliquée pour exercer ses droits.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Un répertoire public des bases de données et des projets est mis en œuvre sur le modèle de « understanding patient data » tel que déployé au Royaume-Uni.

Il s'agit de :

1. Mettre à disposition la liste des bases avec les métadonnées et les modalités de contact des délégués de protection des données,
2. Mettre à disposition la liste des projets utilisant les données de santé avec des labels permettant de filtrer aisément les projets et des titres clairs et accessibles,
3. Mettre à disposition les résultats partageables des recherches.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La confiance est un vecteur essentiel pour favoriser le partage des données de santé, la mutualisation des connaissances et l'adhésion de la société civile au développement de projets d'intérêt général. La transparence autour de l'usage des données de santé, le partage des résultats issus des projets d'intérêt général, l'information des citoyens sur leur droit et l'engagement du HDH quant au respect de ces derniers participent à cette confiance.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Mettre à disposition les résultats partageables des recherches – **Début : Janvier 2021 → Fin : Décembre 2021**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Stéphanie Combes, directrice HDH
stephanie.combes@health-data-hub.fr

Caroline Guillot, directrice adjointe de la relation citoyenne, Health Data Hub
caroline.guillot@health-data-hub.fr

Autres acteurs impliqués

Cet engagement a fait l'objet d'une co-construction avec France Assos Santé, Fédération Française des Diabétiques, Renaissance Numérique et Villa Numéris.

10. Ministère de la Mer

Engagement #36 : Renforcer l'engagement des citoyens dans la politique maritime et littoral française

Date de début et de fin de l'engagement

Printemps 2021 – fin 2023

Ministère porteur

Ministère de la Mer

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'engagement vise à permettre de créer un dialogue avec les citoyens sur des bases chiffrées et documentées relatives à la mer et au littoral largement méconnus aujourd'hui :

On observe un usage croissant des activités en mer et sur le littoral, qui cristallisent de plus en plus d'enjeux. Il est donc nécessaire de se doter d'outils pour assurer des retombées écologiques, économiques et sociales pour l'ensemble des usagers. C'est l'ambition des documents stratégiques de façade (DSF). Pour être efficaces et acceptés de tous, ces outils doivent se fonder sur une bonne connaissance de l'état du milieu en mer et sur le littoral, ainsi que des activités qui s'y déploient, en intégrant différentes sources de données, y compris provenant de la science participative pour disposer d'une vision la plus actualisée possible.

La donnée et son ouverture est un élément fondamental de la construction des politiques publiques (conception et analyse d'impact).

Quel est l'engagement ?

- 1- Instaurer un dialogue avec les citoyens dans le cadre du Gouvernement ouvert :
 - Organiser une consultation du public au-delà des obligations légales (qui prévoient une PPVE simple) en allongeant sa durée à 3 mois et en organisant des séquences d'échange sur la planification et les enjeux des différentes composantes des DSF (plans d'action et dispositif de suivi) du 20 mai 2021 au 20 août 2021.
- 2- Rendre de compte de l'action publique de manière transparente et permettre un suivi de l'exécution des différentes stratégies de façade maritime :
 - Définir et mettre en œuvre une stratégie de suivi permettant 1) de mettre à jour et préciser l'évolution de la situation de l'existant, dans un périmètre non couvert à date (celui de chacune des façades maritimes) et 2) d'évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques pour l'horizon 2030 définis collectivement, en s'appuyant sur les contributions recueillies sur le 1er cycle de planification qui s'étend jusqu'à fin 2023.

- Ouvrir les données sur l'année 2022, faciliter leur exploitation et valorisation, par croisement de données de partenaires intéressés

(La mise en œuvre du Dispositif de suivi soumis à la consultation du public et au sujet duquel nous incitons le public à avoir une nouvelle approche de la gestion des données sur la mer et le littoral a vocation à être alimentée par les retours du public au-delà de la phase de consultation de 2021.)

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement doit aussi permettre une meilleure appropriation de ce segment de politique publique afin de réduire les tensions d'une part, entre les différents usages et d'autre, part, entre développement économique et enjeux de préservation du milieu.

L'ouverture des données permettra de créer une interaction avec tout citoyen, tout acteur intéressé par la donnée du domaine maritime et ayant une idée de cas d'usage permettant de traiter un problème ou d'apporter une valeur supplémentaire au service de l'économie bleue.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement est pertinent pour la transparence et pour la participation citoyenne, notamment en ce qu'il permet de divulguer davantage d'informations via une mise à disposition sur la durée d'une information non disponible à date.

Il permet également de favoriser des opportunités pour le public d'influencer les décisions en matière de suivi des politiques publiques.

Informations supplémentaires

Cet engagement est en lien fort avec les objectifs d'ouverture de données rappelés dans le rapport sur la politique publique de la donnée, les algorithmes et les codes sources du député Bothorel en date du 23 décembre 2020.

L'engagement est à mettre en lien avec la mise en place d'un portail usage des données maritimes, dont le démarrage est financé sur le plan de relance.

L'engagement permet également de mettre en œuvre les obligations de diffusion d'information relatives au milieu marin fixées par l'arrêté du 8 juillet 2019 approuvant le schéma national des données sur le milieu marin.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Laure DASSONVILLE, Sous-directrice Modernisation-administration-numérique
Direction des Affaires Maritimes
laure.dassonville@developpement-durable.gouv.fr

Maïté VERDOL, Cheffe de projet planification stratégique Mer et Littoral
Direction des Affaires Maritimes
maite.verdol@developpement-durable.gouv.fr

11. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Engagement #37 : Un enseignement supérieur plus transparent et une science plus ouverte

<p style="text-align: center;">Date de début et de fin de l'engagement</p> <p style="text-align: center;">2022-2023</p> <p style="text-align: center;">Ministère porteur</p> <p style="text-align: center;">Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</p>

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Le MESRI souhaite résoudre les six problèmes suivants :

1. La science n'est aujourd'hui pas assez ouverte et pas assez reproductible. Les publications ne sont accessibles qu'à 56% sans abonnement, les données de la recherche sont dans une situation de grande fragilité en raison d'une gestion assumée trop largement localement par les chercheurs, le code source produit par les chercheurs est peu visible. La transparence des données, méthodes et du code est loin d'être la norme.
2. Le lien entre science et société doit être renforcé
3. La réussite étudiante et la qualité de la vie étudiante doivent être renforcées
4. La mise en œuvre des obligations de la Loi pour une République numérique reste incomplète
5. Le MESRI ne dispose pas d'une politique relative aux logiciels libres, ce qui pousse à une dispersion des investissements et des usages
6. Nos dispositifs numériques ne sont pas encore assez centrés sur l'utilisateur et loin d'être tous accessibles aux personnes empêchées

Quel est l'engagement ?

- 1) Amplifier la politique de science ouverte
 - a) Développer la transparence dans le domaine des données de la recherche : créer et développer la plateforme nationale des données de la recherche "Recherche Data Gouv"
 - b) Engager un programme de traduction semi-automatique de la production scientifique française à destination des citoyens
 - c) Favoriser la recherche sur les données du Grand débat.
 - d) Développer la diffusion des données liées au climat et plus généralement au système terre
 - e) Réaliser trois nouvelles générations du baromètre de la science ouverte (BSO) :
 - i) en 2021, un baromètre de la science ouverte sur la santé (financement : fonds d'urgence COVID-19)
 - ii) en 2022, un baromètre de la science ouverte sur les données/codes de la recherche (financement: plan de relance)
 - iii) en 2023, un baromètre de la science ouverte sur l'impact de la recherche sur la société

- (1) Expérimenter un baromètre collaboratif au niveau des établissements.
- f) Renforcer l'acculturation à Wikipédia dans l'enseignement supérieur et la recherche, renforcer l'influence des produits de la recherche française dans Wikipédia.
- 2) Développer le lien entre science et société (en phase et en lien avec la LPR) :
- a) 1% du budget de l'ANR affecté aux enjeux de science et société
 - b) Réseau d'initiatives territoriales science et société
 - c) Créer une charte science et société puis un baromètre science et société
- 3) Favoriser la réussite de tous les étudiants et la qualité de la vie étudiante
- a) Créer et diffuser un jeu de données sur la santé des étudiants
 - b) Créer et diffuser un jeu de données sur l'engagement de l'étudiant (vie associative, actions citoyennes etc.)
 - c) Créer et diffuser un jeu de données sur la réussite étudiante
 - d) Créer et diffuser un jeu de données sur la diversité des publics accédant à l'enseignement supérieur
 - e) Faire évoluer la plateforme « Trouver Mon Master » pour qu'elle devienne encore davantage le lieu de diffusion de toutes les données relatives aux masters susceptibles d'éclairer les candidats, ainsi qu'une interface unique de candidature
- 4) Favoriser la transparence de l'action publique :
- a) Engager les agences de financement à créer et diffuser les jeux de données concernant les lauréats d'appels à projets et les montants des financements attribués par projet
 - b) Créer et diffuser des jeux de données sur les objectifs, résultats, indicateurs, budgets des opérateurs de recherche et d'enseignement supérieur
 - c) Créer et diffuser un jeu de données sur l'immobilier universitaire
 - d) Créer et diffuser un jeu de données sur les brevets
 - e) Intensifier la transparence des dépenses à travers l'ouverture régulière des contrats d'abonnements aux ressources électronique et l'amplification des collectes de dépenses de frais de publication ("article processing charge").
 - f) Poursuivre le développement de ScanR, moteur de la recherche et de l'innovation.
- 5) Définir une politique sur les logiciels libres :
- a) au sein du MESRI
 - b) au sein de l'ESRI
- 6) Adopter une approche centrée sur l'expérience des utilisateurs de nos services
- a) Développer l'incubateur de services numériques dont le MESRI est le récent lauréat, en insistant sur le principe de doter chaque projet d'indicateurs de performance centrés sur l'impact/l'usage.
 - b) Développer un tableau de bord de l'accessibilité des sites web de l'ESRI, dans le cadre du RGAA (référentiel général d'amélioration de l'accessibilité), notamment pour assurer un accès aux populations étudiantes empêchées.
 - c) Développer une plate-forme de dialogue unique avec les opérateurs et les services déconcentrés afin de pouvoir réaliser des enquêtes relatives au déploiement des politiques publiques

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Amplifier l'ouverture, la circulation et l'appropriation des données dans le domaine de la recherche et de l'innovation par : la création d'une plateforme nationale des données, de nouvelles générations de baromètres de la science ouverte et d'outils au service des citoyens : traduction de productions scientifiques, données liées au climat, suite du Grand débat, exploitation et contribution à Wikipedia...

Affirmer la mobilisation générale du MESRI en faveur des principes du PGO par :

- La constitution de réseaux dans les territoires porteurs d'initiatives locales faisant converger Science et société
- Le financement dédié au sein de l'ANR (1% du budget) pour développer le lien entre science et société
- la création d'une politique sur les logiciels libres

Dans le cadre de la transformation de l'action publique le MESRI s'engage afin de :

- construire durablement le lien entre science et société (charte et baromètre dédiés)
- inclure chaque usager, étudiant, stagiaire, chercheur dans un parcours de réussite, de bien être, de santé, d'inclusion, de participation citoyenne à une co-construction (suivi dans les établissements des politiques d'accompagnement des étudiants, de la valorisation de l'engagement des étudiants et indicateurs dédiés à chaque action)
- porter activement une démarche de transparence des indicateurs financiers, immobilier, de résultats, de création de brevets, de lauréats d'appels à projets, de diffusion de publications de recherche, etc.
- créer des outils au service de la communauté ; des usagers, des établissements d'enseignement et de recherche, de l'administration centrale, (évolution de monmaster.gouv.fr, développement de ScanR- moteur de la recherche et de l'innovation)

Plus spécifiquement le MESRI vise à adopter une approche centrée sur l'expérience des utilisateurs de nos services avec :

- Le développement d'un incubateur de services numériques dont le MESRI est le récent lauréat
- Le développement d'un tableau de bord de l'accessibilité des sites web de l'ESRI, dans le cadre du RGAA
- Le développement d'une plate-forme de dialogue unique avec les opérateurs et les services déconcentrés afin de pouvoir réaliser des enquêtes

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement est globalement centré sur les principes de transparence, d'ouverture et de prise en compte des besoins des utilisateurs.

Par ailleurs, il mobilise trois parrains :

- Wikimedia France pour l'engagement relatif à la science ouverte
- Framasoft et l'APRIL pour l'engagement relatif aux logiciels libres

Informations supplémentaires

Cet engagement s'articule avec :

- Le Plan national pour la science ouverte, la politique de science ouverte de la Commission européenne, les recommandations de l'UNESCO sur la science ouverte et la recommandation de l'OCDE sur les données de la recherche
- La Feuille de route données, codes et algorithmes du MESRI

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable	Date de début:	Date de fin:
1.a Recherche Data Gouv : ouverture entrepôt	T3 2022	T4 2023
1.b Traduction semi-automatique. Prototype plateforme	T4 2023	
1.c Recherche Grand débat.	T1 2023	T4 2023
1.d Données Climat-Système terre.	T4 2022	
1.e-1 Baromètre de la science ouverte santé. Ouverture BSO-S	T1 2022	T4 2023
1.e-2 BSO données et codes logiciels. Ouverture BSO-dcl	T4 2022	
1.e-3 BSO impact recherche-société. Ouverture	T4 2023	
1.e-4 BSO collaboratif établissements.	T1 2023	
2.a Science et société 1% à l'ANR. Lancement	2022	
2.b Réseau initiatives territoriales science et société. Labellisations.	2023	
2.c Charte et baromètre science et société. Signataires et connexions	2023	
3.a Suivi santé étudiants. Jeu de données	2021	2023
3.b Engagement étudiant. Jeu de données licence	2021	2023
3.c Réussite étudiante. Jeu de données	2021	2023
3.d Diversité des publics accédant enseignement supérieur. Jeu de données	2022	2023
3.e Évolution « Trouver Mon Master ». Développement, mise en ligne	2022	2023
4.c Transparence immobilier universitaire. Ouverture jeu de données	T4 2022	
4.d Transparence brevets. Ouverture jeu de données	T4 2021	
4.e Transparence dépenses abonnements et publications. Jeu de données	T1 2022	T1 2023
4.f Développement de ScanR. Intégration essais cliniques et citations	T4 2021	T4 2022
5.a Politique logiciels libres MESRI. Publication	T1 2023	
5.b Politique logiciels libres ESRI. Publication	T1 2023	
6.a Incubateur de services numériques	T1 2023	
6.b Accessibilité sites web ESRI. Benchmark, Tableau de bord	T4 2021	T4 2023
6.c Plateforme dialogue avec opérateurs et services déconcentrés. Preuve de concept, développement	T4 2021	T4 2023

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Marin Dacos

Coordinateur national de la science ouverte, DGRI-DGESIP

Marin.dacos@recherche.gouv.fr

Sébastien Chevallier

Chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche (SCSESR)

sebastien.chevallier@enseignementsup.gouv.fr

Isabelle Prat

Cheffe du service stratégie des formations et de la vie étudiante, adjointe à la directrice générale, DGESIP

isabelle.prat@enseignementsup.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

- Comité pour la science ouverte
- Tous les établissements de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation
- Parrains :
 - Wikimedia France
 - Framasoft
 - April

12. Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Engagement #38 : Outiller le Gouvernement ouvert

<p style="text-align: center;">Date de début et de fin de l'engagement</p> <p style="text-align: center;">Septembre 2021 - Septembre 2023</p> <p style="text-align: center;">Ministère porteur</p> <p style="text-align: center;">Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques</p> <p style="text-align: center;">Direction Interministérielle de la Transformation publique</p>
--

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Le MTFP souhaite :

1. Assurer l'animation de l'écosystème Gouvernement ouvert ;
2. Assurer un suivi transparent, collaboratif et participatif des engagements pris dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement ouvert.

Quel est l'engagement ?

Permettre un suivi transparent et collaboratif de l'exécution du plan d'action, grâce à un outil open source :

- a) Mettre en place un tableau de suivi de la progression de l'exécution des engagements ;
- b) Permettre à la communauté Gouvernement ouvert d'interagir avec l'administration sur l'exécution des engagements ;
- c) Documenter sur cette plateforme les différents ateliers, productions, et travaux réalisés par les administrations et la société civile.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement permettra de rendre plus lisible, et de renforcer la participation de la France au dispositif Gouvernement ouvert. S'engageant ainsi à des standards élevés en matière de suivi de l'ouverture de l'action publique, le MTFP alimentera le dialogue avec la communauté Gouvernement ouvert, ce qui permettra notamment de susciter les collaborations entre la société civile et l'administration ainsi que d'identifier les points d'amélioration en matière de transparence et de participation.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement incarne la stratégie de l'Etat en matière de soutien aux démarches d'ouverture, de transparence et de collaboration.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Création d'un tableau de bord pour le suivi de l'exécution du plan d'action →
Début : Décembre 2021

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Pauline Lavagne d'Ortigue

Cheffe de la mission innovation, DITP

pauline.lavagne-dortigue@modernisation.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

Engagement co-conçu avec le Conseil national du numérique, Démocratie Ouverte, Wikimedia, Transparency International.

Engagement #39 : Favoriser l'appropriation des résultats de l'action publique par les citoyens

Date de début et de fin de l'engagement

Septembre 2021 – Septembre 2023

Ministère porteur

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Dans un contexte où les citoyens souhaitent pouvoir constater dans leur quotidien au plus près de leur territoire ce que l'action publique leur apporte, le baromètre des résultats de l'action publique vise à montrer l'avancée concrète des réformes prioritaires du gouvernement, département par département. Le baromètre a été publié le 13 janvier 2021. En juillet 2021, 45 réformes font l'objet d'une publication et le baromètre est actualisé trimestriellement. <https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement>

Nouvel instrument de transparence de l'action publique, le baromètre des résultats de l'action publique peut encore davantage mobiliser les citoyens et les usagers.

Quel est l'engagement ?

Favoriser la transparence et l'appropriation des résultats de l'action publique par les citoyens

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement propose quatre actions concrètes.

- 1- Co-construction du baromètre avec les citoyens :
 - Expérimenter l'intégration d'un ou plusieurs indicateurs issus d'un processus de dialogue avec les citoyens pour le suivi des réformes prioritaires avec une administration volontaire
 - Mener une stratégie d'évaluation des réformes prioritaires auprès des bénéficiaires des politiques publiques grâce à la tenue de rendez-vous citoyens réguliers. L'animation de ces rendez-vous pourra être nourrie par une démarche de collecte d'avis et s'appuyer sur la communauté des usagers animée dans le cadre du programme Services Publics+.
- 2- Accentuer la transparence des résultats du baromètre : En cas de non atteinte d'un objectif fixé, une information transparente est diffusée auprès des usagers pour expliquer les raisons du résultat non satisfaisant.
- 3- Un mécanisme de dialogue direct est proposé : pour toute demande d'accès aux données ou sur les données publiées en open data, un contact facilement accessible doit être disponible sur le site. Le même mécanisme de contact doit être disponible pour qu'un citoyen puisse demander des précisions sur un

résultat, apporter son regard ou son expérience. Cette modalité peut être développée via le recours à Voxusagers.

- 4- Développer un commun numérique : pour compléter le caractère collectif et partagé de l'engagement, il est prévu que l'outil développé soit réutilisable, avec un code source ouvert, pensé et conçu comme un commun numérique. La transparence sera ainsi complète, du code aux données, et permettra d'impliquer plus étroitement l'écosystème d'utilisateurs et de citoyens.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Le baromètre des résultats de l'action publique permet une meilleure compréhension, lisibilité et transparence de l'action publique (Etat, collectivités territoriales, etc.). Un suivi trimestriel de la mise en œuvre des chantiers prioritaires du Gouvernement y est réalisé et est rendu accessible. Ce suivi est réalisé au plus près des préoccupations des citoyens puisque les données sont publiées à l'échelon départemental.

En matière de transparence, le baromètre fournit en open data les données collectées. En cas de non atteinte des objectifs fixés, l'administration informe les citoyens qu'une investigation est en cours et présente les raisons du retard.

Cet engagement permet de renforcer la confiance des citoyens dans l'action publique grâce à un suivi quantifié, facilement lisible et accessible des réformes.

Information du contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Grégoire Tiro

Gregoire.tiro@modernisation.gouv.fr

Cécile Le Guen

Cecile.le-guen@modernisation.gouv.fr

DITP

Autres acteurs impliqués

- Décider ensemble

Engagement #40 : Améliorer la qualité des services publics en favorisant l'expression des usagers

<p style="text-align: center;">Date de début et de fin de l'engagement</p> <p style="text-align: center;">2021 - 2023</p> <p style="text-align: center;">Agence / acteur d'exécution principal</p> <p style="text-align: center;">Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques Direction interministérielle de la transformation publique</p>

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Le ministère de la transformation et de la fonction publiques souhaite améliorer la qualité des services publics en s'appuyant sur le vécu des usagers grâce au lancement de Services Publics +. Cette plateforme permet de renforcer la confiance dans les services publics et de rendre les citoyens acteurs de l'amélioration de ces derniers.

Quel est l'engagement ?

Mobiliser les citoyens dans l'amélioration continue des services publics, avec la généralisation du dispositif Services Publics + qui permet notamment aux Français de partager leur expérience sur les services publics via « Je donne mon avis » afin de dire leur satisfaction ou de signaler des opportunités de simplification ou d'amélioration des parcours usagers.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La mise en place de la plateforme Services Publics + permet aux usagers de déposer leurs témoignages suite à une interaction avec un service public, dans une démarche de contributeur et de partie prenante. Cette initiative permet de prioriser les actions d'amélioration des services publics en fonction des retours des usagers. Elle permet également de faire contribuer les citoyens à l'amélioration continue des services publics, à la priorisation des actions, dans un objectif de recueil des besoins et de reconnaissance des individus. Le programme, visant aussi à assurer la transparence sur les résultats des services publics à l'échelle locale, contribue aussi à redonner de la confiance dans les services publics.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Ce programme contribue de plusieurs manières aux objectifs du PGO. D'une part, il permet d'améliorer la transparence grâce à la publication des résultats de satisfaction des services publics. D'autre part, il invite les citoyens à contribuer et à s'engager pour améliorer les services publics, grâce aux dispositifs d'écoute mis en place.

Renforcement de la responsabilisation des parties prenantes (agents, élus, usagers), dans un objectif de pragmatisme et d'efficacité.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

Communauté de co-construction avec les usagers :

Livrable : une plateforme dédiée aux échanges digitalisés avec les usagers : le laboratoire de conception des services et axes futurs → T2 2022 --

Simplification des parcours :

Livrable : Formalisation de cartographie des parcours sur tous les évènements de vie identifiés des usagers → T4 2021 --

Label Services publics + (avec qualité perçue par l'utilisateur)

Livrable : un label Services Publics+ graduel (en 3 niveaux de qualité) pour les services publics ou collectivités désireux de valoriser leurs actions instruites dans cette démarche d'amélioration continue → Début : T1 2022 → Fin : T4 2024

Baromètre SP+

Livrable : un baromètre Services Publics+ opérationnel pour T2 2022

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Anne-Sophie Milgram

DITP

anne-sophie.milgram@modernisation.gouv.fr

Engagement #41 : S'appuyer sur le logiciel libre pour renforcer l'attractivité de l'État-employeur auprès des talents du numérique : Organisation des ateliers BlueHats

Dates de début et de fin de l'engagement

Septembre 2021 – Décembre 2024

Ministère porteur

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques

DINUM

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les personnes ayant une expertise autour des logiciels libres dans l'administration ne se connaissent pas entre elles et ne peuvent donc pas s'aider les unes les autres.

Quel est l'engagement ?

Animer des ateliers techniques sur des logiciels libres auxquels peuvent participer tous les agents publics.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement permet aux experts techniques de logiciels libres de s'informer et de se former entre pairs.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Ces ateliers techniques étant ouverts au public, le citoyen qui a une connaissance particulière autour des logiciels libres peut aider les administrations à monter en compétence.

Ces ateliers portant parfois sur de la mise en visibilité des actions des administrations autour des logiciels libres, ils permettent aussi à ces administrations d'être redevables de leurs actions en faveur de l'utilisation de logiciels libres ou de la publication de leurs codes sources.

Informations supplémentaires

Cette action fait partie du plan d'action logiciels libres et communs numériques mis en œuvre par la DINUM.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Concevoir et mettre en œuvre les passerelles entre le SILL et catalogue.numerique.gouv.fr – **Début : 01/01/2022 → Fin : 01/04/2022**
- Organiser une présentation du SILL aux DNUM/DSI des ministères – **Début : 01/09/2022 → Fin : 31/12/2024**

- Organiser une présentation du SILL avec les acteurs de l'open source (April, Adullact, OW2, Software Heritage, CNLL, etc.) – **Début : 01/01/2022 – Fin : 31/12/2024**
- Référencer dans le SILL des solutions libres significativement utilisées, venant de l'écosystème open source et de l'administration – **Début : 01/01/2022 → Fin : 31/12/2024**
- Référencer dans le SILL des bibliothèques significativement utilisées, venant de l'écosystème open source et de l'administration – **Début : 01/01/2022 → Fin : 31/12/2024**
- Mener et publier une veille sur les communs numériques logiciels pour détecter des opportunités de les utiliser et d'y contribuer – **Début : 01/01/2022 → Fin : 31/12/2024**

Engagement #42 : Développer et accompagner l'ouverture des codes sources : mise en œuvre de la plateforme code.gouv.fr

Dates de début et de fin de l'engagement

Septembre 2021 – Décembre 2024

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les administrations ne connaissent pas et n'utilisent pas les codes sources publiés par d'autres administrations, qui peuvent être publiés sur de multiples plateformes. Lorsqu'elles utilisent des bibliothèques de code sous licence libre dans leurs projets, elles n'ont pas toujours conscience qu'il s'agit de codes sources libres auxquels elles pourraient contribuer.

Quel est l'engagement ?

Mettre en œuvre une plateforme code.gouv.fr permettant d'identifier les codes sources publiés par les administrations. Permettre à toute administration de suivre des codes sources particulier et de contacter l'administration productrice pour saisir des occasions de contributions.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement permet de centraliser l'information concernant les codes sources publiés par l'administration et d'enrichir cette information avec des éléments sur la nature des projets qui portent ces codes sources.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

code.gouv.fr renforce la transparence de l'information, permet à la société civile de plus facilement cibler des codes sources auxquels elle veut contribuer et engage l'administration sur la qualité des codes sources qu'elle publie et utilise dans ses services.

Informations supplémentaires

Cette action fait partie du plan d'action logiciels libres mis en œuvre par la DINUM.

Jalons d'activité avec un livrable vérifiable

- Inscrire dans les politiques de données ministérielles le fait de signaler systématiquement à code.gouv.fr les dépôts de code source publiés – **Début : 01/09/2021 → Fin : 01/31/2021**
- Référencer, en plus des dépôts de code source, les bibliothèques open source publiées par les administrations (De 2022 puis au fil de l'eau jusqu'à fin 2024) – **Début : 01/01/2022 → Fin : 01/31/2024**
- Permettre aux agents publics de mener une veille sur les codes sources qui les intéressent (De 2023 puis au fil de l'eau jusqu'à 2024) - **Début : 01/01/2023 → Fin : 01/31/2024**

Engagement #43 : Développer la culture de l'open data au sein des administrations (co-animation CADA)

Date de début et de fin de l'engagement :

01/10/2021 – 31/12/2023

Agence / acteur d'exécution principal

DINUM / CADA

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les agents publics ne sont pas formés aux enjeux de l'ouverture des données. Ce qui a pour conséquence de retarder la mise en œuvre de l'ouverture des données par défaut et donc l'information du public

Quel est l'engagement ?

Des modules de formation à destination des agents publics seront proposés. Ces modules seront différents en fonction du public et des compétences à acquérir

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'ouverture des données publiques sous-entend que l'ensemble des directions métiers connaissent et soient en capacité mettre en œuvre les principes de l'open data. Sans cette connaissance, les directions ne perçoivent pas l'intérêt de l'open data ou ne savent pas comment avancer de manière opérationnelle. Avec l'acculturation et le développement d'une expertise au sein des métiers, l'ouverture des données se fait de manière plus large et efficace, ce qui participe de la transparence de l'action publique.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement permet de faire passer l'open data à l'échelle avec une mise à disposition des données plus large et de meilleure qualité. A partir des données publiées, les citoyens disposent de davantage d'informations sur l'action publique, ce qui renforce ainsi la transparence et la participation citoyenne

Informations supplémentaires

Lien avec d'autres programmes gouvernementaux : engagement en ligne avec la mise en œuvre de la circulaire du premier ministre sur la politique des données, des algorithmes et des codes sources

Co-portage envisagé : CADA

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Cadrage d'une offre de formation – **Début : 01/10/2021 → Fin : 01/12/2021**
- Création d'un premier module de formation dédié à la politique de la donnée – **Début : 01/12/2021 → Fin : 01/06/2022**

- Développement d'un ensemble de modules de formation à destination des agents publics – **Début : 01/12/2021 → Fin : 31/08/2023**

Engagement #44 : Réaliser l'inventaire des algorithmes publics

<p>Date de début et de fin de l'engagement</p> <p>2021-2022</p> <p>Ministère porteur</p> <p>DINUM</p>

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les algorithmes jouent un rôle croissant dans la sphère publique, qu'il s'agisse de calculer le montant de l'impôt sur le revenu, d'attribuer des greffons cardiaques ou d'identifier les risques de faillite des entreprises

Les administrations et les usagers n'ont qu'une vue partielle et incomplète des systèmes déployés, or la mise en visibilité est la première étape vers une meilleure gouvernance de ces systèmes

Quel est l'engagement ?

- Accompagner les ministères et administrations centrales dans la réalisation d'un inventaire des algorithmes publics
- Cet inventaire s'inscrit dans le cadre des obligations légales de transparence des algorithmes (CRPA) (voir <https://guides.etalab.gouv.fr/algorithmes/>)
- De premières briques existent, comme le modèle d'inventaire réalisé par Etalab en lien avec des ministères et des collectivités territoriales (voir <https://guides.etalab.gouv.fr/algorithmes/inventaire/>, un compte-rendu en anglais de la démarche publié sur le blog de l'OGP : <https://www.opengovpartnership.org/stories/building-public-algorithm-registers-lessons-learned-from-the-french-approach/>, et un compte-rendu à venir sur un atelier collaboratif international organisé lors de la conférence RightsCon en juin 2021, mêlant chercheurs, gouvernements et membres de la société civile)

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La réalisation de l'inventaire mobilise les administrateurs ministériels des données - les algorithmes faisant maintenant partie de leurs attributions;

Etalab animera un groupe de travail pour accompagner les ministères dans la prise en main des outils déjà existants (modèle d'inventaire) et fournir un premier niveau de support. L'objectif est aussi de permettre des échanges de bonnes pratiques entre ministères;

La réalisation de cet inventaire présente plusieurs bénéfices:

- pour les administrations : connaître les systèmes et leurs impacts est la première étape vers la mise en place de la gouvernance de ces systèmes,

- pour les citoyens : la loi prévoit qu'ils soient informés quand un algorithme est utilisé pour prendre des décisions. L'inventaire permet de mettre en visibilité les systèmes

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Les valeurs de l'OGP sont au cœur de cet engagement :

- **Transparence** : en inventoriant les algorithmes publics existant dans les administrations et en lisant publiquement leurs principaux traitements, cet engagement contribue directement à la transparence de l'action publique en offrant à la société civile une vue d'ensemble sur les dispositifs existants dans l'administration.
- **Participation citoyenne** : actuellement, il est difficile la publication de ces inventaires permettra par ailleurs à la société civile d'identifier les algorithmes potentiellement améliorables ou posant des risques pour certains groupes de populations.
- **Redevabilité publique** : l'élaboration de premiers inventaires avec des administrations volontaires a permis d'identifier que le simple fait d'établir de tels registres impliquait une remise en question des administrations par rapport à leurs procédures. Par ailleurs, ces inventaires sont pensés comme le socle des autres obligations d'explicabilité (locale et globale) imputables aux administrations (comme prévu dans le CRPA).

Informations supplémentaires

La France est reconnue à l'international pour son cadre légal pionnier dans le domaine des algorithmes publics (Loi pour une République numérique de 2016). Elle était l'un des premiers pays à intégrer un engagement relatif aux algorithmes dans son plan d'action PGO 2018-2020. Elle est par ailleurs membre du groupe de travail "Open Algorithms" du PGO, qui rassemble de nombreux pays : Canada, Royaume-Uni, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande notamment (voir les comptes-rendus de deux réunions : <https://www.opengovpartnership.org/stories/open-algorithms-experiences-from-france-the-netherlands-and-new-zealand/> et <https://www.opengovpartnership.org/stories/reflections-on-the-implementation-of-public-sector-algorithmic-policy/>)

Cet engagement s'inscrit dans la continuité de ce dernier plan d'action. Par ailleurs, de nombreuses organisations gouvernementales et de la société civile avec lesquelles la France est en contact se penchent actuellement sur le sujet des inventaires (au Royaume-Uni, au Chili, en Nouvelle-Zélande, ainsi que les ONG Access Now et AlgorithmWatch), soulevant notamment la question des standards. Par cet engagement, la France continuera à se positionner dans les leaders mondiaux sur la question des algorithmes publics et à contribuer au débat.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Début de la mise en œuvre des inventaires 01/09/2021 01/03/2022
- Evaluation intermédiaire de la démarche 01/03/2022 31/12/2022

Point de contact :

- Bastien Guerry : bastien.guerry@modernisation.gouv.fr
- Mathilde Hoang : mathilde.hoang@modernisation.gouv.fr

Engagement #45 : Encourager le recours à des expertises scientifiques dans la conception des politiques publiques et développer l'ouverture des administrations à la recherche.

Date de début et de fin de l'engagement

janvier 2022 – septembre 2023

Ministère porteur

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

1) ***Une action publique basée sur des données scientifiques, co-coproductes avec la recherche et ouvertes***

L'action publique est confrontée à des problématiques complexes qui nécessitent de prendre en compte une forte diversité de données et de points de vue.

Aujourd'hui, les politiques publiques ne s'appuient pas assez sur des expertises et des études scientifiques (en sciences dures comme en sciences humaines et sociales). Recourir à des experts et des études existantes, ou co-produire des études scientifiques quantitatives ou qualitatives lorsqu'elles n'existent pas, est essentiel pour une compréhension fine des enjeux auxquels les administrations sont confrontées. Co-produire des études avec des chercheurs, les publier de façon ouverte est la garantie in fine d'une action publique plus efficace et plus transparente, de la conception à l'évaluation.

2) ***Une fabrique de l'action publique ouverte aux chercheurs***

Aujourd'hui les administrations comptent trop peu de chercheurs parmi leurs cadres et invitent peu de chercheurs à analyser leur action. La culture d'une ouverture par principe des données quantitatives et qualitatives ou des pratiques de travail des administrations aux chercheurs n'est pas encore largement partagée.

Dans ce contexte d'absence de culture commune, la réforme de la haute fonction publique cherche à initier un changement. Elle appelle à la fois à une meilleure connaissance des enjeux scientifiques par les hauts fonctionnaires, et à la diversification des profils recrutés.

Dans le même temps, intégrer plus de chercheurs dans les administrations permettrait à la fois d'amorcer plus rapidement cette acculturation, de satisfaire aux enjeux de diversité, mais surtout de garantir une plus grande transparence des modes de construction de l'action publique. S'ils étaient intégrés plus fréquemment au sein des administrations, comme ils le sont de plus en plus souvent au sein des entreprises (via les dispositifs CIFRE et les nombreux partenariats de recherche et innovation), chercheurs pourraient contribuer activement à l'action publique en enrichissant ses tenants et en analysant plus finement ses aboutissants.

Quel est l'engagement ?

1) ***Encourager et faciliter le recours à des expertises scientifiques dans les administrations pour contribuer à améliorer la fabrique des politiques publiques***

Mettre en place des dispositifs permettant notamment d'encourager :

- le recours à l'expertise de jeunes chercheurs (doctorants, post-doctorants) ;
- la mobilité au sein des administrations de chercheurs confirmés, en poste dans l'enseignement supérieur ou les instituts de recherche publics.

2) ***Encourager et faciliter l'accès aux données qualitatives et quantitatives des administrations***

Encourager les administrations à ouvrir leurs données et pratiques de travail aux chercheurs, dans une logique de transparence, de redevabilité et d'amélioration continue.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Ce double engagement permettra

- 1) d'apporter rigueur scientifique et transparence aux problématiques de politiques publiques
- 2) une acculturation progressive (et réciproque) des agents publics et des chercheurs.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement favorisera l'accès et l'association des chercheurs à la fabrique de l'action publique.

Il permettra d'accroître :

- 1) la pertinence des politiques publiques au regard des enjeux de la société
- 2) la transparence des politiques publiques, de la conception à l'évaluation.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- MTFP (DITP) / MESRI : Mise en place d'un groupe de travail pluripartite à l'automne 2021 pour étudier la faisabilité et les différentes modalités de dispositifs permettant d'encourager et d'accompagner le recours à des expertises scientifiques dans les administrations pour contribuer à améliorer la fabrique des politiques publiques (doctorats, post-doctorats type CIFRE hors plafond d'emploi ; mobilité des chercheurs en poste) – **Début : 31 août 2021 → Fin : 31 décembre 2022**
- DITP : Publier un guide pour encourager les personnes publiques à recourir à des contrats de recherche - **Début : 31 août 2021 → Fin : 30 octobre 2021**
- DITP : Contribuer au financement des travaux de recherche de chaires sur l'innovation publique - **Début : 31 août 2021 → Fin : 31 décembre 2022**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Pauline Lavagne d'Ortigue

Cheffe mission innovation publique, DITP
pauline.lavagne-dortigue@modernisation.gouv.fr
07 85 77 33 48

Autres acteurs impliqués

- MESRI, Anne-Sophie Barthez, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ; Claire Giry, Directrice générale de la recherche et de l'innovation
- MEF, Agnès Benassy-Quéré, chef économiste
- Association Nationale Recherche Technologie, Clarisse Angelier, déléguée générale
- UDICE, Hélène Jacquet, déléguée générale ; Christine Clérici, présidente
- CNRS, Alain Schuhl, directeur général à la science
- Université de Paris, Christine Clérici, présidente
- Université Paris Sciences & Lettres, Alain Fuchs, président
- Ecole Normale Supérieure PSL, Marc Mézard, directeur
- Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay, Pierre-Paul Zalio, président
- Groupe de travail Institut Académie des Sciences et Académie des Technologies, Didier Roux, académicien

Engagement #46 : Soutenir l'innovation ouverte sur les territoires grâce aux laboratoires d'innovation

Date de début et de fin de l'engagement

Janvier 2022 – Juin 2023

Ministère porteur

Ministère de la Transformation et de la fonction publiques,
Direction interministérielle de la transformation publique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Développer l'innovation est une nécessité pour concevoir et déployer les politiques et services publics au plus près du terrain avec les agents et les usagers. En effet, c'est sur le terrain que les besoins peuvent être appréhendés et priorisés au mieux. De plus, il y est plus facile d'innover dans des projets à taille humaine et de mobiliser les parties prenantes pour trouver des solutions concrètes, sur mesure, ancrées dans le quotidien des usagers et des agents.

Les laboratoires d'innovation publique sont des acteurs clefs du déploiement de l'innovation en ce qu'ils offrent :

- Des espaces et des compétences précieuses pour concevoir et tester de nouvelles formes de l'action publique, pour produire des solutions exploitables, dans une logique de co-construction avec les usagers et les agents. Ils travaillent avec des designers et des chercheurs en sciences sociales pour réaliser des enquêtes terrain et des ateliers de co-construction agents/usagers de solutions prototypées et testés dans le cadre de boucles d'itérations rapides avant déploiement opérationnel.
- Une capacité à faire travailler ensemble les différents acteurs des politiques publiques par delà les silos administratifs existants. Par exemple, certains labs comme le Tilab de Rennes travaillent sous l'égide de la Préfecture de Région et du Conseil Régional, avec des grands opérateurs comme Pôle Emploi sur la simplification du parcours de formation des demandeurs d'emploi avec notamment le passage de 15 à 1 formulaire de demande de formations (projet lauréat Défi Carte Blanche).
- Un moyen de capitaliser sur les initiatives locales et/ou d'amener l'innovation publique là où elle n'est pas encore présente, à l'instar d'Insolab qui mène des expérimentations dans le Var sur l'accueil social inconditionnel de proximité ou l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'asile et des réfugiés ou encore sur l'insertion professionnelle des jeunes.
- Un levier de formation et de transformation culturelle par le « faire ». La plupart des labs ont des programmes de formation/action qui contribuent fortement à l'acculturation des agents publics aux méthodes du design, de la facilitation et

de l'expérience usager. Par exemple, au moment du bilan des 3 années d'existence des 12 labs PIA, on comptait plus de 500 actions de formation.

Accélérer l'innovation publique territoriale passe par la consolidation des laboratoires existants et le soutien à la création de laboratoires dans les régions qui n'en ont pas, en leur donnant les moyens de :

- mobiliser directement l'innovation et la participation au service des réformes prioritaires et des contrats de relance et de transition écologique ;
- diffuser les méthodes du design et d'innovation publique dans des projets concrets, à taille humaine, au service des territoires ;
- soutenir la transformation numérique des territoires.

Quel est l'engagement ?

Le MTFP met en place des dispositifs de financement et d'accompagnement visant à renforcer les laboratoires d'innovation territoriale, à en créer là où il n'y en a pas, à susciter des coopérations des laboratoires d'innovation entre eux d'une part, et d'autre part avec les différents acteurs publics concernés par les enjeux d'innovation territoriale, sur les territoires (services déconcentrés, opérateurs, organisme de la sécurité sociale, collectivités) et dans les ministères, pour gagner en taille critique et en compétences. Cela permettra de :

- Développer des projets communs qui permettent de dépasser les frontières administratives au bénéfice de services publics plus simples et plus lisibles pour les Français (par exemple, guichets uniques à plusieurs acteurs publics servant une même politique) ;
- assurer le passage à l'échelle des innovations locales
- favoriser l'expérimentation et l'adaptation locale de dispositifs nationaux

La participation citoyenne, la transparence de l'action publique seront au cœur des préoccupations et de l'approche des labs.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Les dispositifs d'accompagnement et de financements seront attribués aux labs existants ou en création, dans la mesure où ils présenteront une ambition et une programmation d'interventions et de projets s'inscrivant dans la logique de territorialisation des réformes prioritaires et participant à la coordination des différents acteurs publics à la mise en œuvre des réformes, à l'association de l'ensemble des parties prenantes au suivi de la mise en œuvre des réformes et à l'atteinte des résultats autant que possible à la maille départementale.

Ces dispositifs auront un effet démultiplicateur en termes d'actions et d'impact puisqu'ils redonneront des capacités d'agir en suivant des démarches qui ont fait leur preuve. Ils permettront de résorber les inégalités territoriales quant aux capacités d'innovation. Enfin, ils auront un effet structurant car les éléments de gouvernance et d'évaluation mis en place permettront de mieux valoriser, capitaliser, mutualiser et passer à l'échelle les projets.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'action des laboratoires associe systématiquement usagers et agents dans la réalisation de projets ou la diffusion de méthodes innovantes. C'est le cœur même de leurs méthodes de travail.

Dans son action en faveur du développement des laboratoires d'innovation publique, la DITP prend les engagements suivants :

- 1. Engagement de transparence sur les montants et la nature des fonds attribués en fonction des différents programmes de financements et sur nos accompagnements.**
- 2. Engagement de transparence sur l'action des laboratoires et leur impact**

En effet, pour optimiser le suivi, l'animation et la visibilité des réseaux de labs, seront mis en place :

- Une cartographie sur le site de la DITP pour donner à voir la répartition des laboratoires sur le territoire et la fiche d'identité de chaque lab ainsi que ses projets
- Une base d'indicateurs qui sera co-construite avec les labs au cours de plusieurs ateliers de travail dédié, elle comprendra
- Des indicateurs d'activité : nombre d'agents, d'usagers et de citoyens engagés et impliqués dans les démarches et projets du lab, nombre de projets menés ou accompagnés, nombre d'interventions, nombre de formations réalisées, nombre de publications
- Des indicateurs de résultats : quantification des gains permis par les projets menés (exemple : nombre de semaines de travail en moins suite à la simplification, à la dématérialisation d'une procédure administrative pour les agents et quantification du délai raccourci pour les usagers), statistiques de visibilité et citation des publications (notamment via les réseaux sociaux et sites internet mais aussi dans des documents de programmation administratifs)
- Des indicateurs d'impact : des preuves de l'amélioration du travail, du renforcement de la collaboration au sein de l'administration et de la coopération avec d'autres administrations, entre Etat et collectivités, avec les entreprises et la société civile, ainsi que des preuves de l'amélioration de l'expérience usagers, de satisfaction usagers qui pourront prendre la forme de témoignages, enquête et sondages dédiés. La répliquabilité des projets constituera l'un des indicateurs d'impact.

La grille comprendra ainsi des engagements relevant des valeurs de l'OGP en termes de participation.

Cette grille d'indicateur sera la version 2 du référentiel d'évaluation produit dans le cadre du rapport annexe "Bilan et référentiel d'évaluation des laboratoires d'innovation publique" publié en avril 2019. Elle fera partie des conventions de financement liant la DITP aux labs- tête de réseaux en préfectures de région. Elle sera rendue accessible en ligne pour l'ensemble des réseaux de labs.

Informations supplémentaires

Plus d'informations dans le « livret des labs » sur modernisation.gouv.fr + éléments de budgets et de présentation des dispositifs de financements.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Ouverture des financements des labs de collectivités- **Janvier 2021** -
 - Ouverture des financements pour les labs de Préfecture de région - **Début : 14 mai 2021 → Fin : 14 juillet 2021**
 - Mise en place de l'accompagnement renforcé avec un dispositif d'évaluation commun – **Début : Septembre 2021 → Fin : Janvier 2022**
 - Bilan du dispositif et décision de réattribution de fonds pour les labs de préfecture de région – **Début : Janvier 2022 → Fin : Mai 2022**
 - Bilan du dispositif auprès des labs de collectivités – **Début : Janvier 2022 → Fin : Mai 2022**
-

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Camille Rouge

Pôle Innovation, DITP

Camille.rouge@modernisation.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

- Association La 27e Région

Engagement #47 : Développer l'émergence d'initiatives citoyennes d'intérêt général

Date de début et de fin de l'engagement

Décembre 2021 - durée indéterminée

Ministère porteur

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques

Direction interministérielle du numérique

Direction interministérielle de la transformation publique

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

De nombreux citoyens contribuent à l'action publique en proposant des solutions innovantes. Leur concours à l'intérêt général a été fortement visible pendant la crise sanitaire en proposant un apport précieux (services numérique de suivi des cas contact, réseaux d'entraide locaux, prises de rendez-vous, etc).

Cependant, il n'existe pas de dispositif permettant de prévoir un accompagnement de ces solutions innovantes, qu'elles soient sur les politiques publiques de santé, mais aussi sur l'ensemble des politiques publiques.

La mise en place d'un accélérateur d'initiatives citoyennes doit permettre de renforcer la coopération entre administration et projets citoyens.

Quel est l'engagement ?

L'accélérateur d'initiatives citoyennes est disponible sur citoyens.transformation.gouv.fr. Un dispositif de soutien de ces initiatives sera mis en place, visant à mieux articuler leur travail essentiel avec celui les administrations.

Il s'agit d'un dispositif porté par la DINUM et co-animé par la DITP.

Présentation de l'offre de services :

Les citoyens déposant leur candidature à cet accélérateur pourront accéder à 8 services différents :

- Coaching et aide à la définition de la trajectoire,
- Mise à disposition de locaux et lien avec des communautés d'innovation,
- Accès à des données, codes sources,
- Mise en relation avec des experts de l'administration,
- Audit et soutien en matière de conformité technique et juridique,
- Distribution de la solution innovante auprès des réseaux pertinents,
- Visibilité et communication,
- Financement et aide à la définition de la gouvernance du projet.

Les projets seront sélectionnés suite à un examen de recevabilité opéré par l'administration, un jury citoyens sera appelé à participer au processus de sélection en se prononçant sur le critère d'utilité publique des candidats.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement permettra à des projets qui permettent à l'action publique d'être augmentée grâce à un concours de citoyens, associations, entreprises, etc. L'objectif de cet accélérateur est de créer une interface de collaboration où sont accompagnés des projets oeuvrant à l'intérêt général, en mettant à disposition des compétences de l'Etat.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement concourt à améliorer la participation citoyenne en renforçant encore l'engagement citoyen. De cette manière, la coopération entre administrations et citoyens s'en trouve renforcée et améliore la confiance en l'action publique.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Lancement de l'accélérateur 12/21
- Collecte des candidatures 1ère promotion 01/22
- Accompagnement de la 1ère promotion Début : 02/22 → Fin : 05/22

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Laure Lucchesi

Directrice du département Etalab à la Direction interministérielle du numérique

Laure.LUCCHESI@modernisation.gouv.fr

Alban Praquin

Responsable Gouvernement ouvert à la Direction interministérielle de la transformation publique

alban.praquin@modernisation.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

- Bayes Impact,
- Just One Giant Lab,
- Data for Good.

Engagement #48 : Création et déploiement du Système de Design de l'État

Date de début et de fin de l'engagement :

Décembre 2019 – juin 2021

Agence / acteur d'exécution principal

Service d'Information du Gouvernement (SIG)

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

L'État dispose aujourd'hui d'un ensemble d'environ 20 000 noms de domaine de qualité très hétérogènes. L'ergonomie ou l'expérience utilisateur n'est pas toujours satisfaisante dans la construction de ces sites Internet, et la disparité graphique rend l'action de l'État auprès du citoyen moins lisible.

La création du Système de Design de l'État, dans la continuité du travail de marque de l'État, permettra d'avoir des interfaces numériques dans les standards actuels, au meilleur niveau de qualité, grâce à des composants prêts à l'emploi qui intègrent « by design » et « by code » l'ensemble des prérogatives pour les sites publics (accessibilité, sécurité, rapidité).

Ces composants simplifieront le travail des designers, développeurs et chefs de projet web et accéléreront ainsi la transformation numérique de l'État.

Quel est l'engagement ?

Le SIG s'engage à développer et maintenir le Système de Design de l'État, et de veiller en lien avec les utilisateurs métiers et finaux son déploiement et son évolution.

Les bénéficiaires du Design System sont triples :

- Pour les citoyens, il permet d'avoir des sites de meilleure qualité, avec des interfaces efficaces, reconnaissables et attribuées à l'État, ergonomiques et accessibles.
- Pour les utilisateurs directs, il permet d'avoir un outil commun qui facilitera leur travail et permettront de passer du temps sur des missions à plus forte valeur ajoutée comme l'UX.
- Pour l'État, il permet d'économiser de l'argent et d'attirer des talents du numérique.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Le déploiement progressif du Système de Design, et son enrichissement continu permettront d'améliorer les interfaces numériques de l'État.

Le calendrier suivant a été défini :

Semestre 2 – 2020 :

- Ouverture en bêta à une quinzaine de projets ministériels ;

- Mise en place de l'espace de documentation bêta ;
- Mise en place des outils communautaires (Slack, Jira Service Desk) ;
- Animation de la communauté des bêtas testeurs ;
- Enrichissement du Design System avec 10 composants supplémentaires en mode agile.

Semestre 1 – 2021 :

- Lancement public du Design System V1.0
- Ouverture du site internet dédié à la documentation et à la présentation du Design System
- Lancement des formations et des ateliers de prise en main des composants pour l'interministériel ;
- Cadrage juridique et budgétaire pour la phase de déploiement ;
- Mise en place de la communauté « Référent Design System » au sein des Directions de la Communication des Ministères ;
- Ouverture de la contribution et du Github ;
- Enrichissement du Design System avec 10 composants supplémentaires en mode agile.

Semestre 2 – 2021 :

- Déploiement juridique du Design System ;
- Animation de la communauté « Référent Design System » ;
- Obligation d'utilisation du Design System pour la création ou la refonte de tous les sites de l'État ;
- Enrichissement du Design System avec des composants supplémentaires en mode agile.

Semestre 1 – 2022 :

- Début du déploiement du Design System sur des sites déjà existants ;
- Enrichissement et maintenance du Design System.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Le Système de Design est un outil au service de la transformation de la communication numérique de l'État : il touche une audience très large, des citoyens aux métiers spécialisés de l'État. Cet outil se doit d'être utile, efficient, et répondre aux besoins de ses utilisateurs directs et indirects.

Le Service d'Information du Gouvernement place l'animation de la communauté des utilisateurs métiers (designers, développeurs, chefs de projet web) au cœur de la réussite du projet d'adoption, d'enrichissement et de déploiement du Système de Design – comme en témoignent l'animation du réseau des 350 utilisateurs en moins d'un an, ou l'organisation de bureaux ouverts dev ou design.

La construction du Système de Design place également l'inclusion des personnes en situation d'handicap, ou l'écoconception au cœur des « principes de design » de l'outil.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Missak KÉLOGLANIAN

Chef du département Écosystème Numérique

Service d'Information du Gouvernement

missak.keloglanian@pm.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

- L'ensemble des développeurs et designers de l'État, notamment les bureaux web des Ministères, la DINUM, la DITP ou la DILA.

13. Ministère délégué chargé des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne

Engagement #49 : Promotion de la participation citoyenne au sein de l'Etat

Date de début et de fin de l'engagement

Novembre 2019 – durée indéterminée

Ministère porteur

Ministère des relations avec le parlement et de la participation citoyenne

Direction interministérielle de la transformation publique

(Centre interministériel de la participation citoyenne)

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Ces dernières années, une dynamique, des méthodes et des compétences se sont développées au sein de l'État pour associer les citoyens à la décision publique. Certaines administrations disposent, cependant, encore de trop peu de moyens et d'expertises dans ce champ.

Au sein de la Direction interministérielle de la transformation publique, le Centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) apporte son appui méthodologique et stratégique aux administrations et aux services de l'État dans l'élaboration de leurs dispositifs de participation citoyenne.

En développant une ingénierie de la participation, et en s'assurant que les dispositifs participatifs déployés soient de qualité et pleinement intégrés à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques, cela doit permettre de donner un caractère plus systématique, pérenne et sincère à ce mouvement en faveur de la participation citoyenne.

Accompagner et acculturer les services de l'Etat doit permettre de dépasser les a priori, les craintes, les confusions liés à la participation citoyenne et de faire la preuve que l'Etat s'organise pour faire de la participation citoyenne, un véritable outil au service d'un renforcement de nos pratiques démocratiques.

Quel est l'engagement ?

Développer la participation citoyenne au sein de l'Etat en déployant une offre de service interministérielle auprès des agents et des décideurs.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

- 1- Pour les agents : montée en compétence de l'administration et mise à disposition d'un marché public dédié à la participation citoyenne :
 - Acculturation aux enjeux, outils et méthodes de la participation à travers la mise en ligne d'un guide méthodologique, d'une foire aux questions, d'un dossier d'information pour réussir son devoir de suite, de capsules pédagogiques, de formations, la mise en place d'une communauté d'agents, etc.

- Mise à disposition d'un marché public dédié à la participation citoyenne afin de permettre aux administrations d'accéder à des prestations spécialisées dans ce champ.
- 2- **Pour les décideurs** : conduire des démarches sincères et utiles à la décision
 - Conseil et accompagnement des commanditaires pour concevoir et piloter des dispositifs participatifs sincères [prendre des engagements vis-à-vis des citoyens, organiser la concertation suffisamment tôt pour l'intégrer à la décision, rendre compte aux citoyens de l'impact de la démarche, garantir l'accès à une information plurielle et contradictoire sur les enjeux de la politique publique concernée, etc.]. Le CIPC propose deux formules d'accompagnement - soit un accompagnement de bout en bout soit une version allégée en format coaching.
 - Mise en place de groupes d'experts pour identifier les leviers et les freins à l'émergence d'une politique publique de la participation citoyenne mais aussi pour analyser les dispositifs menés par l'Etat et en dégager des enseignements. Ces travaux seront utilisés par le CIPC pour faire remonter au gouvernement des recommandations.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Développement de la participation citoyenne :

Cet engagement contribue à développer des politiques publiques plus efficaces et plus pertinentes. Il contribue également à développer l'intelligence collective et à reconnaître la valeur de l'expertise citoyenne au même titre que les autres expertises associées à la prise de décision. La mise en place d'un centre interministériel de la participation citoyenne permet d'institutionnaliser les démarches dans le sens où elles ne sont plus pensées comme des exercices ponctuels et additionnels mais comme partie intégrante du processus de décision. C'est un changement profond qui nécessite à la fois de former, d'acculturer, de conseiller, d'accompagner et d'innover.

Cet engagement favorise également la collaboration entre les administrations, vise à créer des ponts entre les acteurs institutionnels et les citoyens pour de meilleures politiques publiques et décisions. Le centre ayant une position interministérielle peut diffuser les enseignements de chaque démarche à l'ensemble de l'administration.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Mise en ligne des outils d'acculturation sur le site modernisation.gouv.fr → 01/07/2021
- Description de l'offre d'accompagnement du CIPC sur le site modernisation.gouv.fr → 01/07/2021

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Axel Rahola

Chef du service « accélération » de la DITP

Axel.rahola@modernisation.gouv.fr

Engagement #50 : Rendre lisibles et transparentes les démarches de participation citoyenne

Date de début et de fin de l'engagement

Septembre 2021 - durée indéterminée

Ministère porteur

Ministère de la Transformation et de la Fonction Publiques

Direction interministérielle de la transformation publique

Centre interministériel de la participation citoyenne

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Le recours à des démarches participatives sur un nombre toujours plus grand de sujets, à toutes les échelles et à tous les moments de la vie d'un projet prend de l'ampleur. Pour autant, le potentiel de la participation citoyenne est encore loin d'être exploité. La participation reste circonscrite à une part très limitée de citoyens.

La défiance à l'égard des dispositifs de participation mis en place perdure car le retour vers les participants est faible et son impact sur la décision difficilement identifiable ou peu transparent.

Afin de répondre à cette exigence, le centre interministériel de la participation citoyenne (CIPC) lance, sous la responsabilité du ministre des Relations avec le Parlement et de la Participation citoyenne, une plateforme web visant à répertorier les concertations organisées de manière volontaire par les services de l'État depuis le début du quinquennat et de rendre visibles les suites données à chacune de ces démarches dans un souci de lisibilité et de transparence pour les citoyens.

Quel est l'engagement ?

Les démarches de participation citoyenne permettent d'associer les citoyens à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. En répertoriant l'ensemble des démarches de participation citoyenne lancées par les services de l'État, cette plateforme permettra de répondre à un engagement de transparence vis-à-vis des citoyens qui souhaitent être informés sur la manière dont leurs propositions sont reprises à l'issue d'une concertation.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La plateforme participation-citoyenne.gouv.fr répond à un besoin de lisibilité de l'action de l'État dans ce domaine. Elle cherche à rendre visibles toutes les démarches de concertation organisées.

La plateforme doit permettre aux citoyens de :

1. S'informer sur une concertation à venir, en cours ou passée,
2. Consulter les résultats d'une concertation terminée,

3. Connaître les suites données à une concertation afin de comprendre l'impact de l'avis des citoyens sur la décision et sur l'élaboration des politiques publiques.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

En répondant à un besoin de lisibilité des démarches de concertation exprimé par les citoyens, cet engagement permet d'améliorer l'accessibilité et la qualité des informations communiquées avant, pendant et après une concertation. Il permet ainsi aux citoyens de mieux connaître le cadre de la participation citoyenne et aux services de l'État de rendre leur action plus transparente vis-à-vis des citoyens.

Informations supplémentaires

Pour réaliser ce projet dans des conditions optimales, et asseoir sa pertinence et sa légitimité, le CIPC entend mettre en place des échanges approfondis avec les ministères à travers l'identification de référents « participation citoyenne ». Ces échanges visent à permettre au CIPC d'avoir la vision la plus exhaustive possible des concertations organisées ces dernières années. Le projet est ainsi transversal et engage l'ensemble des ministères.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Lancement de la plateforme 09/2021

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Axel Rahola

Chef du service accélération

Direction interministérielle de la transformation publique

axel.rahola@modernisation.gouv.fr

Autres acteurs impliqués

- Ministère des relations avec le parlement et de la participation citoyenne
- Collaboration interministérielle pour les contenus de la plateforme

14. Autres institutions publiques porteuses

Engagement #51 : Renforcer l'accessibilité du juge administratif pour le citoyen

Date de début et de fin de l'engagement :

octobre 2021 - 31 décembre 2023

Agence / acteur d'exécution principal

Conseil d'Etat

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

- Les difficultés de compréhension par le justiciable de la communication avec la justice administrative ;
- Les difficultés de compréhension par le justiciable de certains termes juridiques utilisés par le téléservice Télérecours citoyens.

Quel est l'engagement ?

Faciliter l'accessibilité et la fluidité du parcours utilisateur dans Télérecours citoyens afin que le justiciable puisse échanger en toute simplicité et en comprenant les étapes de la procédure avec la juridiction tout au long de l'instruction de son affaire.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

- Il donnera les clefs au justiciable pour appréhender au mieux la justice administrative ;
- Il permettra de mieux expliciter les termes juridiques utilisés dans Télérecours citoyens ;
- Il proposera un pas-à-pas au requérant dans le téléservice rédigé simplement pour être facilement lu et compris ;
- Il concourra à faciliter l'accessibilité de la justice administrative aux personnes en situation de handicap.

Action à conduire : Création d'un club utilisateur composé de personnes physiques et morales qui aidera à définir dans le détail les points d'incompréhension à lever et à trouver les solutions pour y parvenir.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Faciliter l'accès à la justice administrative en se fondant sur les retours des utilisateurs et en favorisant le rapprochement entre le citoyen et le corpus juridique qui régit son quotidien.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Ajout d'un second canal de support facilement accessible aux citoyens → **déc. 2021**
- Audit d'accessibilité RGAA – **Début : janv. 2022 → Fin : fév. 2022**
- Création d'un club utilisateur – **Début : mars 2022 → Fin : mai 2022**

- Mise en conformité éventuelle au RGAA – **Début : mars 2022 → Fin : déc. 2023**
- Faciliter l'accessibilité et la fluidité du parcours utilisateur dans Télérecours citoyens – **Début : fév. 2022 → Fin : déc. 2023**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Michaël Poyet

Premier conseiller des TACAA

Département de l'expertise métier des applications de la juridiction administrative

Direction des systèmes d'information du Conseil d'Etat

michael.poyet@conseil-etat.fr – 07 85 12 14 88

Engagement #52 : Impliquer davantage les citoyens dans les travaux de la Cour des comptes

Date de début et de fin de l'engagement

Engagement reconduit et complété pour la période 2021-2023

Agence / acteur d'exécution principal

Cour des comptes

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ? La Cour s'est vu confier par la Constitution, lors de la révision constitutionnelle de 2008, une mission d'information des citoyens. L'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, qui fonde l'existence des juridictions financières, prévoyait déjà de longue date que « La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration » et mettait donc la transparence de l'information au cœur de l'action de la Cour.

Aujourd'hui, cette dernière jouit d'un crédit élevé dans l'opinion publique, fruit de son positionnement institutionnel comme de ses productions : près de 90 % des Français(e)s connaissent l'institution, 80 % de celles et ceux qui en connaissent en ont une bonne image et 72 % déclarent lui faire confiance. Cette notoriété se nourrit de l'écho des travaux de la Cour dans les différents supports médiatiques ; le nombre de visiteurs uniques du site Internet a ainsi atteint 2,5 millions en 2020 contre 640 000 en 2013, et le nombre de courriers adressés aux juridictions financières (Cour et CRTC) a augmenté de 80 % depuis cette date. Cette situation positionne favorablement la Cour par rapport à ses homologues étrangers, souvent moins directement en lien avec les citoyens.

Ce lien doit toutefois s'entretenir et les attentes à cet égard sont fortes. Ainsi, 84 % des personnes interrogées dans le cadre du sondage OpinionWay réalisé pendant le projet « JF 2025 » souhaiteraient pouvoir contribuer à la programmation. Ce sondage traduit l'évolution des aspirations des citoyens de la mise à disposition de l'information, un axe fort des juridictions financières depuis des décennies, à une logique d'association et de participation.

Quel est l'engagement ? La Cour s'engage à mobiliser davantage l'expertise citoyenne au service des missions de la Cour.

Dans le cadre du projet stratégique « JF 2025 », la Cour souhaite donc s'engager plus avant auprès des citoyens, en les impliquant davantage dans ses missions, par la prise en compte de leur contribution à la programmation ou à l'élaboration d'une nouvelle méthodologie d'évaluation du service rendu, et en facilitant leur intervention par de nouveaux outils notamment numériques.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ? Afin de renforcer le lien que la Cour des comptes entretient avec les citoyens, elle entend :

1. Expérimenter un droit de requête des citoyens pour l'inscription de sujets au programme de travail de la Cour des comptes. Si la liberté de programmation est au

cœur de l'indépendance des juridictions financières, celles-ci peuvent bénéficier de la prise en compte des attentes des citoyens pour orienter leur programme de travail, afin de tenir compte de leurs préoccupations. La Cour des comptes compte ainsi expérimenter la possibilité pour les citoyens de susciter des thèmes de contrôle ou d'évaluation, qui seront intégrés à sa programmation.

2. Développer un nouvel axe de contrôle, appelé « évaluation de la qualité du service public rendu » en expérimentant de nouvelles modalités de contributions citoyennes. À la faveur de son projet de réforme stratégique, la Cour des comptes se fixe également pour objectif de formaliser et structurer un nouvel axe de contrôle dédié à la perspective de l'utilisateur et de son appréciation du service rendu. Si la Cour des comptes s'attache de plus en plus à les restituer et si cet enjeu est formellement pris en compte dans les évolutions de politiques publiques, il demeure inégalement intégré dans le processus des contrôles ou enquêtes. C'est pourquoi elle souhaite mobiliser de nouvelles modalités de contributions citoyennes.

3. Créer une plateforme de recueil des signalements des citoyens lanceurs d'alerte. Si, comme le soulignent les chiffres rappelés ci-dessus, les citoyens n'hésitent pas à envoyer des signalements aux juridictions financières, il est proposé la création de cette plateforme pour moderniser nos modes d'interaction et rejoindre la pratique de certaines institutions supérieures de contrôles étrangères.

Ces trois actions ont pour horizon 2022.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ? Fidèle à sa démarche « open gov » initiée depuis deux plans d'action et s'inspirant des initiatives promues par l'OGP et d'autres contributeurs aux précédents plans, l'engagement n°1 est pertinent au regard de deux valeurs :

- Participation citoyenne : il s'agit de conforter une contribution de la société civile aux contrôles et aux évaluations des politiques publiques au travers de deux initiatives, à savoir la faculté pour les citoyens de contribuer à la programmation des travaux effectués par la Cour des comptes et leur mobilisation dans le cadre de l'élaboration d'une méthodologie ;
- Renforcement de la redevabilité publique : la création d'une plateforme dédiée aux lanceurs d'alerte devrait faciliter leurs signalements et lever les freins éventuels en la matière.

Informations supplémentaires La Cour a déjà eu l'occasion, par le passé, de co-construire avec la société civile de nombreuses initiatives, notamment dans le cadre de hackathons, de data sessions ou encore pour la refonte de son site Internet.

Cet engagement s'inscrit plus largement dans le cadre du projet de réflexion stratégique « JF 2025 ».

Engagement #53 : Accroître l'ouverture et l'impact des travaux de la Cour des comptes auprès des citoyens

Date de début et de fin de l'engagement

2021 – 2023 (engagement nouveau)

Agence / acteur d'exécution principal

Cour des comptes

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La Cour des comptes se distingue des inspections générales et des autres corps de contrôle par sa capacité à maîtriser son programme d'enquête et sa communication et par les procédures spécifiques qu'elle applique à ses contrôles et enquêtes. Cette marge de manœuvre, reflet de son indépendance, lui permet de s'adapter à la diversité des organismes et à la complexité variable des contrôles. Dans le contexte de défiance envers les institutions publiques qui s'est fait jour et comme l'ont confirmé les contributions issues du Grand débat national, la Cour des comptes peut contribuer à réparer le lien entre les pouvoirs publics et le citoyen, en produisant des informations objectives, fiables et chiffrées pour contribuer à enrayer le phénomène des « infox », et soulignant souvent la capacité du secteur public à se transformer et à évoluer.

En outre, si 100 % des travaux des CRTC sont aujourd'hui publiés, seuls 60 % des travaux de la Cour des comptes le sont. Par ailleurs, le délai moyen d'enquête peut être jugé relativement long (15 mois en comptant toutes les étapes de la procédure) ce qui peut créer un décalage avec le temps de l'action et de la décision publiques et priver de leur pertinence certaines observations et recommandations. Ces dernières doivent être facilement appropriables par les décideurs publics et compréhensibles par les citoyens. Cela conduit donc la Cour des comptes à réformer sa communication externe et à accroître encore l'impact de ses travaux dans le débat et la décisions publics.

Quel est l'engagement ?

La Cour des comptes entend rendre ses travaux intégralement publics, appropriables et au service d'un débat public de qualité.

Dans le cadre du projet stratégique « JF 2025 », la Cour souhaite donc désormais renforcer encore plus sa place dans le débat public et valoriser davantage son expertise, en instituant de nouveaux modes de communication, en s'engageant à publier l'intégralité de ses travaux et en se fixant pour objectif de s'adresser à l'ensemble des citoyens, notamment les plus jeunes.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Au-delà de la mise à disposition de l'intégralité des travaux à horizon 2025 (sauf exceptions tenant aux secrets protégés par la loi et aux règles qui prévalent dans les

enquêtes demandées par le Parlement ou le Gouvernement), l'enjeu est bien que les citoyens et plus généralement la société puissent s'en saisir pour alimenter le débat public avec des données de qualité. Pour ce faire, la Cour des comptes renforcera sa démarche d'ouverture à travers ces différentes sous-actions :

- 1) Organiser des réunions de restitution auprès des citoyens pour présenter des travaux de la Cour (2021) ;
- 2) Communiquer sur toutes les publications de la Cour, au moment de leur mise à disposition et à long terme pour les valoriser dans le débat public (2025) ;
- 3) Réformer la charte graphique et le site Internet de la Cour des comptes, pour guider le lecteur ou la lectrice de façon plus interactive (2023) ;
- 4) Instituer de nouveaux modes de communication, pour toucher tous les publics (vidéos, podcast, infographies) (2021) ;
- 5) Simplifier et densifier la communication autour du suivi des recommandations, par la mise en place d'un baromètre de suivi par chambre publié sur notre site et mis à jour à échéances régulières (2023).

Faciliter l'appropriation des travaux de la Cour des comptes passe également par une évolution des pratiques de production des rapports qui permettra de porter à la connaissance du grand public les informations utiles au débat public dans la bonne temporalité et avec une plus grande opérationnalité. La Cour des comptes entend donc :

- 6) Réduire le temps d'enquête moyen, en retenant 8 mois comme nouvel objectif (2025) ;
- 7) Clarifier et renforcer le caractère opérationnel des recommandations présentées dans les travaux de la Cour, pour faciliter leur appropriation (calendrier, chiffrage, scénarios de mise en œuvre devant figurer en annexe) (2023) ;
- 8) Expérimenter une procédure rapide dite d'« audit flash » pour renforcer la réactivité des travaux de la Cour et expertiser en quelques mois le coût d'un dispositif ou d'une mesure (2021).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement est pertinent pour les valeurs suivantes :

- Transparence à travers la mise à disposition de nouveaux contenus et de rapports jusque-là non publics, le renforcement de l'accessibilité des informations disponibles et le renforcement des informations rendues publics ;
- Renforcement de la redevabilité publique à travers la publicité des travaux de contrôle, d'enquête ou d'évaluation portant sur des organismes et politiques publiques.

Informations supplémentaires

La Cour a déjà, dans le cadre de ses plans d'action précédents, largement ouvert ses productions au grand public : plus de 170 jeux de données, mais aussi des codes sources d'application et des guides méthodologiques ont ainsi été rendus publics.

Cet engagement s'inscrit plus largement dans le cadre du projet de réflexion stratégique « JF 2025 ».

Engagement #54 : Renforcer la contribution de la Cour des comptes à l'évaluation des politiques publiques, pour accroître la transparence des résultats de l'action publique

Date de début et de fin de l'engagement

2021 – 2023 (nouvel engagement)

Agence / acteur d'exécution principal

Cour des comptes

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Évaluer les conséquences des politiques publiques et connaître leur impact démontré sur les bénéficiaires est un enjeu démocratique majeur, pour informer le grand public et soutenir la prise de décision par les autorités publiques s'agissant des dispositifs existants ou de nouvelles mesures. Administrer la preuve que les politiques publiques ont atteint ou non leurs objectifs par une méthodologie incontestable et un diagnostic partagé doit également pouvoir renforcer la confiance entre citoyens et pouvoirs publics, dans un contexte marqué par la défiance à l'égard des institutions. Or, une étude de décembre 2018 publiée par France Stratégie, en collaboration avec Sciences Po, a montré que la France produisait moins de travaux de ce type que ses voisins européens, tout en soulignant la place des administrations publiques en la matière.

La Cour des comptes a ainsi un rôle majeur à jouer dans le nécessaire développement de l'évaluation des politiques publiques, d'autant qu'elle est historiquement engagée dans la transparence et l'ouverture de l'action publique. S'appuyant sur la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et sur la Constitution, elle s'attache à faire la lumière sur les grands enjeux de gestion publique, pour en rendre compte aux citoyens et éclairer le débat public. Dotée depuis 2008 d'une compétence constitutionnelle d'évaluation des politiques publiques, la Cour concourt également à éclairer les résultats de l'action publique – dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale – et à nourrir le débat démocratique de manière indépendante, objective et documentée, en associant les principales parties prenantes.

L'évaluation des politiques publiques, un outil normé, pluridisciplinaire et partenarial, constitue depuis un métier à part entière de la Cour. Elle implique notamment de collecter de nouvelles données et de choisir, voire de construire, les indicateurs qui apparaissent les plus adaptés, en mobilisant une expertise diversifiée. La Cour dirige à ce titre le groupe de travail sur l'évaluation des politiques publiques qu'a institué l'organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (l'INTOSAI). Si elle accomplit cette mission d'évaluation dans un écosystème riche, au milieu d'acteurs nombreux et complémentaires, la Cour peut aussi s'appuyer sur les chambres régionales et territoriales des comptes pour nourrir sa vision transversale des politiques publiques, ainsi que sur une direction des méthodes et données et des partenariats universitaires nombreux pour accompagner sa montée en compétences.

Quel est l'engagement ?

La Cour des comptes a pour ambition de faire de l'évaluation des politiques publiques le deuxième métier des juridictions financières, pour contribuer toujours plus à la transparence des résultats de l'action publique et nourrir le débat démocratique sur des bases objectives et partagées.

À horizon 2025, l'objectif est donc de consacrer une part croissante des travaux à l'évaluation des politiques publiques, en franchissant un réel palier quantitatif, en passant de 5 à 20 % des publications réalisées, et qualitatif, en mobilisant les chambres régionales et territoriales des comptes, qui disposent d'une expertise essentielle pour rendre compte d'une action publique de plus en plus partagée avec les collectivités territoriales. D'ici 2023, dans le cadre du présent plan, il est proposé d'initier la mise en œuvre de cette ambition, par des compétences élargies et des moyens renforcés.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Afin de renforcer la place de l'évaluation des politiques publiques, pour éclairer les résultats de l'action public – dans toutes ses dimensions économique, sociale et environnementale – et nourrir le débat démocratique de manière indépendante, objectif et documentée, la Cour des comptes a pour ambition de :

1. Multiplier par quatre les ressources allouées à l'évaluation des politiques publiques au sein des juridictions financières (2025) ;
2. Étendre la compétence d'évaluation des politiques publiques aux CRTC pour renforcer l'expertise au sein des juridictions financières et leur permettre de contribuer davantage à la qualité de l'élaboration des politiques publiques territoriales (2021).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

L'engagement répond à la logique de renforcement de la redevabilité publique tout en confortant la logique de transparence des résultats de l'action publique, au cœur de l'OGP.

Informations supplémentaires

Cet engagement s'inscrit plus largement dans le cadre du projet de réflexion stratégique « JF 2025 ».

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Anastasia Iline

anastasia.iline@ccomptes.fr

Maud Choquet

maud.choquet@ccomptes.fr

Autres acteurs impliqués

- Engagement co-porté par le Conseil d'Etat, la Cour de cassation et le ministère de la justice
- 27e région

Engagement #55 : Engager le dialogue avec la société civile sur les questions de protection des données, pour faire d'un droit individuel un sujet collectif

Date de début et de fin de l'engagement

1er octobre 2021 – 30 juin 2022

AAI porteuse

Commission nationale informatique et Libertés (CNIL)

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La CNIL reçoit plus de 14 000 demandes de plaintes chaque année et ses moyens, s'ils augmentent, permettent difficilement de répondre dans un temps court à autant de questions et de sollicitations individuelles. Elle fait en sorte de répondre au mieux aux besoins du plaignant et, le cas échéant, enclenche des mesures depuis le contrôle jusqu'aux sanctions afin de mettre en conformité les acteurs qui n'auraient pas respecté le cadre.

Les droits individuels ne sont pas que l'affaire de la CNIL ou des seuls individus, ils sont aussi une affaire collective. Chaque pan de la société doit pouvoir se saisir de ces sujets, pour mieux les comprendre et le cas échéant, faire valoir leurs droits.

Si les délégués à la protection des données sont les référents sur le RGPD dans les organisations, la CNIL souhaite encourager le développement et/ou constitution de nouveaux corps intermédiaires de la donnée notamment par la prise en compte de ces sujets par des syndicats, mais aussi les actions des associations, et de l'ensemble de la société civile et des citoyens pourra permettre de renforcer la protection des données et de la vie privée.

Des moyens de faire passer à l'échelle la prise en compte de la protection des données et des libertés dans la société, et en faire un sujet partagé.

Quel est l'engagement ?

Partant de ce constat, la CNIL souhaite engager, dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert, un dialogue avec la société civile sur les questions de protection des données, afin d'accompagner et susciter la création et le développement de corps intermédiaires de la donnée.

Ces actions viseront notamment à réunir des acteurs de la société civile, associations, syndicats, collectifs de citoyens, afin de réfléchir avec eux au moyen de renforcer leurs actions et de contribuer au développement de nouveaux acteurs.

Une série d'atelier d'idéation et de co-construction sera organisée au dernier trimestre 2021 et au premier semestre 2022.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

La mission de la CNIL s'inscrit avant tout dans le rôle de « gardienne des droits et des libertés ». Le levier de la CNIL reste la mise en conformité des acteurs (responsables de traitement), que ce soit par ses pouvoirs répressifs, par l'accompagnement des entreprises et administrations, par l'animation du réseau des délégués à la protection des données ou encore par la production des outils qui permettront de mieux prendre en compte le RGPD et les différentes lois applicables, notamment par la société civile.

La CNIL s'engage à organiser une série d'ateliers avec des représentants de la société civile (associations, syndicats, collectifs, etc.) et de la participation citoyenne (civic tech) pour élaborer des axes de développement de la participation et des actions de protection des données et libertés.

La CNIL s'engage à relayer et valoriser les initiatives de la société civile pour la protection des données et des libertés, notamment au travers de son Laboratoire d'innovation numérique (LINC).

La CNIL pourra accompagner ce mouvement par la production de boîtes à outils.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Les ateliers organisés contribuent à la transparence de l'action de la CNIL, ils constitueront des espaces de rencontre et d'échanges avec la société civile, afin de rendre visible et compréhensible l'action de la CNIL, le cadre et le périmètre de son action.

L'engagement vise à développer une forme de participation citoyenne, à susciter la prise en compte de la protection des données et des libertés par toutes les franges de la société civile et des citoyens. Il doit permettre aux citoyens de devenir acteurs aux côtés de la CNIL et des acteurs traditionnels de la protection des libertés.

Informations supplémentaires

L'organisation et l'animation de l'atelier sera assumée par la CNIL, en lien avec la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP).

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Régis Chatellier

Responsable d'études prospectives

rchatellier@cnil.fr

Engagement #56 : Lutter contre la désinformation

Date de début et de fin de l'engagement :

1er juillet 2021 – 30 juin 2023

Agence / acteur d'exécution principal

Conseil Supérieur de l'Audiovisuel

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Les opportunités en termes d'expression, d'information, et d'échange de développement des compétences et des savoirs qu'offre l'espace informationnel numérique aux citoyens s'accompagnent de risques parmi lesquels figure la circulation, intentionnelle ou non, de fausses informations. En particulier, celles d'entre elles qui sont susceptibles de troubler l'ordre public ou les scrutins électoraux représentent un enjeu démocratique et social crucial, en ce qu'elles peuvent mettre en péril la santé et la sécurité des citoyens (ex. : fausses informations sur la COVID-19) ou influencer sur l'expression de leur voix démocratique par le vote (ex. : fausses informations diffusées dans le but de manipuler les électeurs et d'orienter un scrutin). Les fausses informations de nature économique peuvent également affecter le bon fonctionnement de la société.

L'existence de contenus de fausses informations sur internet est, en soi, un problème majeur ; néanmoins, les risques qu'ils représentent sont susceptibles d'être considérablement accrus lorsqu'ils sont diffusés de façon massive et rapide (quand bien même il existe des analyses divergentes sur leur impact réel). Ce phénomène est en particulier rendu possible par les plateformes en ligne, notamment les réseaux sociaux, qui permettent le partage et la diffusion rapide d'un contenu par tout utilisateur auprès d'un public potentiellement très large.

La consommation de ces réseaux peut amener l'utilisateur à faire le constat empirique de phénomènes de désinformation, voire à lui donner le sentiment que ce type de contenus y circule particulièrement aisément. Néanmoins, la réalité de leur surreprésentation et de leur viralité supérieure à celle d'autres contenus, qui fait débat parmi les travaux existants, mériterait d'être questionnée afin de comprendre et d'étayer objectivement les causes de ce constat et, le cas échéant, de cette réalité, en tenant compte des différences de modèle entre les plateformes. De même, les facteurs conduisant à ce phénomène devraient être clairement identifiés et mieux compris, de manière globale et dans leur diversité, en considérant le rôle des différents intervenants (opérateurs, publics, utilisateurs influents, acteurs économiques, acteurs politiques, etc.).

Quel est l'engagement ?

Par la loi n° 2018-1202 du 22 décembre 2018 relative à la lutte contre la manipulation de l'information, le législateur a imposé aux plus grandes plateformes en ligne un devoir de coopération dans la lutte contre la diffusion des fausses informations,

passant par la mise en oeuvre de moyens à cette fin. Il a confié au CSA la compétence d'assurer le suivi de cette obligation, d'édicter des recommandations à l'égard des opérateurs concernés et de superviser la mise en oeuvre des moyens en s'assurant de leur existence et de leur effectivité.

Il ne revient pas au CSA d'intervenir sur la présence effective de phénomènes de désinformation sur les services de plateformes. Pour autant, pour évaluer les mesures mises en oeuvre, il doit connaître, caractériser et comprendre les phénomènes de désinformation, notamment leur viralité. Pour ce faire, il dispose de moyens liés à l'exercice de la régulation (examen des moyens, dialogue et requêtes auprès des plateformes, des études qu'il peut réaliser en propre et des travaux réalisés par le monde de la recherche qui viennent nourrir sa connaissance de ces phénomènes.

Néanmoins, au vu, d'une part, de la complexité du phénomène, liée en particulier à la diversité de ses facteurs, des réseaux et des acteurs intervenants et, d'autre part, des disciplines, des compétences et des moyens nécessaires, tenter de comprendre et a fortiori, de chercher à résoudre le problème à l'échelle d'un seul acteur serait illusoire. Cela est d'autant plus vrai que le terme générique de « fausses informations » regroupe des pratiques et contenus divers dont la catégorisation fait débat et qui doivent être distingués ; ainsi, la diffusion d'une information dont la véracité est douteuse est à distinguer de la volonté délibérée de tromper, quand bien même ces deux réalités peuvent se recouper. Les phénomènes de viralité peuvent en être eux-mêmes de nature et d'ampleur très différentes.

Ces objectifs ne peuvent être atteints que grâce à une réflexion et une action plurielles impliquant non seulement les parties prenantes mais aussi le secteur académique et la société civile, à une échelle dépassant le strict cadre national.

Ainsi, afin de lancer cette réflexion commune, le CSA se propose d'animer et de prendre part à un dialogue multilatéral avec la société civile et le monde de la recherche, visant à faciliter :

- l'identification des pistes, hypothèses et sujets de recherche qui nécessiteraient un approfondissement ;
- l'identification des moyens, des freins et des contraintes à prendre en compte dans le cadre de cette recherche (tel que l'accès aux données et leur utilisation dans le respect des règles de protection des données personnelles des utilisateurs) et des leviers d'action ;
- la discussion sur la définition, la caractérisation et l'objectivation du ou des phénomènes de mésinformation et désinformation, et de leur viralité à une échelle globale ;
- la compréhension des facteurs de cette viralité en envisageant la problématique sous un angle international ;
- la proposition de solutions en vue de la lutte contre leur diffusion ;
- l'identification et le partage des outils, ressources et techniques développées par les participants ou des tiers pour étudier et/ou agir contre les phénomènes de fausses informations, et permettant à la société civile et aux citoyens de se saisir de ces enjeux et d'outils le cas échéant.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Dans un premier temps, au cours du second semestre 2021, le CSA mènera une phase préalable consistant à préciser et approfondir la problématique en identifiant les grandes questions, à l'aide de ses travaux déjà réalisés, d'une note de réflexion et d'une recherche commentée de la littérature existante. Ce document aura pour objectif de fournir une base de réflexion pour préparer et lancer le dialogue lors de la première réunion du forum.

Le CSA s'appuiera pour cela sur son Comité d'experts sur la désinformation en ligne.

Dans ce même temps, il identifiera les acteurs du monde académique et de la société civile susceptibles d'être intéressés par une participation au forum.

La deuxième étape sera amorcée par une première réunion du forum à l'horizon début 2022

Ce forum fera ensuite l'objet de réunions régulières, à un rythme qui pourrait être semestriel, pour faire état du travail et des réflexions accomplis par les uns et autres et confronter les approches, les problématiques identifiées, les résultats, et caractériser les contraintes rencontrées en tentant de formuler des solutions. En outre, ces réunions n'excluent pas – et même encouragent – le développement de partenariats entre participants sur la base des pistes de travaux identifiées dans le cadre du forum.

A long terme, d'autres acteurs pourraient être associés à ce forum.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement poursuit un objectif de transparence, en permettant au monde académique et à la société civile un partage des préoccupations et actions de leurs membres. Il s'inscrit, en cela, dans la continuité d'actions d'ores et déjà menées par le CSA en faveur de la transparence des données publiques, telle que la publication sur son site internet du relevé des temps de parole comptabilisés sur les médias audiovisuels au titre du pluralisme¹ ainsi que la production d'études et analyses visant à améliorer la connaissance de ces phénomènes et sensibiliser les citoyens.

Il poursuit également un objectif citoyen en ce qu'il vise à améliorer les conditions du débat public dans l'espace informationnel numérique, en caractérisant un problème pour mieux l'identifier et tenter de le résoudre.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Lucile Petit

Directrice des plateformes en ligne

Lucile.PETIT@CSA.FR

Engagement #57 : Contribuer au développement d'une régulation par la donnée pour mieux appréhender les enjeux liés à l'empreinte environnementale du numérique et améliorer l'information à disposition des citoyens

Date de début et de fin de l'engagement :

1er janvier 2021 – décembre 2023

Autorité porteuse

Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la Distribution de la Presse (ARCEP)

Description de l'action

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La régulation par la donnée consiste à utiliser la puissance de l'information afin d'orienter le marché dans la bonne direction et d'éclairer les choix des consommateurs et utilisateurs. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle initiée depuis quelques années dans le champ de la régulation et de la fabrique de l'action publique, basée sur une logique collaborative et itérative. Les premières expériences en la matière ont montré les atouts de ce nouveau mode d'action pour renforcer la capacité d'analyse et d'action des autorités et associer un plus grand nombre de parties prenantes aux décisions, en complément des outils traditionnels du régulateur. L'ambition de la proposition portée par l'Arcep est à la fois d'adopter une démarche collaborative associant administrations, écosystème et société civile pour mieux concilier numérique et environnement et de mettre à disposition une information adaptée, compréhensible et dans un format réutilisable par l'ensemble des parties prenantes.

Quel est l'engagement ?

Les participants à l'atelier ont identifié plusieurs pistes d'actions pour développer une régulation par la donnée au service d'un numérique plus soutenable que l'Arcep propose de :

- Piloter la mise en place d'un baromètre pour mieux évaluer l'empreinte environnementale des réseaux, terminaux et services numériques.
- Favoriser les échanges, collaborations et partages d'expérience entre agents publics, experts et acteurs de l'écosystème concernant l'exploitation et la publication de données environnementales dans une perspective de transition écologique (dans la lignée de la plateforme « Pour un numérique soutenable »)
- Soutenir, lorsque possible, les initiatives de la société civile et de l'écosystème en fournissant les briques élémentaires nécessaires et en accompagnant la publication volontaire de données.

- Identifier les voies de coopération et promouvoir le partage de bonnes pratiques au niveau européen notamment en termes d'indicateurs et d'outils d'analyse ou d'aide à la décision.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'Arcep développe depuis plusieurs années de nouveaux outils pour accroître sa capacité d'analyse et compléter ses modes d'actions traditionnels tels que les plateformes « J'alerte l'Arcep », « Mon Réseau Mobile » ou encore « Ma Connexion Internet ». Cette approche repose sur la création d'incitations positives sur le marché et est également portée par d'autres régulateurs qui publiaient en 2019 une note commune. Par ailleurs, l'Arcep identifie la régulation par la donnée comme un atout stratégique pour atteindre les cibles de transition écologique nationales et européennes comme présenté dans les recommandations formulées dans son rapport « Pour un numérique soutenable » en 2020.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cette proposition d'engagement s'inscrit donc dans la droite ligne des travaux de l'Autorité et des objectifs poursuivis par le plan d'action national Gouvernement à savoir la transparence, la participation et la collaboration.

Informations supplémentaires

Dans le cadre des réflexions autour du partenariat Gouvernement ouvert, l'Arcep a organisé en collaboration avec la DITP un atelier de travail en juin 2021 sur la régulation par la donnée au service de l'environnement qui a réuni plusieurs autorités publiques, académiques, experts et représentants de la société civile. L'objectif de cet événement était de contribuer à la préparation du plan d'action national 2021-2023 et d'alimenter les travaux en cours autour de la plateforme « Pour un numérique soutenable » et quant à la mise en place d'un baromètre environnemental du numérique grâce aux retours d'expérience des participants. Plusieurs organismes ont ainsi pu partager leurs expériences et présenter certains de leurs projets d'exploitation des données environnementales pour des usages en faveur de la transition environnementale pouvant s'inscrire dans une démarche de régulation par la donnée, sous réserve de dispositions réglementaires adaptées.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Adrien Haidar

Pierre Dubreuil

Pierre.DUBREUIL@arcep.fr

Sandrine Elmi Hersi

Sandrine.ELMIHERSI@arcep.fr

Engagement #58 : Assurer la transparence de la représentation d'intérêts

Date de début et de fin de l'engagement :

juillet 2021 – juillet 2023

Ministère porteur

Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP)

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

La loi dite « Sapin II » a marqué un tournant en matière d'encadrement de la représentation d'intérêts (ou « lobbying ») en France. Ainsi, depuis le 1er juillet 2017, les acteurs socio-économiques qui cherchent à influencer sur le contenu d'une décision publique en entrant en communication avec des responsables publics sont tenus de s'inscrire sur un répertoire numérique des représentants d'intérêts accessible depuis le site de la Haute Autorité, pour lequel ils doivent fournir des informations sur leur organisation, leurs actions de lobbying et les moyens qui y sont consacrés. Ce répertoire « assure l'information des citoyens sur les relations entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics » (selon l'article 18-1 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique).

Néanmoins, depuis sa création, la Haute Autorité observe des difficultés persistantes dans le dispositif en vigueur, si bien que le répertoire ne permet pas véritablement de mesurer l'impact de la représentation d'intérêts sur le processus normatif.

Quel est l'engagement ?

A partir de l'exploitation des données déclarées par les représentants d'intérêts, la Haute Autorité souhaite assurer une meilleure restitution de l'empreinte normative et renforcer ainsi la transparence de la décision publique.

L'ambition est notamment de fournir aux citoyens des informations utiles sur la façon dont s'élaborent la loi et le règlement.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

L'engagement de la Haute Autorité sera mis en œuvre à travers la réalisation d'actions permettant de faciliter l'exploitation des données du répertoire et de les rendre plus lisibles, mais aussi de comprendre les attentes des citoyens en matière d'empreinte normative ou encore de fournir de plus amples informations sur l'activité de représentation d'intérêts en France :

- Publier au moins une fois par semestre une analyse produite à partir des données déclarées par les représentants d'intérêts pour montrer « qui influence la loi », dans quel sens et avec quels moyens (2021-2023) ;
- Produire un bilan annuel enrichi des déclarations des représentants d'intérêts (2021-2023) ;

- Organiser une consultation pour recueillir les attentes des citoyens au sujet de l’empreinte normative (2ème semestre 2022) ;
- Améliorer l’accès aux données du répertoire des représentants d’intérêts (moteur et filtres de recherche) pour faciliter leur exploitation et permettre aux citoyens de trouver aisément les informations qui les intéressent (2ème semestre 2022) ;
- Mettre en œuvre l’extension du répertoire aux collectivités territoriales (juillet 2022) ;
- Organiser, avec d’autres partenaires, un hackathon ou une datasession sur les données publiques relatives à l’empreinte normative (1er semestre 2023) ;
- Améliorer les outils de visualisation des données du répertoire (1er semestre 2023).

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

La représentation d’intérêts permet à chacun de faire entendre son point de vue, de défendre une conviction ou d’apporter son expertise, et d’influer potentiellement sur la décision publique. Assurer la transparence de cette activité, en permettant aux citoyens de savoir notamment qui influence la loi et comment, répond à une exigence démocratique forte.

En renforçant la transparence de l’activité de lobbying en France, l’objectif est aussi de s’assurer que les relations entre représentants d’intérêts et responsables publics se font dans le respect de règles déontologiques.

Enfin, en associant la société civile à la réflexion sur l’empreinte normative, la Haute Autorité cherche à mieux cerner les attentes des citoyens en la matière, dans le but de leur fournir une information pertinente.

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Fanny Fiorentino

Responsable des projets stratégiques

Direction des publics, de l’information et de la communication

HATVP

fanny.fiorentino@hatvp.fr - 01 86 21 94 76

Ted Marx

Directeur des publics, de l’information et de la communication

HATVP

ted.marx@hatvp.fr – 01 86 21 94 74

Engagement #59 : Faciliter l'accès aux documents administratifs par la formation des PRADA

Date de début et de fin de l'engagement

1er septembre 2021 - 1er septembre 2022

Agence / acteur d'exécution principal

Commission d'accès aux documents administratifs

Description de l'engagement

Quel est le problème public que l'engagement réglera ?

Manque de diffusion de la doctrine relative au droit d'accès aux documents administratifs au sein des administrations

Quel est l'engagement ?

L'engagement implique une formation accrue à destination des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs ainsi que l'animation du réseau de manière plus soutenue et régulière.

Comment l'engagement contribuera-t-il à résoudre le problème public ?

Cet engagement contribuera à une meilleure réponse de premier niveau des administrations aux citoyens dans le cadre des demandes d'accès aux documents administratifs, et contribuera à la promotion de la transparence. Il peut également, par une meilleure diffusion du droit d'accès au sein des administrations, permettre un accès à l'information dans de meilleurs délais pour le citoyen.

Pourquoi cet engagement est-il pertinent pour les valeurs de l'OGP ?

Cet engagement améliore l'accessibilité des informations au public et est pertinent pour la transparence.

Informations supplémentaires

Cet engagement suppose de dédier un emploi au sein de la Commission à l'animation du réseau des PRADA et aux actions de formation.

Jalons d'activités avec un livrable vérifiable

- Mise en place d'un espace collaboratif pour les PRADA – **Début : Sept 2021 → Fin : Janv 2022**
- Sessions de formations annuelles à destination des PRADA – **Début : Sept 2021 → Fin : Sept 2022**

Informations de contact

Nom de la personne responsable de l'agence d'exécution

Christelle GUICHARD

Secrétaire générale de la CADA

christelle.guichard@cada.pm.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce rapport a été piloté par les équipes de la
Direction interministérielle de la transformation publique
www.modernisation.gouv.fr
gouvernement-ouvert.ditp@modernisation.gouv.fr

Décembre 2021